

**Burkina Faso**

**Initiative sur la flambée des prix agricoles  
Initiative on Soaring Food Prices  
(ISFP)**

**Mission d'évaluation de la situation, de consultation des partenaires et identification  
préliminaire d'un plan d'actions  
(7 – 18 avril 2008)**

**Rapport de fin de mission  
Mai 2008**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>iv</b>
<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>iv</b>
<b>A. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
Contexte général .....	1
Contexte spécifique de la mission.....	1
Objectifs et déroulement de la mission.....	2
Présentation et contenu du rapport.....	3
<b>B. CONTEXTE GÉNÉRAL ET SITUATION ALIMENTAIRE .....</b>	<b>4</b>
Contexte économique et social .....	4
Secteur agricole, importance et performances de l’agriculture .....	4
Bilan céréalier et couverture des besoins.....	6
Résultats et bilan céréalier de la dernière campagne agricole .....	7
<b>C. SITUATION, MÉCANISMES ET IMPACTS DE LA FLAMBÉE DES PRIX AU BURKINA FASO....</b>	<b>8</b>
Situation de la flambée des prix au Burkina Faso.....	8
Causes majeures.....	9
Impacts économiques.....	14
Impact au niveau des ménages.....	15
Perspectives d’évolution .....	19
<b>D. BESOINS PRIORITAIRES ET MESURES A COURT TERME .....</b>	<b>19</b>
Actions déjà prises par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers.....	19
Besoins complémentaires d’assistance et interventions d’urgence à court terme .....	20
<b>E. PLAN D’ACTIONS À MOYEN TERME .....</b>	<b>28</b>
Justification.....	28
Objectifs et bénéficiaires.....	29
Principes généraux, contexte opérationnel et priorités d’intervention.....	29
Résumé des actions et besoins en financement à moyen terme.....	32
Volet 1: Mesures politiques et de commercialisation .....	34
Volet 2: Amélioration de l’offre en produits .....	38
Volet 3: Filets de sécurité sociaux .....	49
Arrangements institutionnels et mécanismes de coordination.....	50
Réflexion sur les stratégies et priorités du développement agricole.....	51
<b>F. SUITE À DONNER .....</b>	<b>51</b>

### Annexes

<b>Annexe 1</b>	<b><u><a href="#">Plans d’actions à Moyen Terme: Matrice des actions proposées: (1a) Politiques, (1b) Accroissement de l’Offre, et (1c) filets sociaux de sécurité</a></u></b>
<b>Annexe 2</b>	<b><u><a href="#">Liste des variétés améliorées faisant l’objet de production semencière et variétés de riz régulièrement utilisées au Burkina Faso</a></u></b>



## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
AM	Aide-mémoire
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine pour le développement
BP	Burkina Phosphate
CAF	Coût Assurance Fret
CCPDR	Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural
CEDEAO	Comité économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Champs écoles paysans
CERF	Central Emergency Response Fund
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CI/CPSA	Comité Interministériel pour l'élaboration des politiques agricoles
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CRS	Catholic Relief Service
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CVD	Comité villageois de développement
DAP	Di Ammonium Phosphate (di ammonium de phosphore)
DD	Droits de Douane
DGPSA	Direction générale de la prévision et des statistiques agricoles
DGPV	Direction générale des productions végétales
DOS	Document d'orientations stratégiques
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
EBCVM	Enquête Burkinabé sur les conditions de vie des ménages
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO/CI	Centre d'investissement de la FAO
FFS	Farmer Field School
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GIPD	Gestion intégrée de la production et des déprédateurs des cultures
IDH	Indice de développement humain
IFDC	International Fertilizer Development Centre
IFS	Initiative pour la Fertilité des Sols
INERA	Institut national de l'environnement et de recherches agricoles
ISND	Institut national de la démographie et des statistiques
KR2	Second Kennedy Round (Négociations du GATT)
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MCPEA	Ministère du commerce, de la promotion des entreprises et de l'artisanat
MEE	Ministère de l'environnement et de l'eau
MESSRS	Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique
MRA	Ministère des ressources animales

NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PIB	Produit intérieur brut
PICOFA	Programme d'investissement communautaire pour la fertilité agricole
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNSA	Programme Nationale de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PROSEDERP	Programme sectoriel de développement rural productif
PSO	Plan stratégie opérationnelle
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
SDR	Stratégie de développement rural
SIM	Système d'information sur les marchés
SNSA	Stratégie nationale de sécurité alimentaire
SOFITEX	Société Burkinabé des Fibres Textiles
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SOSUCO	Société sucrière de la Comoé
SP/CPSA	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
TCB	Taux de couverture des besoins (alimentaires)
TEC	Tarif Extérieur Commun
TF	Task Force
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique monétaire Ouest-Africaine
UNPSB	Union nationale des producteurs semenciers du Burkina

## Résumé exécutif

### Contexte général de la mission

(i) **Contexte mondial et défis internationaux.** Au cours des derniers mois, les prix des denrées alimentaires et des principaux facteurs de production ont connu sur le marché international des augmentations sans précédent avec comme conséquence immédiate une réduction du pouvoir d'achat des consommateurs urbains et ruraux acheteurs nets de produits alimentaires et un risque élevé de voir de nombreux ménages s'enliser plus profondément dans la pauvreté et la précarité. Répercutées au niveau des producteurs, l'augmentation des prix des produits, si elle se confirme et se maintient, constitue cependant également une opportunité, après des décennies de prix bas et peu incitatifs, d'amélioration des revenus des producteurs et de relance des investissements dans l'agriculture.

(ii) C'est donc un double défi que la communauté internationale doit relever: (i) éviter que la hausse des prix des denrées alimentaires n'affecte pas de façon encore plus alarmante les populations pauvres des zones urbaines et rurales et, (ii) permettre aux producteurs les plus défavorisés de bénéficier des opportunités offertes par l'augmentation des prix agricoles en développant un environnement politique incitatif et en prenant des mesures d'appui pour accroître rapidement et durablement les productions et les revenus agricoles, réduire les impacts des augmentations du prix des facteurs de production et, s'assurer que les augmentations de prix à la consommation se répercutent jusqu'au niveau des producteurs.

(iii) **ISFP et contexte de la mission.** Dans ce contexte, le Directeur général de la FAO a lancé en décembre 2007 l'Initiative sur la flambée des prix (ISFP). En Afrique, la FAO apporte ainsi, en partenariat avec la communauté internationale son appui à l'Union africaine (UA) et au Secrétariat du NEPAD en vue de renforcer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD et appuyer les efforts des pays africains à identifier, financer et mettre en œuvre des interventions en réponse à l'accroissement des prix.

(iv) Le rapport résume les principaux constats et résultats de la première mission d'évaluation de la situation, de consultation des partenaires et d'identification d'un plan d'actions réalisée au Burkina Faso dans le cadre ci-dessus. Il a été préparé par la FAO et, pour ce qui concerne l'identification des besoins d'urgence en assistance humanitaire, par le PAM.

### Situation alimentaire et bilan céréalier.

(v) **Situation et bilan alimentaire.** Après une brève présentation du contexte économique et social du pays et du secteur agricole, le rapport examine, sur la base des performances agricoles enregistrées au cours des dix dernières années et au cours de la dernière campagne, la situation alimentaire du pays en terme de couverture des besoins céréaliers. Bien que fragile et précaire la situation alimentaire du pays apparaît excédentaire 10 années sur 12. L'analyse des bilans céréaliers montre ainsi un taux moyen de couverture des besoins de la population excédentaire de 117% et le pays apparaît globalement et en moyenne excédentaire et autosuffisant sur le plan céréalier avec un disponible en céréales produites localement (hors importations) de 230 Kg par habitant et par an et de 250 Kg par habitant et par an en considérant les importations.

(vi) **Résultats et bilan de la dernière campagne.** Bien qu'encore provisoire, le bilan céréalier de la dernière campagne présente un solde positif de 770.000 tonnes qui se traduit par un disponible global annuel moyen après importations et exportations de 254 Kg de céréales par habitant et de 234 Kg si l'on ne considère que les productions locales (hors importations). Ce constat ne reflète cependant ni les disparités régionales (15 provinces déficitaires signalées à l'issue de la dernière campagne avec des poches de déficits alimentaires localisés parfois importantes), ni les disparités entre cultures (les productions totales en mil et en sorgho ayant enregistré une diminution de l'ordre de 2% par rapport à la saison 2005/2006 alors que le maïs et le riz augmentaient respectivement de 8,65% et 22%.

## Situation et mécanismes de la flambée des prix au Burkina Faso

(vii) **Accroissement des prix.** L'analyse de l'évolution du prix des denrées alimentaires (prix consommateurs) au cours de la période mars 2007 – avril 2008 montre une augmentation d'environ 32% avec des variations selon les produits allant de 12% à 50%. Une distinction doit être faite entre d'une part, les produits majoritairement importés dont le prix est directement influencé par les cours mondiaux (riz, blé, produits laitiers, sucre, huiles, sel et engrais), et, d'autre part, les produits locaux (mil, sorgho, maïs, niébé) qui ne semblent pas connectés aux marchés mondiaux et dont les variations ont des causes internes au pays et à la sous-région.

(viii) **Produits importés.** Bien que partiellement compensé en FCFA par la dépréciation du dollar, l'impact des cours mondiaux sur les prix locaux est direct pour tous les produits importés. La dépréciation du dollar n'a cependant que légèrement atténué l'augmentation des cours mondiaux du riz, du blé et du DAP, elle a réduit de moitié la hausse des prix du maïs, sorgho, urée, lait et sucre et a presque entièrement compensé la hausse du prix du coton, principale exportation du pays, qui n'a augmenté que de 6% en FCFA. Le riz a ainsi augmenté de 36% par rapport à la même période de 2007. Cette augmentation se faisant avec un décalage de trois mois par rapport au cours mondial, son prix devrait encore progresser sur le marché local pour évoluer vers des sommets (500-600 FCFA). Sa consommation, principalement urbaine, est partiellement substituée par des céréales locales. Les engrais commercialisés par le secteur privé ont pour l'instant augmenté de 50% en un an et de 30% en 6 mois. Pour la prochaine campagne, la demande des producteurs aurait déjà diminué d'au moins 40% par rapport à 2007, ce qui risque d'avoir un impact négatif en particulier sur le riz ou les cultures maraîchères, principales utilisatrices des engrais (en dehors du coton et maïs couverts par la Sofitex).

(ix) **Céréales domestiques.** Sur un an, les prix ont augmenté en FCFA de 24% pour le petit mil, de 17% pour le sorgho et de 47% pour le maïs. Ces produits n'étant pas exportés en dehors de la sous-région, les cours mondiaux du maïs et du sorgho ne semblent pas avoir d'impact direct sur les cours au Burkina Faso. La hausse observée est principalement liée à un contexte de rareté à l'approche de la période de soudure et à la volonté des producteurs de sécuriser leur propre approvisionnement. Ce phénomène se constate tous les ans avec une ampleur différente selon la pénurie et le niveau actuel des prix n'est pas exceptionnel. Le niveau atteint en avril 2008 pour le maïs n'est supérieur que d'environ 20 FCFA au kg par rapport à la moyenne sur 5 ans et bien inférieur aux sommets atteints en 2005. Les prix pourraient continuer à augmenter au même rythme que durant les derniers mois et atteindre 160 – 180 FCFA/kg avant la prochaine récolte qui, sans accident climatique, pourrait être excédentaire et entraîner à nouveau une diminution des prix.

(x) **Organisation des filières et transmission des prix aux producteurs.** Contrairement à la filière coton qui est très bien structurée, la faible organisation des filières céréalières (mil, sorgho, maïs et riz) et des intrants a contribué à accentuer les augmentations de prix. Toutefois, les prix au consommateur semblent assez bien répercutés aux producteurs (du moins ceux qui ont pu stocker leurs grains jusqu'à maintenant) avec un décalage d'environ 22 FCFA par kg en moyenne entre le prix de vente du producteur et le prix de revente en gros sur les marchés de consommation. Ce chiffre moyen cache cependant des inégalités dans le temps et régionales, indiquant la nécessité de mieux structurer les filières en informant les producteurs sur l'état des cours, de la situation de l'offre et de la demande et de favoriser le stockage.

(xi) **Spéculation.** Enfin, on a beaucoup accusé les importateurs et commerçants de spéculation, ce qui aurait beaucoup contribué à la flambée des prix. Ce n'est qu'en partie exact, la spéculation n'ayant qu'amplifié certaines tendances dues aux causes réelles analysées ci-dessus.

### Impacts économiques et sociaux

(xii) **Impacts économiques.** L'analyse de l'impact de la flambée des prix des produits agricoles et intrants sur la balance commerciale du pays montre que, si les quantités sont inchangées, les importations pourraient bondir de 94 milliards de FCFA (226 millions de \$EU) alors que dans le

même temps, les exportations (tirées à 75% par le coton) n'augmenteraient que de 16,9 milliards de FCFA (soit 41 millions de dollar). Alors que la balance commerciale agricole était excédentaire de 30% en 2006, elle deviendrait déficitaire en 2008, les importations augmentant de 69% pendant que les exportations augmentent de 11%. La filière coton, déjà en difficulté, pourrait en outre faire face à une crise importante cette année en raison de la stagnation des cours mondiaux et de l'envolée du prix des engrais et de l'énergie. Le manque de motivation des producteurs pourrait entraîner une diminution de la production et par conséquent une aggravation du déficit commercial. Les agriculteurs dépendant de la production du coton pour acheter une partie de leur nourriture étant rendus plus vulnérables par la hausse du prix des produits achetés pourraient convertir une partie de leurs surfaces de coton en maïs ou même en riz à la vue des prix qui augmentent avec comme conséquence une forte réduction de la production et des revenus d'exportation.

(xiii) **Impacts sociaux.** Alors qu'en temps normal, les ménages ruraux dépensent une plus grande partie de leurs dépenses totales pour l'alimentation (55% contre 36%), les ménages urbains dépensent plus de 2 fois plus en numéraire en raison de leur régime alimentaire plus riche et surtout par le fait qu'ils doivent acheter la quasi-totalité de leurs aliments (89% contre 48% en milieu rural). La flambée des prix se traduit ainsi par un pourcentage des dépenses alimentaires passant à 71% des dépenses totales en zone rurale contre 48% en zone urbaine. A l'inverse, l'augmentation des dépenses monétaires pour l'alimentation apparaît plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. Les citoyens bénéficient cependant de la possibilité de substituer le maïs ou le riz par des céréales locales alors que cette possibilité de substitution n'existe pas pour les ménages ruraux. En cas de déficit alimentaire, les stratégies de réponse des ménages ruraux sont plus limitées: diminution de la ration alimentaire, diminution du nombre de repas par jour; cueillette et utilisation de feuilles dans l'alimentation, vente d'animaux (mécanisme le plus utilisé), petits travaux (commerce), mendicité. Ces stratégies se traduisent par une diminution du niveau nutritionnel qui touche plus particulièrement les membres les plus vulnérables des ménages (enfants, mères allaitantes, femmes enceintes, personnes atteintes du SIDA, personnes âgées, handicapés) et par un risque important de décapitalisation à travers notamment la vente d'animaux.

(xiv) **Ménages vulnérables.** Si l'origine urbaine ou rurale des ménages ne constitue pas un critère suffisant pour décider et orienter d'éventuelles interventions d'appui, le niveau de pauvreté et, d'une manière plus spécifique, le degré de vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire sont des indicateurs pertinents. L'impact au niveau des ménages dépend ainsi largement de la position d'acheteur net ou de producteur net que ceux-ci occupent sur le marché des denrées alimentaires. Trois types de situation doivent ainsi être prises en considération:

- (i) Les ménages non agricoles consommateurs nets (consommateurs urbains). Ils représentent une population estimée à 18% de la population totale. En considérant le taux d'incidence de la pauvreté en milieu urbain (15%), les ménages les plus affectés par l'accroissement des prix représentant approximativement 70.000 ménages.
- (ii) Les ménages agricoles en situation de déficit céréalier. Parmi ces ménages, les plus vulnérables (en insécurité alimentaire quasi-chronique) représenterait environ 40% des ménages vulnérables, soit environ 730.000 ménages. Outre leur vulnérabilité à court terme vis-à-vis de l'augmentation des prix, ces ménages auront des difficultés à saisir les opportunités d'amélioration de revenus que pourraient apporter l'augmentation des prix agricoles en raison principalement: (i) de leur faible accès aux facteurs de production<sup>1</sup> (engrais, semences); (ii) de l'absence de maîtrise de l'eau; et (iii) d'un accès déficitaire aux connaissances et à la formation.
- (iii) Les ménages agriculteurs en situation d'excédent céréalier: Ils représentent environ 60% des ménages. Bien que considérés comme non vulnérable face à l'insécurité alimentaire, ces ménages constituent une force économique importante.

---

<sup>1</sup> Accès rendu encore plus aléatoire par l'accroissement du coût de ces facteurs.

## Besoins prioritaires et mesures d'urgence

(xv) **Actions en cours.** Face à la flambée des prix, le Gouvernement et quelques partenaires au développement ont pris une série de mesures destinées à limiter l'impact de l'augmentation des prix sur la population: Le gouvernement a ainsi suspendu les droits de douane à l'importation et exonéré de TVA pour un certain nombre de produits alimentaires (riz, lait, préparation pour enfants). Il a également conduit des négociations avec les importateurs et grossistes en vue de limiter la répercussion aux consommateurs de l'augmentation des prix à l'importation. Enfin, il a puisé de son stock d'intervention environ 10.000 tonnes de céréales locales qu'il a mis sur le marché à prix social dans le but de faire redescendre les cours. Du côté des partenaires techniques et financiers, la Banque mondiale, la FAO et l'ONG Catholic Relief Service financent des interventions de distribution d'urgence d'intrants et de services d'appui-conseil.

(xvi) **Besoins d'urgence supplémentaires.** En complément à ces mesures, plusieurs interventions complémentaires visant à également à réduire l'impact de l'accroissement des prix des denrées alimentaires sur les ménages urbains et ruraux les plus affectés ont été identifiées. Elles ont été regroupées en trois volets: (i) renforcement des filets de sécurité sociaux (besoins en assistance humanitaire identifiés par le PAM); (ii) renforcement des filets de sécurité productifs et de l'offre en produits; et (iii) mesures politiques et de commercialisation.

### Récapitulatif des besoins d'urgence nécessitant un financement à court terme

	Bénéficiaires et/ou bénéfices	Montant (Millions \$EU)
<b>1. Filets de sécurité sociaux (Besoins identifiés par le PAM)</b>		
Distribution alimentaire en faveur des ménages urbains et ruraux les plus vulnérables, groupes vulnérables malnutris modérés et cantines scolaires.	1.231.000 bénéficiaires	31,2
Assistance alimentaire aux enfants sévèrement malnutris	28.300 enfants	A déterminer
Coupons Subventionnés en faveur des ménages urbains et ruraux pauvres	1 597 000 bénéficiaires	32,65
Food for Work en faveur des ménages urbains et ruraux pauvres	87 500 ménages	7,35
<b>2. Filets de sécurité productifs et accroissement de l'offre</b>		
Opération d'accroissement de l'offre en riz (paddy)	+ 33 000 tonnes	7,71
Production de semences de contre-saison	Projets en cours de préparation	
Réhabilitation des périmètres détruits	Projets en cours de préparation	
<b>3. Mesures politiques et de commercialisation</b>		
Réduction des taxes à l'importation pour certains produits alimentaires (Mesures déjà prises par le Gouvernement)		31,6 (Manque à gagner)
Négociation avec les importateurs et commerçants (marges)		
Réduction taxes à l'importation (engrais)		12,7 (Manque à gagner)
Subventionnement engrais et produits phytosanitaires	Inclus dans l'opération riz	
Prix minimum garanti négocié (riz)		de 0 à 7

(i) **Filets de sécurité sociaux.** Sur le très court terme les besoins complémentaires à mobiliser estimés par le PAM concernent environ 3 millions de bénéficiaires et s'élèvent à approximativement 71 millions de \$EU dont 38,5 millions de \$EU d'aide alimentaire et 32,6 millions de \$EU sous forme de bons d'achat.

(ii) **Filets de sécurité productifs et accroissement de l'offre.** trois interventions/recommandations ont été proposées par la mission:

- Le réajustement de l'opération conduite avec le financement de la BM en vue de préciser le ciblage des bénéficiaires, réallouer une partie du financement à l'achat d'engrais ou sur d'autres cultures et une renégociation du prix de cession des semences.

- La conduite d'une opération d'urgence pour l'amélioration de l'offre domestique en riz en vue de réduire les effets négatifs de l'accroissement des prix des denrées alimentaires et des engrais et de permettre aux producteurs vulnérables de saisir les opportunités offertes par la nouvelle situation du marché. L'opération devrait permettre une production additionnelle d'environ 33.000 tonnes de paddy pour un budget total estimé à 7.7 millions de \$EU.
- Engager la préparation de la campagne agricole 2008-2009 en assurant, pendant la contre saison la mise en production et la multiplication de semences vivrières (riz, maïs, sorgho, mil, niébé) et en démarrant la réhabilitation des périmètres détruits par les inondations de la campagne agricole précédente.

(iii) **Mesures politiques et de commercialisation.** Deux types de mesures ont été proposés:

- Les mesures visant à protéger le consommateur en limitant l'augmentation des prix à la consommation. Elles ont toutes les deux déjà été engagées par le Gouvernement: (a) réduction des droits de douane à l'importation et exonération de TVA pour un certain nombre de produits alimentaires (coût estimé à 13,4 milliards de FCFA, soit environ 1,5% des recettes budgétaires planifiées ; et (b) négociation et de contrôle des importateurs et commerçants destinée à éviter la spéculation et, si nécessaire, à fixer les taux de marges de ces intervenants;
- Les mesures destinées à favoriser une relance rapide de la production locale de produits alimentaires: (a) suppression, au moins dans le court terme, du droit à l'importation des engrais (manque à gagner de 5,4 milliards de FCFA représentant 0,6% des recettes fiscales; (b) mettre à disposition aux petits producteurs d'intrants destinés à améliorer leur productivité à travers un système de bons d'achat; (c) mise en place d'un prix minimum garanti aux producteurs pour le riz (paddy) suffisamment élevé afin de les sécuriser et motiver à investir sur leurs prochaines campagnes de riz.

#### **Plan d'actions à moyen terme**

(xvii) **Justification.** Si l'augmentation des prix risque à court terme d'enliser un peu plus dans la pauvreté les acheteurs nets d'aliments tant dans les villes qu'en milieu rural, elle constitue également à moyen et long termes une opportunité, après des décennies de prix bas et peu incitatifs, de relance des investissements dans le secteur agricole, d'amélioration du revenu des producteurs, d'amélioration de la croissance économique et, en définitive, de réduction de la pauvreté. Cette opportunité ne pourra cependant se concrétiser pour les petits producteurs que dans la mesure où un environnement politique favorable est mis en place et que des aides conséquentes sont apportées rapidement en complément des projets et programmes déjà en place.

(xviii) **Objectifs, principes et mécanismes d'exécution.** Un plan d'actions en réponse à la flambée des prix a ainsi été préparé pour le moyen terme avec comme double objectif: (i) de poursuivre l'assistance engagée à court terme aux populations les plus vulnérables affectées négativement par l'augmentation des prix, et (ii) de contribuer à réduire la pauvreté en permettant aux ménages agricoles de saisir l'opportunité de l'augmentation des prix pour accroître leurs revenus. Ce plan d'action est proposé sur une durée d'environ deux à trois ans. Il cible de manière prioritaire les ménages vulnérables mais s'adresse également pour certains aspects à l'ensemble des producteurs agricoles, y compris les producteurs en situation d'excédents agricoles. Le plan d'actions n'est pas conçu comme un nouveau projet ou programme mais comme une série d'actions s'inscrivant au sein du cadre stratégique national et sectoriel et du contexte institutionnel et opérationnel existants. Il vise ainsi à intensifier, compléter ou étendre les efforts déjà engagés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers. Son exécution reposerait sur certains principes dont notamment: (i) une mise en œuvre en fonction des avantages comparatifs offerts par les projets, programmes et structures publiques ou ONG existants; (ii) une contribution minimale des bénéficiaires; (iii) une recherche de durabilité des actions engagées; (iv) une synergie des actions et mesures proposées. La mise en œuvre des différents volets d'actions reposerait ainsi sur une forte coordination des actions notamment entre les actions d'aide humanitaire et celles d'amélioration de l'offre en produit.

(xix) **Cultures et spéculations prioritaires.** Deux groupes de cultures ont été retenues comme prioritaires au regard des objectifs d'appui aux ménages vulnérables poursuivis et des résultats attendus du plan d'actions: (i) les cultures sèches (mil, sorgho, niébé, riz pluvial et maïs) en raison de leur importance dans le bilan céréalier national et sous-régional; et (iii) le riz irrigué et le riz de bas-fonds en raison notamment de son rôle stratégique en tant que produit majoritairement importé et essentiellement consommé en zone urbaine. En complément à ces groupes de cultures, des actions et mesures devraient être également prises dans le secteur de l'élevage en raison notamment de son rôle clé en tant que filet de sécurité productif des ménages.

(i) **Mesures politiques et de commercialisation.** Quatre axes ont été retenus:

- *Inverser la tendance des 20-30 dernières années de sous investissement dans le secteur agricole et de relancer les investissements publics en soutien au secteur agricole et au développement rural dans le cadre des stratégies et programmes existants en les amplifiant et en les enrichissant à partir de l'évaluation des expériences passées et de nouveaux outils de développement;*
- *Améliorer l'efficacité des filières et en particulier la filière des céréales aux niveaux du pays et de la sous région afin d'accroître la sécurité alimentaire, de transférer l'augmentation des prix alimentaires en revenus supplémentaires pour les producteurs locaux; de favoriser les échanges régionaux et de prévenir les crises;*
- *Favoriser les investissements privés et l'accès aux finances rurales afin de permettre aux producteurs locaux de saisir les opportunités offertes par la hausse des prix;*
- *L'extension, sous certaines conditions, des mesures politiques à court terme destinées à accroître la production locale en vue d'une meilleure souveraineté alimentaire.*

(ii) **L'amélioration de l'offre en produits (92,5 millions de \$EU [hors élevage])** en travaillant sur six leviers prioritaires:

- Les semences et l'approvisionnement durable en semences améliorées (12 millions de \$EU) avec comme objectif d'accroître durablement le taux d'utilisation des semences améliorées certifiées. Il s'agirait notamment (i) de promouvoir un dialogue politique entre Etat, professionnels des semences et utilisateurs afin de convenir ensemble des améliorations à apporter en vue de rationaliser et restructurer la filière semencière; (ii) d'assurer la production de semences pré-bases et bases ainsi que la production et la mise à disposition au producteurs de semences commerciales améliorées certifiées. Les productions attendues en semence de cette action devraient permettre d'augmenter le taux actuel d'utilisation de semences certifiées à environ 25%.
- Les engrais et la gestion de la fertilité (39 millions de \$EU). Les interventions viseront principalement à: (i) augmenter la production d'environ 20.000 compostières déjà existantes et améliorer la qualité du produit final; (ii) de faciliter pendant une durée déterminée l'accès des producteurs aux engrais à travers un système de bons d'achat. Dans les hypothèses retenues,
- *L'impact cumulé des actions «semences et engrais» en terme a été estimé à 779.000 Tonnes de céréales additionnelles, soit un accroissement de 25% par rapport à la production attendue. Les interventions bénéficieraient environ 608.000 ménages, soit 84% de l'ensemble des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire identifiés par l'étude ACV du PAM.*
- Les aménagements hydroagricoles et la gestion de l'eau (14 millions de \$EU). Les interventions contribueront à la mise en œuvre de la stratégie de développement et du plan d'investissement de l'irrigation définis en janvier 2006. Elles porteront sur l'aménagement d'environ 2.000 ha dont 1.500 ha de bas-fonds et 500 ha de grands et moyens périmètres. En terme de production, les interventions devraient permettre une production additionnelle d'environ 10.500 tonnes de riz et 6.900 tonnes de produits maraîchers.

- Le stockage et la transformation des produits (6 millions de \$EU). L'intervention viserait à (i) réduire les pertes après récoltes, et (ii) accroître la valeur ajoutée au niveau producteur à travers la mise en place d'unités de transformation. Elle porterait sur l'installation de 150 magasins communautaires (à coûts partagés / participation communautaire) ainsi que sur la mise en place d'une ligne de crédit (et/ou fonds de roulement) pour le développement de 150 unités modernes de transformation des produits agricoles.
  - Le renforcement des capacités et la formation structurante des producteurs (22 millions de \$EU). Les interventions viseraient à assurer la formation intensive d'environ 190.000 producteurs (soit approximativement suivant l'approche des Champs écoles paysans (CEP/FFS) (approximativement 1 CEP par village).
  - Actions dans le secteur de l'élevage (coûts non estimés). Les interventions viseraient à appuyer l'élevage extensif en améliorant ses performances, la santé des animaux et l'accès aux marchés. Il s'agirait notamment: (i) d'intensifier le commerce du bétail en provenance des systèmes extensifs en facilitant les exportations dans la sous-région afin de permettre aux producteurs de mieux profiter de l'accroissement des prix des animaux tout en augmentant le taux d'exploitation des troupeaux et, par conséquent, réduisant la pression sur les ressources naturelles; (ii) stimuler et diversifier les cultures fourragères et l'utilisation des résidus de cultures en vue de réduire l'impact de l'augmentation du prix des aliments pour animaux et réduire la consommation de céréales par les animaux dans les systèmes d'embouche bovine et laitier périurbains; (iii) d'encourager les systèmes locaux de production de viande et protéines animales les moins consommateurs ou meilleurs transformateurs de céréales, en particulier l'aviculture; (iv) de profiter de l'amélioration de la compétitivité du lait local par rapport au lait en poudre importé pour développer la filière laitière périurbaine.
- (iii) **Filets de sécurité sociaux.** La mise en oeuvre à moyen terme de ce volet dépendra de l'évolution future de la situation dans le pays, en particulier de l'évolution du prix des denrées importées et des résultats de la prochaine campagne agricole. Pour l'année 2009, les besoins en assistance humanitaire provisoirement estimés par le PAM s'élèvent à 106 millions de \$EU dont 74 millions de \$EU d'aide alimentaire et 32,6 millions de \$EU pour les bons d'achats. Ces montants devraient permettre d'assister un nombre total de bénéficiaires estimé à 3,2 millions de personnes.

### **Réflexion sur les stratégies à long terme et les priorités du développement agricole**

- (xx) La crise mondiale actuelle sur les prix agricoles offre une occasion unique pour conduire au niveau national (et régional) avec l'ensemble des acteurs une réflexion approfondie sur les orientations prioritaires du secteur agricole. Parmi les thèmes de réflexion il s'agirait notamment de considérer:
- (i) Le besoin pour le pays (et la sous région) d'assurer une certaine souveraineté alimentaire et la possibilité de protéger l'espace sous-régional en vue d'y développer certaines productions jugées stratégiques (comme le riz, le lait ou les volailles);
  - (ii) Le besoin de relancer les investissements publics et privés dans le secteur agricole et le besoin pragmatique de mettre en œuvre des mécanismes d'assistance de type «filets de sécurité productifs» en parlant sans tabous des questions de subventionnement équitable;
  - (iii) La promotion de techniques agricoles réduisant la dépendance aux engrais chimiques, herbicides et pesticides (gestion intégrée de la production et des prédateurs des cultures, gestion intégrée de la fertilité des sols, etc.);
  - (iv) L'utilisation et la production d'énergie en agriculture en raison notamment de la forte dépendance énergétique du Burkina Faso vis-à-vis de l'importation des produits pétroliers et des implications de l'augmentation de ces derniers sur le prix des produits alimentaires. Il s'agirait notamment d'analyser les opportunités offertes par notamment: (a) la production de

*bois de feu et la culture de la Jatropha Curcas; (b) les techniques agricoles et agro-alimentaires à coûts énergétiques réduits; et (c) l'amélioration de la compétitivité relative des productions agro-alimentaires domestiques de substitution.*

#### **Suite à donner**

*(xxi) Le plan d'actions proposé à moyen terme dans le rapport constitue une première ébauche qui devra encore être discutée, amendée et complétée avec le MAHRH pour être ensuite proposée et discutée par ce dernier avec les partenaires techniques et financiers présents au Burkina Faso.*

*(xxii) Le présent rapport sera ainsi transmis aux Autorités du Burkina Faso à travers la Représentation de la FAO. Après étude du rapport et consultation avec les différents partenaires au développement, il reviendra au Gouvernement de décider d'engager la phase de formulation et, le cas échéant, de discuter avec la Représentation de la FAO au Burkina Faso pour convenir des modalités pratiques d'organisation et de financement de cette phase.*

## A. INTRODUCTION

### Contexte général

1 Au cours des derniers mois, les prix des denrées alimentaires et des principaux facteurs de production ont connu sur le marché international des augmentations sans précédent. Fin mars 2008, l'index FAO des prix alimentaires avait progressé de 57% par rapport à son niveau de mars 2007. Rien qu'au cours du mois de mars 2008, le prix du riz<sup>2</sup> a augmenté de 50%. Fin avril, le prix du maïs<sup>3</sup> était de 46% supérieur à son prix de l'année précédente à la même période. En janvier 2008, le prix de certains engrais (DAP<sup>4</sup>) était quasiment trois fois supérieur à son niveau de janvier 2007. Bien que la situation des marchés diffère d'un pays à l'autre et que l'évolution future reste incertaine, les projections suggèrent que les prix vont probablement rester élevés au cours des prochaines années.

2 L'accroissement brutal et rapide des prix s'explique par une combinaison de facteurs liés aux changements climatiques, à des niveaux de stocks céréaliers mondiaux historiquement bas, une consommation croissante de viande et de produits laitiers dans les économies émergentes, une demande accrue pour la production de biocarburants, un coût élevé de l'énergie et du transport, le tout aggravé par des spéculations.

3 Si les prévisions de production pour l'année 2008<sup>5</sup> laissent entrevoir une amélioration progressive de la situation (réduction des tensions) sur les marchés internationaux, l'accroissement des prix des denrées alimentaires a eu pour effet immédiat de réduire le pouvoir d'achat des consommateurs urbains et ruraux acheteurs nets de produits alimentaires avec comme risques à court terme de voir de nombreux ménages s'enliser plus profondément dans la pauvreté et la précarité, de provoquer ou d'intensifier des troubles et des tensions sociales, et d'amener certains gouvernements à prendre des mesures à court terme qui risquent d'exacerber l'instabilité des marchés mondiaux.

4 D'un autre côté, répercutées au niveau des producteurs, l'augmentation des prix des produits, si elle se confirme et se maintient, constitue une opportunité, après des décennies de prix bas et peu incitatifs, d'amélioration des revenus des producteurs et de relance des investissements dans l'agriculture.

5 C'est donc un double défi que la communauté internationale doit relever: (i) prendre des mesures urgentes à court terme (filets de sécurité sociaux et productifs) afin de s'assurer que la hausse des prix des denrées alimentaires n'affecte pas de façon encore plus alarmante les populations pauvres des zones urbaines et rurales en visant en priorité les Pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV<sup>6</sup>) et, (ii) permettre aux producteurs les plus défavorisés de bénéficier des opportunités offertes par l'augmentation des prix agricoles en développant un environnement politique incitatif et en prenant des mesures d'appui pour accroître rapidement et durablement les productions et les revenus agricoles, réduire les impacts des augmentations du prix des facteurs de production et, s'assurer que les augmentations de prix à la consommation se répercutent jusqu'au niveau des producteurs.

### Contexte spécifique de la mission

6 Face à la flambée des prix agricoles sur les marchés internationaux, le Directeur général de la FAO a lancé depuis le 17 décembre 2007 l'Initiative sur la flambée des prix des aliments en vue de fournir aux pays les plus fortement touchés une assistance technique et un appui aux politiques afin d'accroître les disponibilités vivrières locales au cours des prochaines campagnes agricoles et d'éviter ainsi des crises. La FAO a ainsi mobilisé sur ses fonds propres et avec l'appui du gouvernement espagnol, une somme de 17 millions de dollars afin de venir en aide aux agriculteurs vulnérables n'ayant pas un accès suffisant aux intrants pour accroître la production locale et appuyer

---

<sup>2</sup> Thai white rice 100% second grade, f.o.b. Bangkok.

<sup>3</sup> Maize No. 2 Yellow, Gulf.

<sup>4</sup> Diammonium Phosphate.

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/docrep/010/ai465e/ai465e04.htm>

<sup>6</sup> ... et surtout ceux où le taux de change est resté stable ou s'est déprécié par rapport au dollar EU.

les gouvernements à préparer des plans d'intervention appropriés visant à intensifier ou à compléter les efforts d'amélioration de la production et de la productivité agricoles déjà en cours.

7 Dans ce contexte, la FAO apporte son appui à l'Union africaine (UA) et au Secrétariat du NEPAD en vue de renforcer la mise en œuvre du troisième pilier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD pour appuyer les efforts des pays africains à identifier, financer et mettre en œuvre des interventions en réponse à l'accroissement des prix. Le processus initié par l'UA avec l'appui de la FAO et de plusieurs partenaires internationaux prévoit une première phase de consultation des pays et d'évaluation de la situation en vue d'appuyer l'identification des actions pouvant être menées à court et à moyen terme en réponse à la flambée des prix.

8 Le présent rapport résume les principaux constats et résultats de la première mission de consultation et d'évaluation de la situation conduite du 7 au 18 avril 2008 au Burkina Faso dans le cadre du processus décrit ci-dessus.

### **Objectifs et déroulement de la mission**

9 Les objectifs de la mission<sup>7</sup> étaient: (i) d'évaluer la situation dans le pays en matière de flambée de prix agricoles et; (ii) d'identifier en collaboration étroite avec les autorités nationales et les partenaires nationaux, régionaux et internationaux les actions et mesures à court et à moyen terme qui pourraient, en complément de celles déjà mises en œuvre, être prises en réponse à la flambée des prix. Concernant le second point, il s'agissait de dégager les grandes lignes d'un plan d'actions à court et moyen terme en identifiant les analyses devant être conduites ultérieurement lors de la phase de formulation.

10 La mission a été confiée au Centre d'investissement de la FAO (FAO/CI). Elle a été effectuée avec la participation du Programme alimentaire mondial (PAM) pour ce qui a concerné les analyses de vulnérabilité et l'identification des besoins en renforcement des filets de sécurité sociaux. La mission a également bénéficié d'un appui de la Représentation résidente de la Banque mondiale au Burkina Faso et du FIDA<sup>8</sup>.

11 Pendant son séjour, la mission a été reçue à deux reprises par le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH). Elle a travaillé sous la supervision directe du Secrétaire permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA<sup>9</sup>) et a eu des séances de travail avec la plupart des partenaires publics et privés nationaux, régionaux et internationaux directement concernés. Les constats et recommandations préliminaires de la mission ont en été discutés au cours d'une réunion tenue, à l'invitation du l'Ambassadeur du Danemark, avec le cadre de concertation des Partenaires techniques et financiers (PTF). Ils ont ensuite été synthétisés au sein d'un Aide-mémoire (AM) qui a été discuté au cours d'une réunion de synthèse présidée par le Secrétaire Permanent du SP/CPSA en présence du Conseiller technique du Ministre et des Directeurs Généraux du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH). Après avoir été amendé, l'AM a été présenté à Rome à la Task Force (TF) FAO pour l'Initiative sur la flambée des prix<sup>10</sup>. Sa version finale validée par la TF a été envoyée à la Représentation de la FAO pour transmission officielle au gouvernement et partenaires concernés.

---

<sup>7</sup> Mission composée de M. Marc Moens (Chef de mission, FAO, TCIS), M. Benoist Veillerette, économiste (FAO, TCIE), M. Mariano Gosi, agronome, spécialiste des opérations d'urgence (Consultant, TCEO); Dr. Amadou Moustapha Beye, agronome (Consultant), et M. Adama Ouattara, agroéconomiste (Consultant, Cellule d'anticipation des politiques, DGPSA). La mission a également reçu un appui (du 3 au 9 avril) de Mme Cristina Amaral (Coordinatrice de l'ISFP, FAO, TCIS).

<sup>8</sup> MM. Norman Messer, Chargé de portefeuille et Karim Hussein, Economiste régional.

<sup>9</sup> Egalement point focal du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

<sup>10</sup> Task Force on Soaring Food Prices.

## Présentation et contenu du rapport

12 Après un bref aperçu du contexte économique, social et agricole du Burkina Faso et une présentation de la situation alimentaire du pays au cours des dernières années et des résultats de la dernière campagne agricole (chapitre B), le rapport fait le point sur la situation de la flambée des prix telle que constatée au moment de la mission. Il en identifie les causes majeures et analyse les répercussions et les conséquences sur le plan national (chapitre C).

13 La section D du rapport détaille les actions déjà prises par le gouvernement et ses partenaires et présente les mesures complémentaires identifiées comme devant être mises en exécution à court terme: renforcement des filets de sécurité sociaux et productifs, mesures politiques de protection des consommateurs vulnérables, mesures et actions de relance de la production. Parmi ces mesures, la proposition d'intervention d'urgence en appui à l'accroissement de l'offre en riz («Opération riz») identifiée pour la prochaine campagne agricole a été transmise au MAHRH afin de permettre à celui-ci de solliciter des fonds du budget national ou des aides budgétaires et/ou de lancer un appel à la communauté internationale pour son financement.

14 La dernière partie du rapport (chapitre E) présente les grandes lignes des actions et des mesures prioritaires à prendre à moyen terme. Elles ont été regroupées en trois volets: (i) les mesures politiques et de commercialisation des produits, (ii) les actions en appui à l'amélioration de l'offre en produits agricoles (actions sur les semences et les engrais, aménagements hydroagricoles; activités post-récoltes, renforcement des capacités des producteurs, actions sur l'élevage), et (iii) les besoins additionnels en assistance humanitaire identifiés par le PAM pour l'année 2009.

15 Dans la mesure du possible, le rapport a tenu compte des différentes opinions, parfois divergentes, recommandations et conseils donnés au cours des séances de travail tenues pendant la mission. En résumé:

- Le MAHRH a exprimé sa préoccupation à court terme en insistant sur les conséquences en terme de réduction du pouvoir d'achat de la population et l'accroissement de la vulnérabilité des ménages, d'augmentation des tensions sociales, et des risques de diminution des productions du fait de l'augmentation du prix des intrants agricoles. Le MAHRH a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités de prévision et d'anticipation des crises et d'agir rapidement en vue d'intensifier, au cours de la prochaine campagne, la production rizicole afin de réduire la dépendance vis-à-vis des fluctuations du marché international. Sa préoccupation majeure concerne le financement de l'opération riz et, de manière spécifique de l'acquisition des engrais.
- Les partenaires sous-régionaux: ont insisté sur le caractère sous-régional de la crise et la nécessité de développer des solutions concertées dans le cadre des accords économiques et politiques existant entre les pays (notamment: Tarif Extérieur Commun et Zone de libre échange).
- Les Partenaires techniques et financiers (PTF) internationaux. Exception faites d'opérations bien ciblées et limitées dans le temps, les PTF se sont montrés réticents vis-à-vis des opérations de distribution d'intrants avec subventions. Celles-ci ne vont pas dans le sens des efforts de développement durable qu'ils conduisent avec le gouvernement depuis plusieurs décennies. Ils ont également insisté sur l'importance de tenir compte des capacités de réponse du secteur et d'insérer les actions proposées dans le contexte stratégique sectoriel et au sein des projets et programmes en cours d'exécution.
- La société civile. Les producteurs et leurs organisations reconnaissent que l'augmentation des prix agricoles peut représenter une opportunité d'amélioration des revenus. Ils craignent cependant que les hausses de prix bénéficient principalement aux intermédiaires et que l'augmentation du prix des engrais limite les opportunités. Pour les producteurs, la crise reflète le manque de soutien public au secteur agricole tant en terme d'investissements que de protection face aux importations.

## B. CONTEXTE GÉNÉRAL ET SITUATION ALIMENTAIRE

### Contexte économique et social

16 **Généralités.** Situé en Afrique de l'ouest, le Burkina Faso est un pays enclavé couvrant une superficie d'environ 274.000 km<sup>2</sup>. Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger, au sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Le climat de type subtropical correspond à celui d'une zone de transition entre le Sahel au nord (pluviométrie moyenne de 350 mm par an) et la région soudanienne au sud (pluviométrie moyenne de 1.000 à 1.200 mm par an). Il est caractérisé par une saison pluvieuse de quatre à cinq mois (mai- septembre) qui correspond à la période de production agro-pastorale et une saison sèche de sept à huit mois (octobre- avril). Le pays compte une population estimée à 14,8 millions d'habitants<sup>11</sup> avec un taux de croissance qui se situe aux alentours de 2,89%. Estimée à 18%, la population urbaine croît au rythme annuel de 5,1%. A ce rythme, elle représentera 33% de la population en 2030.

17 **Contexte et performances économiques.** Pays à vocation agricole (82% de la population et 35 à 40% du PIB), le Burkina Faso fait preuve depuis une dizaine d'années de performances macroéconomiques en amélioration. Depuis le milieu des années 90, le revenu moyen annuel par habitant a augmenté de 20% mais il reste encore très bas (400 \$EU en 2006). Le taux de croissance du PIB qui a stagné autour de 3% entre 1980 et 1993 a été en moyenne de 5,7% au cours de la période 2002-2006 pour atteindre 6,4% en 2006 (FMI). Malgré de fortes fluctuations dues en grande partie aux variations climatiques et aux résultats variables d'une agriculture essentiellement traditionnelle et pluviale, le taux de croissance du PIB a généralement, au cours de la dernière décennie, égalé ou dépassé le taux moyen de croissance de la population. Les performances économiques sont très dépendantes des résultats enregistrés par le secteur agricole. En raison d'un euro fort par rapport au dollar et de bonnes récoltes le taux moyen d'inflation entre 2002 et 2004 a été négatif (-0,4%). En 2005, les mauvaises récoltes dans la sous-région dues à la sécheresse et aux infestations de criquets ont entraîné une remontée de l'inflation qui a atteint 6,4%. Le taux est ensuite redescendu à 2,4% en 2006.

18 **Situation de la pauvreté.** En dépit des bonnes performances économiques de ces dernières années, le Burkina Faso reste un des pays les plus pauvres du monde. Sur base de l'Indice de développement humain (IDH), il est classé 176<sup>ème</sup> sur 177 pays dans le rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 du PNUD<sup>12</sup>. Près de la moitié de la population (46,4% %) vit en dessous du seuil de pauvreté (EBCVM, 2003 et EP, 2003<sup>13</sup>). La pauvreté est particulièrement marquée en milieu rural où elle atteint 52% de la population (contre 20% en milieu urbain). Elle touche plus profondément les régions du Nord et de l'Est du pays, la région du Centre Nord étant considérée comme la plus vulnérable (Etude ACV<sup>14</sup>, PAM, 2005). Le taux moyen de malnutrition est estimé à 15% de la population et atteint 38% parmi les enfants. Près de 40% des ménages ruraux sont vulnérables à l'insécurité alimentaire avec des taux variant de 23% à 57% d'une région à l'autre dans les zones traditionnellement déficitaires en production céréalière (ACV/PAM, 2005). L'espérance de vie à la naissance est très faible (47,9 ans en 2004) et le taux d'alphabétisation est considéré comme étant un des plus faibles au monde (22% en 2004).

### Secteur agricole, importance et performances de l'agriculture

19 **Secteur agricole.** Le secteur agricole contribue pour 38% à la formation du PIB, procure 80% des recettes d'exportation et occupe environ 82% de la population. Il se caractérise par une agriculture extensive où dominent les petites exploitations agricoles (1,4 million). Le pays dispose de grandes superficies à vocation agricole d'environ 9 millions d'hectares (soit un tiers du pays). Les surfaces à

<sup>11</sup> Estimation 2007 (UN population Division).

<sup>12</sup> Le rapport porte sur l'année 2005.

<sup>13</sup> Ministère de l'économie et des finances. Institut National de la statistique et de la démographie (INSD). *Enquête Burkinabé sur les conditions de vie des ménages de 2003 (EBCVM), et Burkina Faso. La pauvreté en 2003 (EP).*

<sup>14</sup> PAM. Avril 2005. *Analyse et Cartographie de la Vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire en milieu rural au Burkina Faso.*

vocation pastorale représentent 47% de la superficie totale du pays et les forêts occupent 17%. Le potentiel en terres arables est exploité à environ 48%. Bien que variables en fonction des conditions agro-écologiques, on distingue globalement deux grands systèmes de production: le système agro-pastoral fondé sur l'élevage bovin et les céréales traditionnelles (mil/sorgho) situé dans le nord du pays (zone sahélienne), et le système coton-maïs /sorgho situé dans la zone soudanienne. L'élevage est pratiqué par environ 80% de la population totale et contribue pour plus de 12% à la formation de la valeur ajoutée nationale. Les produits de l'élevage occupent après le coton le deuxième rang des exportations.

**20 Contribution aux revenus des ménages.** Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, faune et forêts) constitue la principale source de revenus et d'emplois dans le pays. Selon les chiffres de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (EBCVM, 2003), le poste «Agriculture et Elevage» intervient pour environ 45%<sup>15</sup> dans le revenu total des ménages et pour 40% des revenus monétaires (agriculture: 15% et élevage: 25%). Les cultures vivrières - en particulier le mil et le sorgho (42,3%) – représentent la première source de revenu agricole des ménages. Dans le cas des revenus dégagés par l'élevage, la vente de bovins représente le poste le plus important (60% du revenu de l'élevage).

**21 Agriculture et productions agricoles.** Entre 2000 et 2006, les cultures vivrières ont représenté en moyenne 81% des superficies emblavées, 80% des productions générées et 77% de la valeur totale de la production agricole nationale (Tableau 1). Parmi les cultures vivrières, les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) occupent 97% des surfaces emblavées annuellement. Elles constituent l'alimentation de base de la majorité de la population. A eux seuls, le mil et le sorgho représentent 80% des superficies emblavées en céréales et 76% des productions céréalières. Le coton est la principale culture de rente et le premier poste d'exportation du pays. Sa production a régulièrement augmenté au cours des dernières années pour atteindre un record de 740.000 tonnes en 2006/2007. Essentielle aux économies familiale et nationale du pays, la production de coton est sujette aux variations de son prix sur le marché international.

**Tableau 1. Répartition des cultures, productions et valeurs des productions (Moyenne 2000–2006)**

		Ha	%	Tonnes	%	Milliards FCFA	%
<b>Céréales</b>	Riz (Pluvial et irrigué)	46.204	1,1%	91.166	2%	12	2,4%
	Maïs (pluvial et irrigué)	626.835	14,7%	626.835	14%	58	11,9%
	Sorgho	1.398.398	32,7%	1.343.621	30%	127	25,8%
	Mil	1.285.186	30,0%	1.014.437	22,6%	99	20,2%
	Fonio	13.302	0,3%	9.579	0,2%	2	0,4%
<b>Autres cultures vivrières</b>	Igname	5.698	0,1%	45.212	1%	4	0,8%
	Niébé	46.790	1,1%	349.705	7,8%	36	7,4%
	Voandzou	34.749	0,8%	33.983	0,8%		
	Patate douce	5.194	0,1%	46.805	1%	24	4,9%
<b>Cultures de rente</b>	Arachide	321.751	7,5%	261.897	5,8%	24	4,9%
	Coton	446.234	10,4%	503.814	11,2%	88	17,8%
	Sésame	37.296	0,9%	18.791	0,4%	4	0,9%
	Soja	3.917	0,1%	4.845	0,1%	0	0,1%
<b>Produits maraîchers</b>	Produits maraîchers	6.799	0,2%	128.568	2,9%	12	2,5%
<b>Total</b>		<b>4.278.355</b>				<b>492</b>	

Source: MAHR/DGPSA

**22 Performances agricoles et contraintes majeures.** Au cours de la dernière décennie (1995-2006), le secteur agricole a toutefois enregistré des performances tout à fait honorables. En volume, la croissance totale de la production a été supérieure au taux de croissance démographique: 5,5% par an en croissance totale et 4,3% pour le secteur céréalier. Cette croissance a toutefois été essentiellement tirée par le secteur cotonnier (+15,9% par an) et le maïs

<sup>15</sup> Dont, revenu de l'agriculture: 24,3%, et revenu de l'élevage: 20,4%.

(+13,6%) et, dans une moindre mesure, aux progrès réalisés en matière de diversification, en particulier vers des cultures de rente, notamment les oléagineux tels que le karité, l'arachide ou le sésame. Les croissances respectives du maïs et du coton sont cependant principalement attribuables aux augmentations de superficies cultivées qui ont atteint 13,6% par an pour le maïs et 13,2% par an pour le coton (Tableau 2).

**Tableau 2. Croissance moyenne annuelle des productions et superficies cultivées pour les principaux produits agricoles – période 1995 - 2006**

	<b>Augmentation moyenne des productions %</b>	<b>Augmentation moyenne des superficies cultivées %</b>
Riz (pluvial et irrigué)	2,8%	0,1%
Maïs	13,6%	13,6%
Sorgho	1,6%	-0,8%
Mil	4,4%	1,7%
Niébé	7,6%	14,5%
Coton	15,9%	13,2%
Cultures maraîchères	9,1%	0,7%

Source: MAHR/DGPSA

23 Les céréales traditionnelles (mil, sorgho, fonio) et le riz ont évolué de manière moins marquée. Elles représentent l'essentiel des superficies emblavées. Les rendements restent faibles: mil / sorghos – 800 kg/ha, riz pluvial – 1 t/ha, riz irrigué – 3,6 t/ha, maïs – 1,6 t/ha (IFPRI, 2006). Ainsi, si le volume des productions en coton et maïs semble progressivement augmenter, le secteur agricole reste encore confronté à de nombreux problèmes, en particulier:

- (i) une forte dépendance de la production vis-à-vis de la pluviométrie avec seulement 13,8% des surfaces potentiellement irrigables aménagées;
- (ii) une forte pression foncière et une baisse de la fertilité des sols associés à la prédominance de systèmes de production extensifs et un manque d'accès aux investissements en vue de renouveler l'équipement et moderniser durablement la petite exploitation familiale: utilisation d'outils rudimentaires, déficit de traction animale, faible utilisation d'intrants (très majoritairement orientés vers le système coton/maïs), déficit de capacités de gestion durable de la fertilité et des ravageurs de cultures;
- (iii) la faiblesse des systèmes de commercialisation et de transformation des produits agricoles liés à l'enclavement, au déficit de moyens de transport, d'infrastructures de stockage et d'information sur les prix et leur évolution.

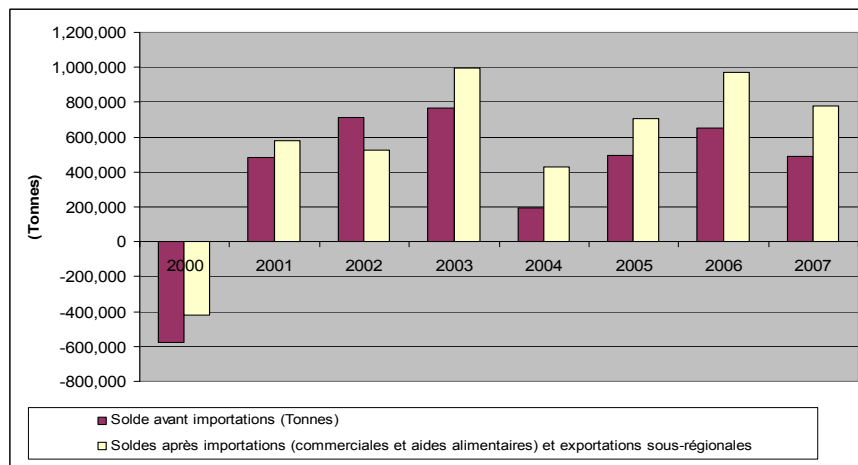
### **Bilan céréalier et couverture des besoins**

24 **Evolution et fluctuations du bilan céréalier.** Analysé sur une période de 20 années, le bilan céréalier montre une évolution en dents de scie avec des taux de couverture des besoins céréaliers qui varient entre 74 et 131% (PNSA, 2007). La couverture céréalière du pays s'est toutefois améliorée au cours des années. L'analyse des bilans céréaliers entre 1994 et 2006 indique un taux de couverture des besoins de la population excédentaire 10 années sur 12. Les productions du Burkina Faso avec celles du Mali, du Ghana, du Togo et de la Côte d'Ivoire, permettent de maintenir depuis plusieurs années un certain équilibre céréalier dans l'espace de l'UEMOA et de la CEDEAO. La situation au Burkina Faso est cependant encore précaire. Les bilans céréaliers sont variables. Entre 1994 et 2006, le taux moyen de couverture des besoins par les productions domestiques (hors importations/exportations) a été de 117%. Cet équilibre relatif cache en outre d'importantes disparités régionales.

25 La Figure 1 ci-dessous présente l'évolution du bilan céréalier depuis l'année 2000. A l'exception de l'année 2000, le bilan céréalier présente chaque année un solde positif, même avant importations. Le pays apparaît ainsi globalement et en moyenne excédentaire et autosuffisant sur le plan céréalier. Le disponible en céréales locales (hors importations) est en moyenne de 230 Kg par habitant et par an et

atteint 250 Kg par habitant et par an si l'on considère les importations. Des déficits, comblés par les importations, concernent chaque année le riz et le blé. Entre 2000 et 2007, les importations moyennes annuelles en riz et en blé ont été respectivement de 180.000 tonnes et de 44.000 tonnes. Les importations sont majoritairement commerciales, l'aide alimentaire n'intervenant que pour environ 10%.

**Figure 1. Evolution du bilan céréalier entre 2000 et 2007 (Tonnes).**



### Résultats et bilan céréalier de la dernière campagne agricole

26 Le Tableau 3 ci-dessous présente le bilan céréalier national prévisionnel de la campagne agricole 2006/2007<sup>16</sup>.

**Tableau 3. Bilan céréalier national prévisionnel de la campagne agricole 2006/2007.**

	Riz	Blé	Mil, sorgho, maïs et fonio	Total
<b>Population au 30/04/2008</b>				<b>14.275.689</b>
<b>1. Disponibilités</b>	<b>69.451</b>	<b>0</b>	<b>3.270.144</b>	<b>3.339.595</b>
Production brute	123.086		3.613.570	3.736.656
Production disponible	67.697	0	3.071.535	3.139.232
Stocks initiaux (au 01/11/2007)	1.753	0	198.609	200.362
- Stocks paysans	0	0	148.180	148.180
- Autres stocks	1.753	0	50.429	52.182
<b>2. Besoins</b>	<b>259.662</b>	<b>19.741</b>	<b>2.569.780</b>	<b>2.849.183</b>
Normes de consommation (kg/hbt/an)	18	1	170	190
Consommation humaine	259.662	19.741	2.432.978	2.712.381
Stocks finaux (au 31/10/2008)	0	0	136.802	136.802
- Stocks paysans	0	0	118.977	118.977
- Autres stocks	0	0	17.825	17.825
<b>3. Excédent (+)/Déficit (-) brut</b>	<b>-190.211</b>	<b>-19.741</b>	<b>700.364</b>	<b>490.412</b>
<b>4. Solde Import/export</b>	<b>217.517</b>	<b>45.240</b>	<b>24.049</b>	<b>286.806</b>
Importations commerciales (2007/2008)	208.583	45.526	17.240	271.349
- Commerçants privés	198.236	41.165	7.263	246.664
- Autres importations	10.347	4.361	9.977	24.685
Aides alimentaires	9.372	0	31.860	41.232
Exportations prévues	438	286	31.860	41.232
<b>5. Excédent (+)/Déficit (-) net</b>	<b>27.306</b>	<b>25.499</b>	<b>717.604</b>	<b>770.409</b>
<b>6. Disponible apparent (Kg par habitant)</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>231</b>	<b>254</b>

<sup>16</sup> Source: MAHRH/DGPSA/DSAP (mars 2008).

27 Selon les estimations provisoires de la Direction générale de la prévision et des statistiques agricoles (DGPSA), le bilan céréalier prévisionnel de la dernière campagne présente un solde positif de 770.000 tonnes qui se traduit par un disponible global annuel moyen après importations et exportations de 254 Kg de céréales par habitant et de 234 Kg si l'on ne considère que les productions locales (hors importations). En considérant ces chiffres et les normes préconisées<sup>17</sup> par le PAM (146 kg par an et par personne) ou la DGPSA (182,5 Kg par an et par personne), les besoins minimum globaux de la population sont, quelque soit la norme appliquée, couverts. Les résultats de la campagne 2006/2007 présentés dans le tableau sont toutefois provisoires. De l'avis de nombreux spécialistes ils seraient surévalué en raison du fait que les estimations de production ont été effectuées sur pied avant que la fin de la campagne ait connu un arrêt précoce des pluies.

28 En outre, le bilan céréalier ne reflète pas les disparités entre régions et selon les différentes cultures. Ainsi, selon les résultats provisoires, les productions totales en mil et en sorgho auraient enregistré une diminution de l'ordre de 2% par rapport à la saison 2005/2006, le maïs aurait gagné 8,65% et le riz aurait progressé de 22%. Par ailleurs, si la situation alimentaire peut être, sur la base des estimations provisoires, considérée comme globalement satisfaisante, 15 provinces présentent un taux de couverture des besoins inférieur à 90% avec des poches de déficits alimentaires parfois importantes. La dernière campagne agricole a, en effet, été marquée par une installation tardive des pluies dans la majeure partie des régions, une pluviométrie forte et abondante en milieu de campagne qui a occasionné des inondations dans diverses localités avec de nombreux dégâts matériels<sup>18</sup> et des pertes en vies humaines et en animaux et, un arrêt brutal des précipitations dès la mi-septembre avec un impact négatif sur le niveau de maturité des plantes à la récolte.

### C. SITUATION, MÉCANISMES ET IMPACTS DE LA FLAMBÉE DES PRIX AU BURKINA FASO

#### Situation de la flambée des prix au Burkina Faso

29 Entre mars 2007 et avril 2008, le prix des denrées alimentaires a augmenté entre 12% et 50% suivant les produits, exception faite du sel qui a presque doublé (Tableau 4). Une moyenne pondérée par les quantités consommées a été estimée à 32%. Le riz a augmenté de 36% tandis que les céréales locales (représentant environ 60-70% des dépenses) augmentaient entre 24% pour le petit mil et de 47% pour le maïs. Les huiles augmentaient de 50% et les produits laitiers de 20 à 25%. Seules les viandes augmentaient de façon plus modeste, entre 10% et 15% suivant les animaux.

**Tableau 4. Estimation de l'augmentation des prix des principales denrées alimentaires entre mars 2007 et avril 2008**

	Unité	Mars 2007	Avril 2008	Augmentation
Riz importé	kg	275	375	36%
Riz local	kg	259	350	35%
Petit mil local	kg	145	180	24%
Sorgho blanc	kg	131	170	30%
Maïs blanc	kg	109	160	47%
Farine de blé	kg	375	425	13%
pâtes alimentaires	250g	125	175	40%
Viande de mouton	kg	1283	1439	12%
Viande de bœuf	kg	967	1110	15%
Beurre de karité	kg	910	1167	28%
Huile de coton	litre	600	900	50%
Huile de palme importée	0,9 litre	873	1313	50%
Lait en poudre	2.500g	8203	10111	23%
Sel marin importé	kg	131	248	89%

Source: ISND et prix collectés par la mission (marchés au détail, Ouagadougou)

<sup>17</sup> Seuil minimum de couverture des besoins en céréales par personne et par jour (norme calorique): 400 gr jour et par personne pour le PAM et 500 gr jour et par personne pour la DGPSA.

<sup>18</sup> 55 barrages auraient ainsi besoin d'être réhabilités.

30 Il convient de distinguer deux types de produits alimentaires. Les produits majoritairement importés incluent le riz (importé pour les deux tiers), les produits à base de blé (entièrement importés), les produits laitiers, le sucre, l'huile de palme et le sel, leur prix est directement influencé par les cours mondiaux. D'un autre côté, les produits locaux incluant les céréales locales (mil, sorgho, maïs), le niébé et les produits carnés ne semblent pas connectés aux marchés mondiaux et leurs variations de prix ont des causes internes au pays et à la sous-région Afrique de l'ouest.

### Causes majeures

31 Il convient de distinguer 4 causes majeures affectant de manière différente les différents produits: (i) la flambée des prix sur les marchés mondiaux; (ii) l'offre et la demande au niveau de la sous région; (iii) les insuffisances des systèmes de commercialisation des produits; et (iv) la spéculation.

#### (i) Cours mondiaux

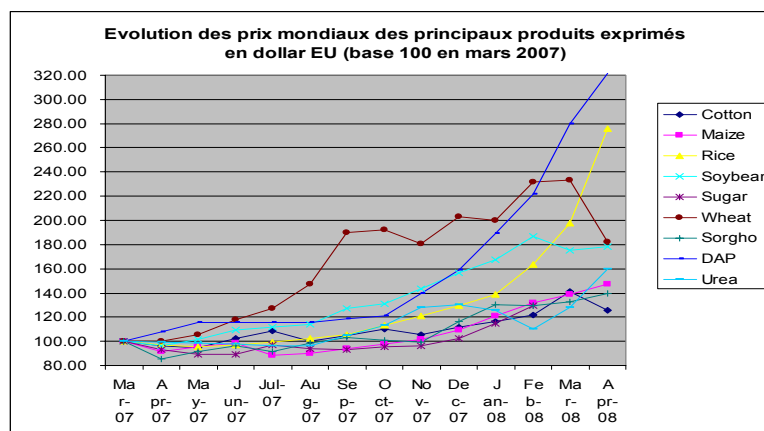
32 Le Tableau 5 récapitule la flambée des prix sur le marché international. Le FCFA est lié à l'euro qui s'est apprécié de 19% par rapport au dollar durant la période considérée de mars 2007 à avril 2008. Cela n'a que légèrement atténué l'augmentation des cours mondiaux du riz, du blé et du DAP (engrais phosphaté), a réduit de moitié environ la hausse des prix du maïs, sorgho, urée, lait et sucre et a presque entièrement compensé la hausse du prix du coton qui, malheureusement, est la principale production à l'exportation du pays : le coton n'a augmenté que de 6% durant cette période en FCFA.

**Tableau 5. Synthèse de la flambée des prix sur le marché international.**

	\$EU/tonne (livre pour le coton) en mars 2007	\$EU/tonne (livre pour le coton) en avril 2008 (*)	Augmentation en \$EU	Augmentation en FCFA
Riz	263	726	+176%	+132%
Blé	170	309	+82%	+53%
Maïs	168	248	+47%	+24%
Sorgho	173	242	+40%	+17%
Lait (poudre)	3.050	4.550	+38%	+16%
Coton	58.5	73.6	+26%	+6%
Sucre	230	298	+29%	+16%
DAP	373	1.201	+222%	+170%
Urée	295	471	+60%	+34%

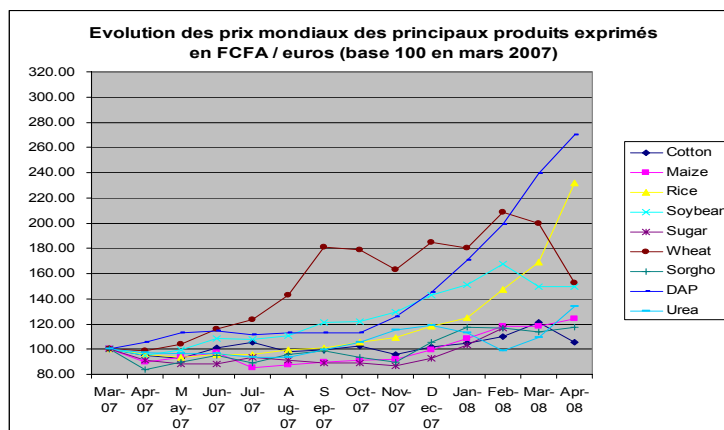
(\*) Février 2008 pour le sucre

**Figure 2. Evolution des prix mondiaux des principaux produits exprimés en dollar EU (base 100 : mars 2007)**



Source: FAO

**Figure 3. Evolution des prix mondiaux des principaux produits exprimés en FCFA (base 100: mars 2007)**



Source: FAO

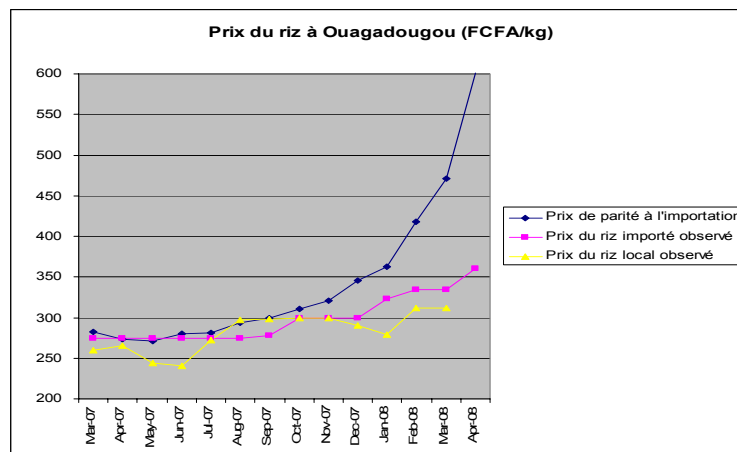
33 L'impact des cours mondiaux sur les prix locaux est direct pour tous les produits importés : riz, blé, lait, sucre, engrais. En revanche, il ne semble pas que les cours mondiaux du maïs et du sorgho (fixés par exemple dans le golfe du Mexique) aient un impact sur les cours au Burkina Faso car le maïs et sorgho burkinabés jusqu'à ce jour, n'ont pas été exportés à l'extérieur de la sous-région en raison probablement du coût excessif du transport.

34 Pour les produits importés, la situation semble se détendre pour le blé et les produits laitiers en raison d'une part de la diminution des cours après avoir atteint des sommets en février 2008 et octobre 2007 respectivement et d'autre part la faiblesse du dollar américain par rapport à l'Euro (et donc du FCFA) qui réduit d'autant l'impact exprimé en FCFA. La situation demeure très tendue cependant pour le riz et certains engrais comme les engrais phosphatés (DAP) et par conséquent les engrais composés.

35 Deux tiers du riz sont importés principalement d'Asie (Thaïlande, Vietnam, Chine, Inde). Le prix local est donc directement lié au prix international suivant grosso modo l'évolution du prix du riz importé. Le prix atteint en avril 2008 (375 FCFA/kg) est en augmentation de 36% par rapport à la même période de 2007 et n'avait jamais été atteint (contrairement au maïs) au cours des dernières années où il n'avait jamais dépassé 300 FCFA. Cela a largement contribué à provoquer les manifestations contre la vie chère dans les villes. Cependant, le cours actuel est loin de refléter la flambée récente du cours mondial. L'explication est que cette flambée arrivera avec environ 3 mois de décalage (temps nécessaire entre la commande par l'importateur et la livraison sur le marché local).

36 La mission a effectué un calcul de prix de parité à l'importation du riz afin d'estimer le niveau possible dans trois mois en fonction du prix observé sur le marché mondial à la mi avril. Il pourrait évoluer vers des sommets (500-600 FCFA) et la consommation considérablement baissée au profit des céréales locales, ceci malgré les mesures du Gouvernement pour limiter cette hausse (suppression des taxes, négociation sur les marges avec les importateurs) qui ne ferait que représenter 50-80 FCFA par kg. La situation dans les mois à venir est incertaine. Il semble qu'un sommet ait été atteint en avril 2008, les chiffres de mai 2008 montrant une stagnation. Il se pourrait que, comme pour le blé, les prix redescendent à l'approche de la récolte à un niveau qu'il est impossible de deviner.

Figure 4. Evolution du prix du riz à Ouagadougou entre mars 2007 et avril 2008



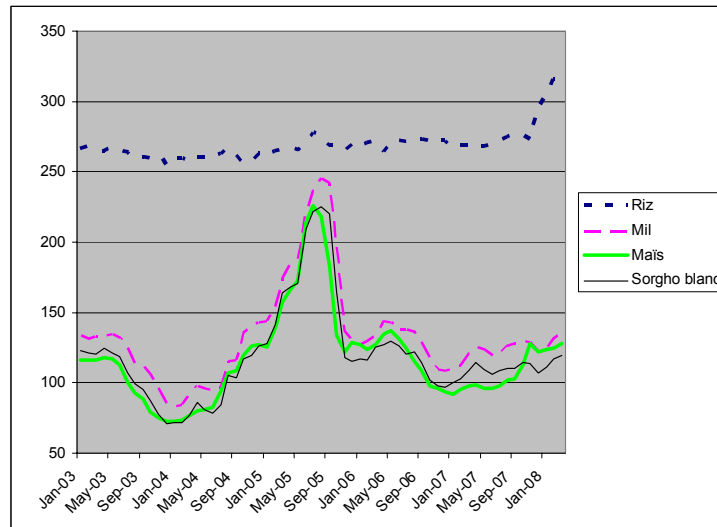
37 **Le cas des engrais.** La flambée sur le marché mondial du prix des engrais chimiques est très inquiétante. En 2007, le prix de l'urée en \$EU a augmenté de 53% et celui du DAP a augmenté de 200% ! La répercussion sur les prix locaux dépend du système de commercialisation au nombre de trois :

- (i) la Sofitex est destinée aux producteurs de coton. La société organise et garantit la distribution des engrais à un prix fixé en début de saison soit en paiement direct soit à crédit, se faisant rembourser en fin de saison. Ces engrais sont principalement utilisés sur le coton et de fait sur le maïs qui est largement associé au coton dans ces régions. La Sofitex offre des prix plus bas que ceux du marché car ils sont détaxés et leur prix est fixé par l'Etat (subventionné en l'occurrence). Il a pourtant augmenté d'environ 40% entre 2007 et 2008;
  - (ii) les engrais subventionnés par l'Etat à partir de dons japonais à un prix largement inférieur à celui du marché. Le problème actuel est que les réserves sont épuisées et que les 6.000 tonnes prévues pour 2008 (contre 9.000 en 2007) ne sont pas attendues avant octobre et leur prix n'est pas encore fixé;
  - (iii) les engrais commercialisés par le secteur privé. Contrairement aux deux premiers canaux de commercialisation, ces engrais ne sont ni détaxés ni subventionnés. Leurs prix correspondent aux prix du marché, c'est-à-dire au prix de parité à l'importation des pays de la région pour ce qui est du NPK et d'Europe ou Asie concernant l'urée. Les prix ont pour l'instant augmenté de 50% en un an et de 30% en 6 mois. Après enquête auprès de leurs clients (organisation de producteurs) l'association des grossistes prévoit une baisse d'au moins 40% de la demande cette année due à cette augmentation, ce qui risque d'avoir un impact négatif en particulier sur le riz ou les cultures maraîchères, principales utilisatrices des engrais (en dehors du coton et maïs couverts par la Sofitex).
- (ii) Offre et Demande sur le marché sous-régional

38 Le prix de la plus grande partie des produits alimentaires consommés au Burkina Faso dépend largement des conditions de l'offre et de la demande au niveau national et sous-régional plutôt que des cours mondiaux. Il s'agit des céréales locales (maïs, sorgho et mil), du niébé, de la viande, des fruits et légumes et du beurre de karité. Ils représentent environ 70% des dépenses alimentaires en moyenne et certainement plus de 80% des dépenses en zones rurales. La production est majoritairement auto consommée cependant qu'une partie est commercialisée. La hausse récente observée sur les céréales locales (entre 24% pour le mil et 47% pour le maïs) est principalement liée à une certaine rareté à l'approche de la période de soudure principalement due à la volonté des producteurs locaux de sécuriser leur propre approvisionnement.

39 Cependant, le niveau actuel des prix n'est pas exceptionnel car ce phénomène se constate tous les ans avec une ampleur différente selon la pénurie comme le montre le graphique suivant (en contraste avec le riz). Les cours des trois céréales locales sont fortement liés. Par exemple, le niveau atteint en avril 2008 pour le maïs est supérieur d'environ 20 FCFA au kg par rapport à la moyenne sur 5 ans. Il avait été largement dépassé en 2005 (pic à 226 FCFA par kg à la consommation) lors de la dernière période de pénurie consécutives aux attaques de criquet et à des perturbations du marché sous-régional.

**Figure 5. Evolution du prix des principales céréales entre janvier 2003 et janvier 2008**



40 L'évolution dans les mois à venir dépendra de la balance entre demande et stocks dans les régions plutôt que du marché mondial. Cette balance est incertaine. Comme expliqué ci-dessus, l'excédent de 770.000 tonnes est provisoire et les chiffres finaux pourraient être moins bons. Beaucoup ont perçu une mauvaise récolte dans le pays (ce qui a provoqué une tension sur les prix à la récolte maîtrisée par le Gouvernement) et certaines quantités ont également pu être vendues aux pays voisins. Jusqu'à la récolte en octobre / novembre, les prix des céréales locales pourraient continuer à augmenter au même rythme que durant les derniers mois et atteindre 160 – 180 FCFA/kg avant la prochaine récolte qui, sans accident climatique, pourrait être excédentaire et entraîner à nouveau une diminution des prix.

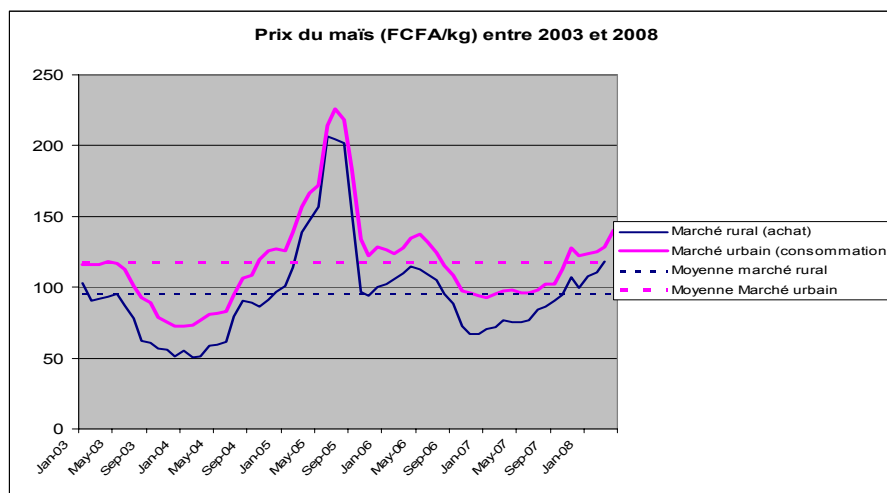
(iii) L'organisation des filières

41 Contrairement à la filière coton qui est très bien structurée, les filières céréalières (mil, sorgho, maïs et riz) et des intrants sont peu organisées. Cela a contribué à accentuer les augmentations de prix décrites ci-dessus. Les céréales locales sont commercialisées par un réseau de petits commerçants entre zones excédentaires et zones déficitaires du pays et régions limitrophes d'autres pays de la sous-région. Les producteurs apportent leur production aux marchés ruraux qui ont lieu tous les 3-4 jours et les vendent à des collecteurs locaux qui les revendent aux commerçants qui assurent le transport vers les zones de consommation. Ces commerçants sont en général bien informés contrairement aux producteurs qui sont donc à leur merci car ils ne disposent pas des mêmes moyens de connaître les prix dans d'autres régions et de négocier leurs prix de vente par manque d'organisation.

42 Malgré cela, les prix au consommateur sont assez bien répercutés aux producteurs (du moins ceux qui ont pu stocker leurs grains jusqu'à maintenant) avec un décalage d'environ 22 FCFA par kg en moyenne entre le prix de vente du producteur et le prix de revente en gros sur les marchés de consommation. Comme le montre le graphe suivant pour le maïs (Figure 6), ce chiffre correspondant environ pour moitié au coût du transport et pour moitié à la marge du commerçant. Cependant, ce chiffre moyen cache des inégalités au cours du temps (marges de 10 à 35 FCFA suivant les périodes

d'excédents ou de pénuries) et régionales, indiquant la nécessité de mieux structurer la filière en informant les producteurs sur l'état des cours, de la situation de l'offre et de la demande et de favoriser le stockage.

**Figure 6. Evolution du prix du maïs entre janvier 2003 et janvier 2008**



43 Le marché interne du riz local partage les mêmes caractéristiques. Une contrainte supplémentaire et spécifique concerne la transformation du paddy en riz dont les capacités au niveau national sont déficitaires. Ainsi, les intermédiaires possesseurs de décortiqueuses empochent-ils des marges importantes aux dépens des producteurs. Afin d'améliorer la filière riz, il conviendrait d'accroître les capacités de transformation primaire au niveau des groupements de producteurs afin de mieux leur transférer la valeur ajoutée potentielle résultant de la flambée des cours à la consommation.

(iv) La spéculation

44 On a beaucoup accusé les importateurs et commerçants de spéculation, ce qui aurait beaucoup contribué à la flambée des prix. Ce n'est qu'en partie exact, la spéculation n'ayant qu'amplifié certaines tendances dues aux causes réelles analysées ci-dessus. Deux phénomènes se sont produits concernant le maïs et le riz.

45 En novembre 2007, au moment de la récolte des céréales, contrairement au phénomène habituel, le prix du maïs a subitement bondi sur certains marchés. On a mis en cause la spéculation opérée par les commerçants cherchant à maximiser leurs profits en profitant d'une pénurie supposée. En effet, ce bond avait pour cause la perception d'une mauvaise récolte 2007 dues aux problèmes climatiques durant la saison, créant une forme de pénurie dont ont profité les commerçants. Le Gouvernement a réagi en libérant des stocks d'intervention à un prix « social » de 9.000 FCFA par sac alors que le sac de maïs avait flambé jusqu'à 17.000 FCFA en certains endroits, en particulier dans les 15 provinces déficitaires. L'annonce et la vente progressive de ces stocks (environ 10.000 tonnes entre novembre 2007 et avril 2008) ont eu pour effet de stabiliser les prix à un cours seulement un peu plus élevé qu'avant la récolte. Cependant, à moyen terme, les prix augmentent progressivement depuis le début 2008 en raison de l'offre décroissante semblant confirmer que la saison est moins bonne que les prévisions intermédiaires publiées par le Gouvernement.

46 Enfin, durant les premiers mois de 2008, les importateurs de riz, qui sont un petit nombre en forme d'oligopole, ont été accusés de rétention de stock en vue de la flambée sur le marché mondial. De fait, en février et mars, il était très difficile de trouver du riz sur les marchés. Logiquement, les importateurs préféraient soit conserver leurs stocks (par exemple stockés dans des ports d'importation ou encore en train d'être livrés) soit les revendre à plus offrant en dehors du pays plutôt que les acheminer vers le pays et les revendre à un prix influencé par le Gouvernement. En effet, ce dernier a accentué ses pressions sur les importateurs afin de limiter la hausse des prix. Cela coïncide également

avec un accroissement des contrôles gouvernementaux visant à limiter l'évasion fiscale de ces importateurs, accentuant encore leur réticence à commercialiser leur riz dans ces conditions.

### Impacts économiques

47 La combinaison entre: (i) la flambée sur les marchés mondiaux des cours des produits d'importation (riz, lait, blé, pétrole, engrais, etc.); (ii) la stagnation des cours mondiaux du coton (principale source en devises) exprimé en FCFA et ; (iii) l'enchérissement du fret (pour les importations et exportations) aura un impact très négatif sur la balance commerciale du pays qui est déjà largement déficitaire. En 2006, les importations s'élevaient à 709 milliards de FCFA soit plus de 4 fois plus que les exportations (168 milliards de FCFA). Le Tableau 8 suivant montre qu'en 2006, les importations de produits alimentaires représentaient 15.8% du total, l'importation des intrants (engrais et produits phytosanitaires) environ 6.9% et les importations d'énergie (pétrole et gaz) plus de 20% des importations. A l'inverse, les exportations soit quasiment exclusivement agricoles (95%), le coton et ses sous-produits représentant 80.3% des recettes d'exportation du pays.

**Tableau 6. Répartition des importations et exportations en 2006**

	Prix CAF en Million FCFA	Prix CAF en million \$EU	% du total
<b>IMPORTATIONS</b>			
Produits alimentaires, y compris	112.178	270,3	15.8%
Riz	37.789	91,6	5.3%
Lait et produits laitiers	4.781	11,5	0.7%
Blé et farines	9.386	22,6	1.3%
Huiles	8.173	19,7	1.2%
Sucres	7.796	18,8	1.1%
Autres produits alimentaires	44.252	106,6	6.2%
Engrais chimiques	35.967	86,7	5.1%
Produits phytosanitaires	12.642	30,5	1.8%
Produits pétrolier et gaz	142.208	342,7	20.1%
Véhicules	44.097	106,26	6.2%
Ciments	23.812	57,38	3.4%
Autres produits	337.775	813,92	47.7%
<b>Total</b>	<b>708.678</b>	<b>1,707.66</b>	<b>100.0%</b>
<b>EXPORTATIONS</b>			
Produits agricoles, y compris	159.809	385,08	94.8%
Coton et sous-produits	135.374	326,20	80.3%
Sésame	5.215	12,57	3.1%
Animaux	3.982	9,60	2.4%
Autres produits agricoles	15.237	36,72	9.0%
Autres produits	8.701	20,97	5.2%
<b>Total</b>	<b>168.510</b>	<b>406</b>	<b>100%</b>

Source Service des douanes

48 L'analyse ci-dessous se limite à l'impact de la flambée des prix des produits agricoles et intrants sur la balance commerciale. Elle montre que, à quantités inchangées (c'est-à-dire, en l'absence de projections, en n'incorporant pas des changements hypothétiques affectant les quantités importées), les importations pourraient bondir de 94 milliards de FCFA (226 millions de \$EU) alors que dans le même temps, les exportations (tirées par le coton) n'augmenteraient que de 16,9 milliards de FCFA (soit 41 millions de dollar). Plus grave encore, alors que la balance commerciale agricole était excédentaire de 30% en 2006, elle deviendrait déficitaire en 2008, les importations augmentant de 69% pendant que les exportations augmentent de 11%.

**Tableau 7. Répartition des importations et exportations en 2006**

	Prix CAF en Million FCFA	% Augmentation	Prix CAF après augmentation
<b>IMPORTATION</b>			
Produits alimentaires, y compris	112.178	69%	190.016
Riz	37.789	132%	87.670
Lait et produits laitiers	4.781	16%	5.546
Blé et farines	9.386	53%	14.360
Huiles	8.173	40%	11.442
Sucres	7.796	16%	9.044
autres produits alimentaires	44.252	40%	61.953
Engrais chimiques	35.967	45%	52.152
<b>Total importations</b>	<b>708.678</b>	<b>13%</b>	<b>802.702</b>
<b>EXPORTATION</b>			
Produits agricoles, y compris	159.809	11%	176.709
Coton et sous-produits	135.374	6%	143.496
Sésame	5.215	40%	7.302
Animaux	3.982	15%	4.580
Autres produits agricoles	15.237	40%	21.332
<b>Total</b>	<b>168.510</b>	<b>10%</b>	<b>185.411</b>
<b>Excédent / déficit commercial agricole</b>	<b>47.631</b>		<b>(13.307)</b>
	<b>30%</b>		<b>-8%</b>

Source Service des douanes

49 Le **cas du coton** est préoccupant. La projection ci-dessus a été faite dans l'hypothèse de volumes d'exportations identiques à l'année de référence 2006. Or, la filière, déjà en difficulté, pourrait faire face à une crise majeure cette année en raison de la stagnation des cours mondiaux, le manque de motivation des producteurs pouvant entraîner une diminution de la production et par conséquent une aggravation du déficit commercial. Il y a moins d'un an, le président de l'association cotonnière africaine lançait déjà un cri d'alarme, déplorant la surévaluation du FCFA lié à l'euro qui cotait alors 1,33 \$EU. Depuis, cette situation a empiré (du point de vue des exportateurs de coton) l'euro étant passé à 1,55 (début mai 2008).

50 Les facteurs d'aggravation de la filière coton sont les suivants: (i) le coût de production va augmenter en raison de l'envolée du prix des engrais et de l'énergie; (ii) le prix proposé en 2007 aux producteurs (145 FCFA/kg) était déjà insuffisant pour les motiver. Le prix 2008 du coton n'a pas encore été fixé mais pourrait ne pas dépasser 165 FCFA/kg; (iii) les agriculteurs dépendant de la production du coton pour acheter une partie de leur nourriture sont rendus plus vulnérables par la hausse du prix des produits achetés; (iv) ces mêmes producteurs pourraient convertir une partie de leurs surfaces de coton en maïs ou même en riz à la vue des prix qui augmentent. Ce phénomène a déjà été observé en 2007, avant la flambée des prix.

#### **Impact au niveau des ménages**

51 **Ménages ruraux et ménages urbains.** Les augmentations des prix étant différentes selon les produits consommés (voir analyse de la situation de la flambée des prix), l'impact sur les ménages dépend de plusieurs facteurs : (i) des habitudes de consommation et des types de denrées alimentaires principalement consommées ; (ii) du niveau de pauvreté et en particulier des revenus monétaires de la famille ; (iii) de la part produite et auto consommée en comparaison de la part d'aliments devant être achetée. La mission a utilisé les résultats de l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) de 2003 comme base d'analyse de l'impact possible au niveau des ménages. Ses résultats sont résumés dans le tableau 8 ci-dessous. En valeur relative, les ménages ruraux dépensent une plus grande partie de leurs dépenses pour l'alimentation: 55% contre 36% pour les ménages urbains. Cependant, en valeur absolue, les ménages urbains dépensent plus que les ménages ruraux. De plus, alors que les ménages ruraux produisent plus de la moitié de leurs besoins alimentaires (52%), ce n'est pas le cas des ménages urbains qui achètent 89% de leur nourriture. Ainsi, il semble plus

opportun de considérer les dépenses alimentaires monétaires qui sont plus du double pour les ménages urbains (457.000 FCFA) comparées aux mêmes dépenses par les ménages ruraux (208.000 FCFA)..

**Tableau 8. Dépenses totales en FCFA des ménages urbains et ruraux (EBCVM de 2003)**

	Ménages urbains		Ménages ruraux	
<b>- Dépenses totales</b>				
- Totales	<b>1.404.128</b>		<b>725.168</b>	
- Monétaires	1.192.787	85%	457.949	63%
- Non monétaires	211.341	15%	267.219	37%
<b>Dépenses alimentaires</b>				
- Totales	510.860	36%	399.778	55%
- Monétaires	456.649	89%	208.251	52%
- Non monétaires	54.211	11%	191.527	48%
<b>Dépenses non alimentaires</b>				
- Totales	893.268	64%	325.390	45%
- Monétaires	736.138		249.698	
- Non monétaires	157.130		75.692	

52 Une analyse plus détaillée montre toutefois des habitudes de consommation très différentes selon l'origine des ménages (Tableau 9). Les ménages urbains consacrent 31% des dépenses alimentaires (monétaires et non monétaires<sup>19</sup>) aux céréales avec une forte prédominance du riz et du maïs (77%). Les ménages ruraux consacrent 50% des dépenses alimentaires aux céréales avec une forte prédominance du mil et du sorgho (74%).

**Tableau 9. Dépenses alimentaires des ménages urbains et ruraux (EBCVM, 2003)**

	Ménages urbains		Ménages ruraux	
	FCFA	%	FCFA	%
Riz	74.024	14%	26.588	7%
Mil	18.064	4%	77.513	19%
Sorgho	17.729	3%	71.326	18%
Maïs	47.906	9%	24.663	6%
Viande	49.011	10%	35.381	9%
Autres <sup>20</sup>	304.126	60%	164.307	41%
<b>TOTAL</b>	<b>510.860</b>		<b>399.778</b>	
<b>Céréales</b>	<b>157.723</b>	<b>31%</b>	<b>200.090</b>	<b>50%</b>
Riz + Maïs	121.930	77%	51.251	26%
Mil + sorgho	35.793	23%	102.176	74%

53 Le Tableau 10 ci-dessous reprend le tableau précédent en appliquant les augmentations de prix observées au cours des 12 derniers mois sur les différents produits (Tableau 4). En l'absence d'étude sur l'élasticité de la demande en réponse à une augmentation des prix, les quantités consommées ont été considérées constantes afin de calculer quel serait l'impact de l'augmentation des prix observés durant les 12 derniers mois sans stratégie d'adaptation des ménages (voir ci-dessous).

<sup>19</sup> Le terme «non monétaire» n'étant pas défini dans l'enquête EBCVM de 2003, il est interprété comme étant l'autoconsommation.

<sup>20</sup> Autres regroupent les dépenses : farines et produits à base de céréales (pains, biscuits, etc.), niébé, haricots, ignames, tubercules, plantain, produits halieutiques, huiles, fruits, légumes, sucre, lait, œufs, épices, conserves, café, thé, boissons, tabac.

**Tableau 10. Estimation de l'impact de l'augmentation des prix sur les dépenses alimentaires des ménages urbains et ruraux**

	Augmentation des prix (avril 2008) %	Ménages urbains FCFA	Ménages ruraux FCFA
Riz	36%	100.673	36.160
Mil	24%	22.399	96.116
Sorgho	30%	23.048	92.724
Maïs	47%	70.422	36.255
Viande	14%	55.873	40.334
Autres	32%	401.446	216.885
<b>Total</b>		<b>673.860</b>	<b>518.474</b>
<b>Impact des augmentations</b>		<b>132%</b>	<b>130%</b>

54 Les résultats présentés dans le Tableau 10 montrent un pourcentage d'augmentation similaire en milieu urbain et rural. Cependant, si les revenus demeurent inchangés, le pourcentage des dépenses alimentaires passerait à 71% des dépenses totales en zone rurale contre 48% en zone urbaine. A l'inverse, l'augmentation des dépenses monétaires pour l'alimentation serait beaucoup plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. Ces derniers bénéficient cependant de la possibilité de substituer le maïs ou le riz par des céréales locales alors que cette possibilité de substitution n'existe pas pour les ménages ruraux. En cas de déficit alimentaire, les stratégies de réponse des ménages ruraux sont plus limitées: diminution de la ration alimentaire, diminution du nombre de repas par jour<sup>21</sup>; cueillette et utilisation de feuilles dans l'alimentation, vente d'animaux (mécanisme le plus utilisé), petits travaux (commerce), mendicité. Ces stratégies se traduisent par une diminution du niveau nutritionnel qui touche plus particulièrement les membres les plus vulnérables des ménages (enfants, mères allaitantes, femmes enceintes, personnes atteintes du SIDA) et par un risque important de décapitalisation à travers notamment la vente d'animaux.

55 Avec la hausse des prix des aliments et des produits de base importés mais aussi locaux, les ménages pauvres et les groupes les plus vulnérables se retrouvent dans une situation critique. Le coût d'un panier de base comprenant seulement les céréales, légumineuses, huile, sel, sucre et savon a augmenté de 18% entre décembre 2007 et mai 2008. Si à ce panier on ajoute le lait en poudre, la viande de mouton et/ou le poulet on dépasse 30% d'augmentation. De ce fait, les ménages sont contraints de consommer moins et de diminuer la qualité de leur alimentation ; ils diminueront probablement aussi d'autres dépenses liées à la santé de la famille et l'éducation des enfants. Les populations les plus vulnérables (enfants, mères allaitantes, femmes enceintes, personnes atteintes du SIDA, personnes âgées, handicapés) sont les premières victimes et verront leur statut nutritionnel et sanitaire se dégrader si aucune action type filet de sécurité n'est mise en place très rapidement.

56 Si l'origine urbaine ou rurale des ménages ne constituent pas un critère suffisant pour décider et orienter d'éventuelles interventions d'appui, le niveau de pauvreté et, d'une manière plus spécifique, le degré de vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire sont des indicateurs pertinents. L'impact au niveau des ménages dépend largement de la position d'acheteur net ou de producteur net que ceux-ci occupent sur le marché des denrées alimentaires. Selon l'étude ACV/PAM (2003), les ménages ruraux non vulnérables produisent 60% de ce qu'ils consomment et ne consacrent que 28% de leurs revenus à l'acquisition des aliments. Les ménages vulnérables ne produisent, quant à eux, que 40% de ce qu'ils consomment et dépensent 59% de leurs revenus pour l'acquisition des aliments. Les populations qui se trouvent déjà en dessous du seuil de pauvreté (46% de la population totale) sont ainsi les plus affectées par l'augmentation des prix. En considérant la position des ménages sur le marché des denrées alimentaires, trois types de situation existent:

(iv) Les ménages non agricoles consommateurs nets (consommateurs urbains): Ils représentent une population estimée à 18% de la population totale. En considérant le taux d'incidence de la

<sup>21</sup> A noter que la réduction du nombre de repas n'est pas vraiment un mécanisme de survie, mais surtout une illustration du manque de mécanismes.

pauvreté en milieu urbain (15%), les ménages les plus affectés par l'accroissement des prix représenteraient approximativement 70.000 ménages<sup>22</sup>. La persistance de l'accroissement des prix (riz notamment) aura tendance à augmenter les stratégies de substitution du riz par des céréales locales et/ou de recours aux parents producteurs restés dans les villages. Ceci induira probablement une plus forte demande sur les céréales locales avec un risque modéré d'augmentation des prix, en particulier au cours de la période de soudure.

Types d'interventions prioritaires: Des mesures urgentes à très court terme sont nécessaires en vue de renforcer les systèmes de protection sociale (filets sociaux de sécurité) à travers l'aide humanitaire (alimentaire, bons d'achat (vouchers), transfert en cash conditionnel ou inconditionnel), aide alimentaire aux écoles, etc.

- (v) Les ménages agricoles en situation de déficit céréalier: En zone rurale, la prévalence de la pauvreté est de 52%. Tous les ménages pauvres ne sont cependant pas vulnérables de manière identique face à l'insécurité alimentaire. Selon l'étude ACV du PAM l'incidence de la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire en milieu rural serait de 39,7% (730.000 ménages). Les plus vulnérables, c'est-à-dire les ménages en insécurité alimentaire quasi-chronique montrant, notamment, un Taux de couverture des besoins alimentaires (TCB) compris entre 0 et 4 mois représentent 15,3% des ménages vulnérables (112.000 ménages). D'une manière générale, les ménages vulnérables face à l'insécurité alimentaire consacrent 59% (et jusqu'à 78% dans le groupe de ménages les plus vulnérables) de leurs revenus à la nourriture (17% dans le cas des ménages non vulnérables). Ils dépensent peu pour la santé (10%) et l'éducation (7%) et ne consacrent que 3% de leurs revenus pour les activités agricoles (14% dans le cas des ménages non vulnérables). Ils consacrent 60% de leurs terres (1,7 ha en moyenne par ménage) aux cultures céréalières (mil, sorgho, maïs) et seulement 40% de leurs terres (1,1 ha) aux cultures de rente (contre 60% [2,2 ha] dans le cas des ménages non vulnérables). Outre leur vulnérabilité à court terme vis-à-vis de l'augmentation des prix, ces ménages sont fortement défavorisés vis-à-vis des bénéfices supplémentaires qu'ils pourraient tirer de l'augmentation des prix agricoles à travers la vente de leurs produits en raison principalement: (i) de leur faible accès aux facteurs de production<sup>23</sup> (engrais, semences); (ii) de l'absence de maîtrise de l'eau; et (iii) d'un accès déficitaire aux connaissances et à la formation.

Types d'interventions prioritaires: Pour les ménages agricoles en situation de déficit céréalier, des mesures d'appui sont nécessaires tant à court terme que sur le moyen terme. Les premières devraient combiner (a) filets de sécurité sociaux (aide alimentaire, transfert cash, etc.), et (b) filets de sécurité productifs pour faciliter l'accès aux facteurs de production (engrais, semences, outillages agricoles, équipements de labour, de transformation et de transport), réduire l'impact de l'accroissement des prix des denrées et des intrants, et stimuler une amélioration rapide et intensive de la productivité et des productions afin de dégager des excédents commercialisables et permettre ainsi aux ménages de bénéficier de l'augmentation des prix aux producteurs. En complément des mesures indiquées pour les consommateurs urbains, ces dernières pourraient inclure: la réduction des taxes à l'importation des engrais et le subventionnement partiel ou total à travers des bons d'achat, la mise en place d'un prix d'achat minimum garanti pour certains produits (notamment riz). A l'instar des mesures à court terme, les mesures à moyen devraient inclure (a) un renforcement des filets de sécurité productifs et être complétées par (b) des actions ciblées visant à faciliter et améliorer l'accès et l'utilisation par les ménages vulnérables des facteurs et moyens de production, et (c) des mesures politiques visant à stimuler et à accompagner une amélioration rapide et durable des productions, productivités et des conditions de commercialisation.

- (vi) Les ménages agriculteurs en situation d'excédent céréalier: Si l'on se réfère à l'enquête ACV citée ci-dessus, il représenterait environ 60% des ménages. Bien que considérés comme non vulnérable face à l'insécurité alimentaire, ces ménages constituent une force économique

<sup>22</sup> En considérant 5.6 personnes par ménages en milieu urbain et 6.6 en milieu rural (EBCVM, 2003)

<sup>23</sup> Accès rendu encore plus aléatoire par l'accroissement du coût de ces facteurs.

importante. Le bilan coûts/bénéfices de l'augmentation des prix a toutefois tendance à se faire en leur faveur. Leur participation pour un accroissement rapide des productions est toutefois indispensable, notamment sur la filière rizicole, et des mesures d'accompagnement plus que d'assistance permettraient de stimuler les énergies existantes.

### **Perspectives d'évolution**

57 **Perspectives d'évolution sur le marché international.** Les variations de prix sur le marché international des produits agricoles ne constituent pas un phénomène rare<sup>24</sup>. Ce qui distingue la crise mondiale actuelle c'est qu'elle porte sur la quasi totalité des produits et denrées agricoles et qu'il existe une possibilité que les prix se maintiennent à un niveau élevé une fois que les effets à court terme se seront dissipés. Selon les premières estimations, la production céréalière mondiale pourrait augmenter de 2,6% en 2008 pour atteindre un niveau record de 2.164 millions de tonnes. Toutefois, pour un certain nombre de produits agricoles les marchés devraient rester tendus et volatiles et les stocks relativement bas. Il est donc fort probable que les prix mondiaux se maintiendront à un niveau relativement élevé au cours des prochaines années. Ce fait s'explique notamment par la probabilité de la persistance de la demande en biocarburants qui dépend d'un certain nombre de facteurs: (i) la poursuite de l'augmentation du prix des produits pétroliers; (ii) du maintien des politiques d'appui en faveur biocarburants et de la rapidité avec laquelle la seconde génération de biocarburants (qui n'entre pas en concurrence avec la filière agroalimentaire) est développée et commercialisée. D'autres facteurs influenceront également sur le long terme, en particulier les contraintes de ressources en eau et en terre, l'impact des changements climatiques sur les rendements agricoles et les évolutions des régimes alimentaires.

### **D. BESOINS PRIORITAIRES ET MESURES A COURT TERME**

#### **Actions déjà prises par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers**

58 **Mesures prises par le Gouvernement.** De février à mars 2008, en réponse au mécontentement grandissant de la population urbaine affectée par "la vie chère", le Gouvernement a pris une série de mesures immédiates, toutes destinées à limiter l'augmentation des prix à la consommation. Ces mesures sont les suivantes:

- (i) la suspension des droits de douane à l'importation de certains produits alimentaires ayant beaucoup augmenté et/ou étant consommés par des groupes vulnérables comme le riz, le sel, les produits à base de lait et les préparations alimentaires pour enfants;
- (ii) la suspension de la TVA sur le blé dur (pour les pâtes alimentaires), les préparations alimentaires pour enfants, le savon et les huiles alimentaires;
- (iii) la négociation avec les importateurs et grossistes sur une limitation de la répercussion aux consommateurs de l'augmentation des prix à l'importation. Cela s'est matérialisé par une série de prix suggérés comme sur le sucre, l'huile et le riz;
- (iv) enfin, en réponse à la brève flambée des prix des céréales locales en novembre dernier, le Gouvernement a puisé dans son stock d'intervention afin de mettre sur le marché environ 10.000 tonnes de céréales locales dans le but de faire redescendre les cours.

59 Les conséquences, coûts et impacts de telles mesures sont analysés ci-dessous. En résumé, les deux premières mesures ont eu un impact direct mais relativement limité en réduisant les prix de 10 à 20% suivant les produits. Les troisième et quatrième mesures portent le risque de créer un bras de fer entre Gouvernement et importateurs / grossistes pouvant se révéler contre productif (rétention des stocks) si les négociations se transforment en mesures imposées unilatéralement.

---

<sup>24</sup> Bien que, le plus souvent, les phénomènes d'augmentation des prix ont tendance à être moins persistant que les prix réduits.

60 **Mesures prises par les partenaires techniques et financiers.** En complément des actions engagées directement par le Gouvernement, plusieurs actions d'urgence ont déjà été engagées avec la FAO, la Banque mondiale et l'ONG Catholic Relief Service (CRS).

61 FAO. Depuis le lancement par le Directeur général de la FAO (17 décembre 2007) de l'Initiative sur la flambée des prix alimentaires, deux projets pour un montant total de 956.000 \$EU ont été approuvés par la FAO et sont en cours d'exécution. Financés par Gouvernement espagnol et la FAO, ces projets assureront la mise à disposition de semences (sorgho, maïs, mil, niébé et oignons), d'engrais et de services d'appui conseil à environ 14.500 ménages. Les bénéficiaires ciblés par ces projets englobent 50% des ménages ayant souffert des inondations et de la sécheresse au cours de la campagne agricole précédente.

62 Banque mondiale. La BM a dégagé de son aide budgétaire un montant de 5 millions de \$EU en vue d'assurer la mise à disposition à travers la Direction générale des productions végétales (DGPV), les Directions régionales de l'agriculture (DRA), les Comités villageois de développement (CVD) et les Organisations paysannes (OP) de 3.500 tonnes de semences améliorées certifiées (principalement [60%] maïs mais aussi sorgho, mil et niébé) et de services d'appui conseil au bénéfice de 140.000 bénéficiaires (220.000 ha) répartis dans les 45 provinces du pays à raison de 45 Kg de semences par bénéficiaires, soit environ 24.000 FCFA par bénéficiaires. L'opération prévoit un remboursement par les bénéficiaires aux CVD de 1.000 FCFA.

63 En complément de cette opération d'approvisionnement en semences, la BM prévoit deux autres interventions<sup>25</sup>: (i) un appui de 3 millions de \$EU en faveur des sociétés cotonnières afin de limiter l'impact de l'augmentation du prix des engrais (47% sur le NPK et 33% sur l'urée); (ii) une aide budgétaire qui devrait permettre de compenser les pertes de recettes douanières induites par les réductions de taxes sur les denrées alimentaires de base accordées par le Gouvernement.

64 Catholic Relief Service: L'ONG CRS a dégagé un montant de 275.000 \$US afin de permettre aux paysans nécessiteux d'acheter des équipements et matériels végétaux semenciers à travers l'utilisation de coupons d'une valeur de 13.000 FCFA. Cette opération cible 8.800 ménages.

#### **Besoins complémentaires d'assistance et interventions d'urgence à court terme**

65 En complément des actions prises par le gouvernement et les PTF, plusieurs interventions devant être prises à très court terme ont été identifiées. Elles visent principalement à réduire l'impact de l'accroissement des prix des denrées au niveau des ménages urbains et ruraux les plus affectés par l'augmentation des prix. Elles ont été regroupées en trois volets: (i) Renforcement des filets de sécurité sociaux (besoins identifiés par le PAM); (ii) Renforcement des filets de sécurité productifs et de l'offre en produits; et (iii) Mesures politiques et de commercialisation. Le Tableau 11 ci-dessous synthétise par chacun de ces volets les besoins et interventions d'urgence identifiés et nécessitant un financement additionnel. Le tableau ne reprend pas les financements déjà mobilisés.

---

<sup>25</sup> Ces interventions étaient en cours de négociation au moment de la mission.

**Tableau 11. Résumé des besoins d'urgence nécessitant un financement additionnel**

	<b>Bénéficiaires et/ou bénéfices</b>	<b>Montant (Millions \$EU)</b>
<b>1. Filets de sécurité sociaux (Besoins identifiés par le PAM)</b>		
Distribution alimentaire en faveur des ménages urbains et ruraux les plus vulnérables, groupes vulnérables malnutris modérés et cantines scolaires.	1.231.000 bénéficiaires	31,2
Assistance alimentaire aux enfants sévèrement malnutris	28.300 enfants	A déterminer
Coupons Subventionnés en faveur des ménages urbains et ruraux pauvres	1 597 000 bénéficiaires	32,65
Food for Work en faveur des ménages urbains et ruraux pauvres	87 500 ménages	7,35
<b>2. Filets de sécurité productifs et accroissement de l'offre</b>		
Opération d'accroissement de l'offre en riz (paddy)	+ 33 000 tonnes	7,71
Production de semences de contre-saison	Projets en cours de préparation	
Réhabilitation des périmètres détruits	Projets en cours de préparation	
<b>3. Mesures politiques et de commercialisation</b>		
Réduction des taxes à l'importation pour certains produits alimentaires (Mesures déjà prises par le Gvt)		31,6 (Manque à gagner)
Négociation avec les importateurs et commerçants (marges)		
Réduction taxes à l'importation (engrais)		12,7 (Manque à gagner)
Subventionnement engrais et produits phytosanitaires	Inclus dans l'opération riz	
Prix minimum garanti négocié (riz)		de 0 à 7

### **1. Filets de sécurité sociaux (PAM)**

66 **Assistance du PAM en cours.** Une intervention d'assistance alimentaire qui cible les enfants de moins de trois ans et les femmes enceintes et allaitantes malnutris modérés est conduite par le PAM depuis mai 2007 dans les cinq régions prioritaires du pays pour leur situation nutritionnelle. Le PAM intervient également dans six des 15 provinces déficitaires en production céréalière pour la campagne agricole 2007-2008 où les prix des céréales locales sont élevés. Une révision budgétaire est en cours pour pouvoir intégrer six provinces pour la période juin -décembre 2008 et assister 63.000 personnes (32.000 enfants et 31.000 femmes). L'objectif est d'éviter que ces populations vulnérables ne basculent dans la malnutrition sévère, celle-ci étant fortement corrélée à la mortalité. Le budget est en cours de mobilisation par le PAM. Il est d'environ 8 millions de \$EU pour couvrir les activités en cours, auxquels viennent s'ajouter environ 1,9 millions de \$EU pour couvrir les six nouvelles provinces déficitaires.

67 **Besoins en assistance humanitaire additionnels identifiés par le PAM.** Sur le très court terme les besoins complémentaires à mobiliser estimés par le PAM s'élèvent à 71.199.000 \$EU dont 38.552.000 \$EU à mobiliser pour l'aide alimentaire et 32.647.000 \$EU à mobiliser pour les coupons subventionnés. Ces montants permettront d'assister un nombre total de bénéficiaires de 3.031.000 dont 1.434.000 bénéficiaires de l'aide alimentaire et 1.597.000 bénéficiant des coupons. Ils n'incluent pas les besoins en assistance alimentaire aux enfants sévèrement malnutris qui sont encore à déterminer.

68 Sur le court terme, cinq mesures urgentes ont été identifiées par le PAM en plus de l'assistance alimentaire que cette institution procure déjà aux populations malnutries dans six des quinze provinces déficitaires. Les besoins identifiés ciblent le milieu urbain dans l'ensemble du pays et les zones rurales dans les quinze provinces déficitaires pour la campagne agricole 2007-2008. Les mesures sont focalisées sur les ménages urbains et ruraux les plus démunis et pauvres, ainsi que sur les groupes vulnérables très spécifiques, à savoir les populations malnutries modérées (enfants de moins de trois ans, et femmes enceintes et allaitantes) et les enfants d'âge 6-12 ans scolarisés.

- (i) Assistance alimentaire aux groupes vulnérables modérément malnutris pour les huit mois à venir jusqu'à la fin de 2008 dans les neuf provinces déficitaires non couvertes par l'intervention en

- cours du PAM<sup>26</sup>. L'objectif vise à juguler la dégradation de la situation et éviter que ces populations ne basculent dans la malnutrition sévère fortement corrélée avec la mortalité. Elle concerne les enfants de moins de trois ans, et les femmes enceintes et allaitantes. Environ 157 000 personnes pourraient être concernées (70.000 enfants et 65.000 femmes). Les rations alimentaires à fournir sont des rations complémentaires standard composées d'aliments fortifiés. Pour les enfants, la ration pourrait couvrir 1.250 Kcal par jour sur une durée de 5 mois. Pour les femmes, elle pourrait couvrir 1.300 Kcal par jour sur une durée de 6 mois pour les mères allaitantes et 3 mois pour les femmes enceintes. Le budget à mobiliser est d'environ 3,9 millions de \$EU.
- (ii) Assistance alimentaire dans les écoles primaires (cantines scolaires) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans scolarisés dans les quinze provinces déficitaires. Environ 640.000 enfants pourraient être concernés. La plupart des écoles primaires ont des cantines appuyées par le Gouvernement, des ONG et des Privés. Les mesures actuelles visent à couvrir le déficit pendant les congés scolaires (entre juillet et septembre). L'aide alimentaire, sous forme de rations sèches à emporter, permettrait d'assurer au moins un repas équilibré de 715 Kcal par enfant par jour pendant les trois mois de congés, coïncidant avec la période de soudure. Le budget à mobiliser est de près de 9,1 millions de \$EU.
  - (iii) Distribution alimentaire ciblée pour les ménages urbains et ruraux les plus démunis pendant les 6 mois de soudure. Environ 93.000 personnes dans 18.000 ménages urbains pourraient être concernées et environ 341.000 personnes dans 53.000 ménages ruraux dans les quinze provinces déficitaires. L'identification des bénéficiaires serait réalisée sous la responsabilité du Ministère de l'Action Sociale en collaboration avec les structures ressources (DGPSA, PTF, ONG). Les critères de ciblage sont à identifier mais un certain nombre peuvent déjà être suggérés: ménages dépendant de l'Action Sociale et chômeurs pour les ménages urbains, ménages ayant épuisé leur stock céréalier, ménages affectés par les inondations, ménages dépendant des dons alimentaires, ménages avec des enfants ou des femmes malnutris modérés ou sévères, ménages ayant mis en place des mécanismes de survie néfastes pour les ménages ruraux, etc. La ration alimentaire individuelle de 1.300 Kcal par jour permettrait de couvrir une partie des besoins. Le budget à mobiliser est de plus de 18,2 millions de USD \$, dont 14,3 millions de \$EU pour l'assistance alimentaire aux ménages ruraux les plus démunis.
  - (iv) Coupons Subventionnés (Vouchers) pour les ménages urbains pauvres dans l'ensemble du pays et les ménages ruraux pauvres dans les quinze provinces déficitaires, pendant les 6 mois de soudure (les ménages les plus démunis ne sont pas pris en compte). Environ 464.000 personnes dans 91.500 ménages urbains et plus de 1,1 millions de personnes dans 175.000 ménages ruraux dans les quinze provinces déficitaires pourraient être concernées. Le calcul de la valeur monétaire des coupons subventionnés dépendra de la sévérité de la situation et de l'évolution du coût du panier de la ménagère. Actuellement, la hausse du coût du panier de base (céréales, légumineuses, huile, sel, sucre et savon) est estimée à 18% correspondant respectivement à environ 1.500 FCFA et 1.400 FCFA d'augmentation par personne par mois dans le milieu urbain et rural. Le budget à mobiliser est de 32,6 millions de \$EU dont 22,6 millions de \$EU pour les ménages ruraux.
  - (v) Food for Work pour les ménages ruraux pauvres dans les quinze provinces déficitaires pendant les 6 mois de soudure (pour environ un tiers des ménages, les autres deux tiers bénéficient des coupons subventionnés). Environ 87.500 ménages pourraient bénéficier de cette activité. La ration alimentaire individuelle par travailleur de 1.300 kcal permettrait de couvrir partiellement ses besoins énergétiques journaliers, et serait complétée par une ration supplémentaire pour couvrir en partie les besoins de son ménage. Le budget à mobiliser est de plus de 7,3 millions de \$EU.

69 Au-delà de ces cinq mesures, une mesure à prendre immédiatement serait de renforcer les capacités locales du ministère de la santé et de ses partenaires à une meilleure prise en charge des enfants sévèrement malnutris à fort risque de mortalité. Environ 28.000 enfants de moins de trois ans

<sup>26</sup> Y compris les six provinces pour lesquelles une révision budgétaire est en cours.

pourraient être concernés dans les quinze provinces déficitaires. La récupération nutritionnelle des enfants nécessite un traitement médical et des produits thérapeutiques très spécifiques (lait F75, lait F100 et Plumpy Nut).

## **2. Filets de sécurité productifs et accroissement de l'offre en produit**

70 Le démarrage de la saison agricole étant relativement proche au moment de la mission, la gamme des interventions en renforcement des filets de sécurité productifs et en accroissement de l'offre domestique en produits était relativement limitée pour la prochaine campagne. Les options étaient en plus restreintes du fait de la faible disponibilité en semences certifiées et en engrais. Le disponible national semences, estimé à 5.430 tonnes<sup>27</sup> au moment de la mission, était à peine suffisant pour couvrir les interventions prévues avec l'appui de la FAO et de la BM. Seul un stock d'environ 280 tonnes de semences de riz était encore disponible. Concernant les engrais, le pays est peu approvisionné. Les quantités attendues dans le cadre du don japonais (KR2) qui se montaient à 9.000 tonnes en 2007 ont été réduites à 6.000 tonnes en 2008 et ne seraient pas attendues avant le mois d'octobre. Bien qu'aucun chiffre précis ne soit disponible, les stocks auprès des commerçants privés seraient également très faibles et un délai d'environ deux mois à partir de la commande est nécessaire avant que les engrais n'arrivent dans les zones rurales.

71 Au vu de ce qui précède trois interventions ont été proposées par la mission: (i) le réajustement de l'opération conduite avec le financement de la BM; (ii) la mise en œuvre d'une opération en appui à l'offre domestique en riz; (iii) la préparation de la prochaine campagne agricole 2008-2009.

### **(i) Réajustement de l'opération conduite avec le financement de la BM**

72 Les réajustements recommandés par la mission ont porté sur trois points:

- *Améliorer le ciblage des bénéficiaires:* Bien ciblée, l'opération –destinée à 140.000 bénéficiaires - permettrait de couvrir tous les ménages les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire (112.000 ménages). Les modalités d'exécution ont prévu une répartition géographique égale par CVD couvrant l'entièreté du territoire.
- *Réallocation du financement.* Les disponibilités en semences certifiées étant restreintes, le risque de distribuer (ou d'acquérir) des graines «tout-venant» était élevé. Il a donc été proposé de réallouer une partie du financement à l'achat d'engrais ou d'intervenir sur d'autres cultures (fourniture d'engrais pour la riziculture en particulier).
- *Négocier le prix des semences.* Comparativement aux prix pratiqués dans la sous-région, le prix de cession des semences est élevé. Il est de 550 FCFA pour le maïs contre 240 FCFA au Mali. Au Burkina Faso, dans le cas de la ferme semencière de Lombila, les coûts de production<sup>28</sup> s'élèvent pour le maïs pluvial à 273 FCFA/kg.

### **(ii) Amélioration de l'offre domestique en riz**

73 L'amélioration de l'offre domestique en riz au cours de la prochaine campagne étant une priorité pour le Gouvernement, une proposition de projet pour une intervention d'urgence en appui à l'amélioration rapide de la production en riz au Burkina Faso a été préparée par la mission dès son retour à Rome et transmise début mai par le Secrétariat de l'ISFP au MAHRH en vue de servir de base, après finalisation et validation par ce Ministère, à un éventuel appel à financement. Trois raisons principales justifiaient cette intervention:

- (i) Bien qu'il ne représente que 10 à 12% de la consommation en céréales, le riz est considéré par les autorités comme un produit hautement stratégique. Sa consommation (19,4 Kg/Hab/an) est

---

<sup>27</sup> Dont: sorgho: 140,77 tonnes, mil: 41,28 tonnes, maïs: 4.073,55 tonnes, riz: 283,45 tonnes, et niébé: 482,29 tonnes.

<sup>28</sup> Hors coûts de certification pris en charge par l'Etat.

essentiellement urbaine et n'est couverte que pour 30% par la production locale. En 2007, le pays a importé près de 220.000 tonnes de riz blanc.

- (ii) Le prix du riz sur le marché domestique étant directement exposé aux variations du marché international, la récente envolée de son prix et de celui des intrants ont bouleversé la relative stabilité qui prévalait jusqu'alors. Les augmentations enregistrées sur le marché domestique sont une des causes des tensions sociales contre «la vie chère» que le pays a connu. Comme les augmentations du marché international<sup>29</sup> se répercutent sur le marché local avec un décalage d'environ 3 mois (para 35), son prix devrait encore progresser au cours des prochains mois sur le marché local. L'on comprend dès lors les préoccupations du gouvernement tant en terme de paix sociale qu'en terme d'impact sur la balance commerciale du pays.
- (iii) L'augmentation du prix des engrais<sup>30</sup> qui, selon les importateurs, s'est traduite par une réduction de la demande. Selon les enquêtes faites par ceux-ci, les intentions d'achat auraient diminué de 40%. Selon les estimations des services techniques de la FAO, une telle réduction se traduira par une réduction d'environ 17% des rendements en riz (périmètres irrigués et bas-fonds) et une perte totale (manque à gagner) de 17.000 tonnes, soit, en considérant un prix moyen de \$EU 500 par tonne CAF, l'équivalent de 8,5 millions de \$EU.

74 La proposition d'opération préparée par la mission a pour objectif d'accroître rapidement la production locale de riz durant le prochain hivernage (juin à octobre 2008). Elle vise à réduire les effets de l'accroissement des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles et de permettre aux producteurs d'exploiter les opportunités offertes par la nouvelle situation du marché. Elle porte sur un budget total de 7.7 millions de \$EU et devrait permettre une production additionnelle d'environ 33.000 tonnes de paddy (réduction évitée de 17.000 plus 16.000 tonnes apportées par amélioration de la productivité).

75 Le projet prévoit la mise à disposition d'engrais et de décortiqueuses pour améliorer la valeur ajoutée aux producteurs. Les délais avant la prochaine campagne étant trop courts, aucune intervention n'a été prévue sur les semences. Les semences de riz étant disponibles au niveau des producteurs, le projet a toutefois prévu l'organisation de foires semencières afin de faciliter les échanges mais aucune intervention financière pour l'achat des semences n'a été prévue.

76 En complément aux actions ci-dessus, deux mesures politiques incitatives sont proposées: (i) la suppression des taxes à l'importation des engrais; et (ii) la mise en place, après négociation avec l'interprofession, d'un prix minimum garanti d'achat du riz. Ces mesures s'appliqueront aux riziculteurs bénéficiaires de l'opération amélioration de la production en riz ainsi qu'aux autres. Elles sont détaillées dans la section consacrée aux mesures politiques (para 89).

(iii) Préparation de la campagne agricole 2008-2009

77 Bien que sortant de l'urgence de la prochaine campagne agricole deux actions essentielles doivent être menées et sont en cours de préparation détaillée par la FAO pour financement:

- (a) la production de semences de contre-saison: il s'agira d'assurer, au niveau des périmètres bénéficiant d'une maîtrise de l'eau (bas-fonds et périmètres aménagés), la mise en production et la multiplication de semences vivrières (riz, maïs, sorgho, mil, niébé, etc.) et de prévoir un mécanisme de mise à disposition de ces semences au niveau des paysans. Cette action devrait être complétée par un renforcement durable des capacités de production nationale de semences de pré-bases, de bases et de semences commerciales (voir plan d'actions à moyen terme).
- (b) la réhabilitation des périmètres détruits par les inondations au cours de la campagne agricole précédente: Selon le rapport de synthèse des missions conjointes d'évaluation des effets des

<sup>29</sup> Pour rappel: En un an, d'avril 2007 à avril 2008, le prix mondial du riz en dollars a augmenté de 174% (US\$ 256 à US\$ 720), soit en F CFA une augmentation de 131%.

<sup>30</sup> En janvier 2008, le prix des engrais (DAP) sur le marché international était quasiment trois fois supérieur à son niveau de janvier 2007.

inondations et de l'impact des interventions dans les Régions du Nord, des Hauts Bassins, des Cascades, du Centre Sud et du Centre Est du Burkina Faso (16 au 25 Janvier 2008), au moins 55 barrages doivent être réhabilités. Afin d'appuyer le Gouvernement, la FAO (Unité des opérations d'urgence) prévoit de réaliser en partenariat avec la Direction Générale du Génie rural du MAHRH, les agences des Nations Unies et les ONG présentes dans les zones sinistrées une étude visant à dresser un état des lieux des barrages sinistrés, déterminer le coût de leur réhabilitation, et identifier les actions à conduire (cahier des charges). Cette intervention a été reprise dans la proposition de plan d'actions à moyen terme.

### **3. Mesures politiques et de commercialisation**

78 Elles sont de deux ordres: celles (1 et 2) visant à protéger le consommateur en limitant l'augmentation des prix à la consommation ; celles (3, 4 et 5) destinées à favoriser au plus vite la relance de la production locale de produits alimentaires.

79 **La mesure 1** (réduction des taxes sur certains produits alimentaires importés) a été mise en place par le Gouvernement en mars et confirmée et prolongée de 3 à 6 mois le 4 avril suite à un préavis de grève générale contre la vie chère. Les décisions du Gouvernement correspondent à certaines revendications exprimées par les syndicats. Alors qu'il ne considère pas possible ni désirable d'augmenter les salaires de 25%, il a décidé: (i) la suspension des droits de douane à l'importation de certains produits de grande consommation (riz, sel, produits à base de lait, préparation pour l'alimentation des enfants); (ii) la suspension de la perception de la TVA à l'importation et sur la vente de certains produits de fabrication locale (blé dur pour les pâtes alimentaires, préparation pour l'alimentation des enfants, savon, huiles alimentaires).

80 L'impact budgétaire de cette mesure est estimé de la manière suivante. Il est d'abord calculé sur les importations réelles de 2006 (prix CAF en FCFA) avant d'être ajusté en 2008 en appliquant les augmentations moyennes de prix en FCFA. Sur une année, en appliquant les prix 2008, les mesures du Gouvernement pourraient coûter environ 13,4 milliards de FCFA (\$EU 31,6 million) soit environ 1,5% des recettes budgétaires planifiées pour l'année.

**Tableau 12. Evaluation du Coût de l'exemption de taxes des produits**

	Réduction annoncée par le Gouvernement	Taux de taxation	En 2006		En 2008	
			Coût (CAF) importation en 2006 (million FCFA)	Réduction annuelle	Augmentation des prix en FCFA	Manque à gagner
Laitages	droits de douanes	10%	4.781	478	16%	554
Blé et farines	TVA	18%	3.318	597	35%	806
pâtes alimentaires	TVA	18%	1.838	330	35%	446
Riz et brisures	droits de douanes	10%	37.788	3.778	136%	8.918
Huiles alimentaires	TVA	18%	8.172	1.471	40%	2.059
Préparations pour enfants	Droits + TVA	28%	1.799	503	25%	629
<b>Total manque à gagner</b>			<b>57.699</b>	<b>7.160</b>		<b>13.415</b>
<b>Recettes budgétaires totales</b>				<b>561.900</b>		<b>869.700</b>
<b>Pourcentage du manque à gagner</b>				<b>1,3%</b>		<b>1,5%</b>

81 Ces mesures sont donc peu coûteuses en valeur relative et la Banque mondiale indique qu'elle en financerait une partie. Elles étaient nécessaires à court terme. Cependant, beaucoup reconnaissent que l'impact sur les prix à la consommation sera relativement limité: que pèsent 10% du prix d'un aliment comme le riz qui risque d'augmenter de plus de 100% dans les mois qui viennent. De plus, la suppression des taxes à l'importation ne doit se maintenir que si le prix mondial du riz reste élevé (par

exemple \$EU 500 par tonne). S'il redescend en dessous d'un certain seuil, il convient de les rétablir afin de ne pas pénaliser les producteurs locaux et assurer à nouveau les rentrées fiscales nécessaires.

82 **La mesure 2** consiste en une combinaison de négociation et de contrôle des importateurs et commerçants destinée à éviter la spéculation et, si nécessaire, à fixer les taux de marges de ces intervenants. D'une part, le Gouvernement cherche à s'assurer que les exemptions ci-dessous sont bien répercutées sur le consommateur. D'autre part, il cherche à éviter certains bénéfices excessifs que ces importateurs, parfois en situation de quasi monopole, pourraient faire sur le dos des consommateurs en contrôlant leurs activités et en négociant des marges raisonnables. Cependant, ces négociations se transforment parfois en bras de fer et aboutissent à des situations où les commerçants font de la rétention de stock.

83 Lors de l'augmentation brutale des prix des céréales locales en novembre, le Gouvernement avait négocié des prix plafond avec les commerçants (par exemple 11.000 FCFA le sac de maïs). Cependant, en avril 2008, ces prix sont déjà dépassés: de fait le Gouvernement n'a pas les moyens d'imposer ces prix plafond malgré la mise en place d'un comité de surveillance qui suit l'évolution des prix dans 48 marchés répartis sur le territoire national. A plus long terme, le Gouvernement a entamé une réflexion sur le fonctionnement des organismes chargés de l'analyse de la concurrence et de la répression des fraudes.

84 **Les mesures 3, 4, et 5** visent à favoriser une relance rapide de certaines productions agricoles locales (en renforcement du second volet, productif, du plan d'action) afin de renforcer la sécurité alimentaire locale immédiate et s'efforcer que la hausse des prix bénéficie aux producteurs pauvres.

85 **La mesure 3** consiste en la suppression, au moins dans le court terme, du droit à l'importation des engrais qui se monte actuellement à 10% de la valeur CAF. Cette mesure est justifiée par le fait que le prix des engrais a également flambé sur les marchés mondial et national, limitant ainsi la capacité de réaction des petits producteurs locaux, rendus encore plus vulnérables par la flambée des prix (ceux qui ne sont pas autosuffisants) en vue d'augmenter leur production.

86 Le coût de cette mesure serait un manque à gagner fiscal pour le Gouvernement. En 2006, les importations d'engrais représentaient environ 36 milliards de FCFA, soit à peu près autant que les importations de riz. Cela représentait 5,1% du total des importations. Les taxes à l'importation représentaient donc 3,6 milliards de FCFA en 2006. En 2008, le prix CAF à la frontière a environ augmenté de 50% en FCFA par rapport à 2006. Cela implique que le manque à gagner en 2008 de cette mesure serait d'environ 5,4 milliards de FCFA (12.7 millions de \$EU), soit environ 0,6% des recettes fiscales.

87 **La mesure 4** consisterait à mettre à disposition des petits producteurs des intrants destinés à améliorer leur productivité. Cela impliquerait la mise à disposition de bons d'achat remboursable couvrant tout ou partie du prix de ces intrants qui seraient achetés auprès de grossistes et distributeurs privés ayant passé un accord avec le programme de distribution de ces bons d'achat. Cette mesure est justifiée par le fait que la flambée récente des prix des engrais les a rendus inaccessibles par les producteurs les plus vulnérables. AGRODIA, qui regroupe 300 grossistes et détaillants dans le secteur agricole, a effectué en avril une enquête rapide auprès des organisations paysannes clientes qui indique qu'au vu de l'augmentation des prix annoncée, les achats effectifs par ces OP pourrait baisser d'au moins 40%, soit d'environ 20-25.000 tonnes en 2007 à 10-12.000 tonnes cette année. Cela aurait des conséquences négatives sur la productivité des producteurs concernés.

88 Une assistance pour l'accès aux intrants serait basée sur les principes suivants :

- les OP seraient utilisées comme intermédiaires afin de faciliter la logistique (distribution des bons d'achat) et s'appuyer sur leur connaissance des familles vulnérables;
- des bons d'achat (vouchers) pourraient être distribués aux familles bénéficiaires qui pourraient les utiliser pour acheter les intrants de leur choix (engrais, semences diverses,

produits phytosanitaires) dans un réseau de magasins privés existant ayant passé un accord avec le programme de distribution ;

- des mécanismes d'auto-ciblage devraient être mis en place afin que la distribution ne bénéficie pas avant tout aux agriculteurs les plus privilégiés. Cela pourrait être l'établissement d'un plafond (monétaire ou quantitatif) par famille afin de décourager les familles les plus riches ou du moins ne pas les favoriser) ;
- des mécanismes de durabilité devraient être introduits comme le remboursement (partiel ou total) des familles aux OP afin de constituer un fond de roulement utilisable l'année suivante pour l'achat de nouveaux intrants ;
- enfin, ce système devrait, pour chaque OP, être limité dans le temps afin de ne pas créer une dépendance. Par exemple, il pourrait durer le temps que le fond de roulement ci-dessus soit suffisant pour assurer la pérennité de l'approvisionnement en intrants des agriculteurs vulnérables, par exemple de 1 à 3 ans.

89 **La mesure 5** consiste à adresser un message fort et sécurisant aux producteurs actuels ou potentiels de riz afin d'optimiser leur production lors de la prochaine campagne. Il s'agirait de mettre rapidement en place un prix minimum garanti du riz proposé aux producteurs suffisamment élevé afin de les motiver à investir sur leurs prochaines campagnes de riz. Ce prix serait un minimum (le prix réel payé correspondant au prix du marché si ce dernier est supérieur au prix minimum), négocié avec les organisations de producteurs afin de garantir une rémunération suffisante et sécurisée de leur production, incitant le plus grand nombre de producteurs potentiels à cultiver leurs parcelles et à y investir intrants et travail. Cette mesure est justifiée par :

- (i) le fait que le prix des intrants a également flambé, ce qui augmente considérablement le coût de production. D'après les calculs de la mission (voir tableau et graphe ci-dessous), les coûts de production passeraient d'un hectare de riz de bas-fond passeraient d'environ 130.000 FCFA en 2007 à 217.000 FCFA en 2008 en utilisant les prix de parité à l'importation des engrais (urée et NPK) correspondant aux prix mondiaux observés en avril 2008. cela correspond à une augmentation de 67% ;
- (ii) la volatilité des prix du riz sur le marché mondial qui sera forcément associée à l'envolée récente. Alors qu'il a atteint des sommets début mai 2008, le prix du riz pourrait suivre l'exemple du blé (avec même plus d'ampleur au vu des faibles volumes échangés sur le marché mondial) qui retombe brusquement depuis mars 2008;
- (iii) l'augmentation récente sur le marché mondial n'a pas encore été perçue par les producteurs lors de la dernière récolte qui s'est effectuée avant la flambée. Le prix bord champs était d'environ 115 FCFA au producteur ;
- (iv) enfin il convient de sécuriser les producteurs les plus vulnérables qui ont également souffert de la flambée des produits alimentaires récente.

90 La mission a effectué les calculs sommaires suivants visant à évaluer l'impact de la flambée du prix des intrants et du prix du riz sur la rentabilité du riz et afin d'évaluer ce que pourrait être un tel prix minimum dans les conditions actuelles. L'hypothèse de base est un rendement moyen de 2.500 kg/ha en riz de bas-fond et ces calculs sont basés sur de simples modèles de culture extraits de l'analyse effectuée par le centre d'investissement de la FAO en 2007 lors de la préparation du PIGEPE:

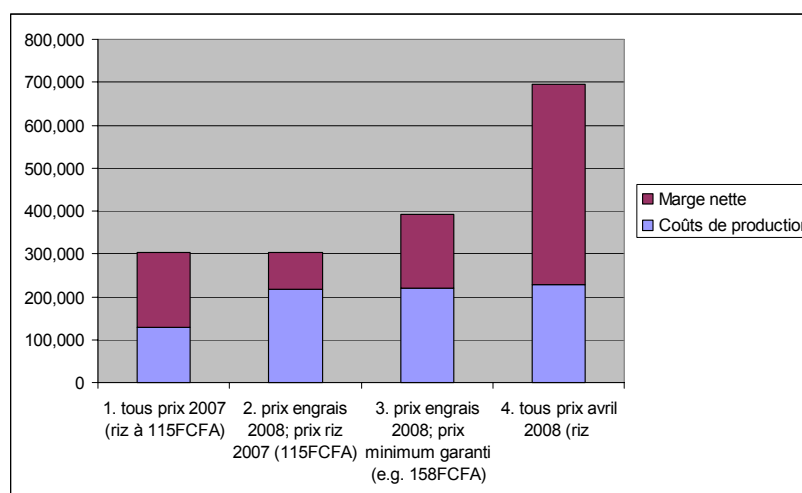
1. Cas numéro 1: situation 2007 avec des prix correspondant à ceux récoltés par la mission de préparation : 115 FCFA pour le riz. La marge à l'hectare est de 174.000 FCFA et le coût de production de 52 FCFA/kg ;
2. Cas numéro 2 correspond à l'augmentation observée en 2008 des coûts de production de 87 FCFA/kg (+67%). Si le prix au producteur est maintenu au niveau 2007, la marge à l'hectare baisse de 50%, ce qui est inacceptable pour le producteur
3. Cas numéro 3. Afin d'assurer le même revenu au producteur, il conviendrait donc de garantir un prix minimum garanti estimé ici à 158 FCFA. Encore une fois, il s'agit d'un prix minimum (et

- non d'un prix fixe) qui devrait être remplacé par le prix du marché au moment de la récolte si ce dernier est supérieur ;
4. Cependant, si le prix de parité au producteur à l'importation est calculé sur la base du cours atteint en avril 2008, le prix au producteur pourrait monter jusqu'à 285 FCFA, ce qui augmenterait la marge nette à l'hectare à 468.000 FCFA, soit une augmentation de 169% par rapport à 2007.

**Tableau 13. Performances à l'hectare en fonction de différents prix du riz**

	1 Tous prix 2007 (riz à 115FCFA)	2 Prix engrais 2008; prix riz 2007 (115 FCFA)	3 Prix engrais 2008; prix minimum garanti (158 FCFA)	4 Tous prix avril 2008 (riz à 285 FCFA)
Coûts de production	129,804	216,754	219,190	227,446
Marge nette	173,946	86,996	173,860	468,179
Coût de production par kg	51.9	86.7	87.7	91.0

**Figure 7. Performances à l'hectare en fonction de différents prix du riz**



## E. PLAN D' ACTIONS À MOYEN TERME

### Justification

91 Si l'augmentation des prix risque à court terme d'enliser un peu plus dans la pauvreté les acheteurs nets d'aliments tant dans les villes qu'en milieu rural, elle constitue également à moyen et long termes une opportunité, après des décennies de prix bas et peu incitatifs, de relance des investissements dans le secteur agricole, d'amélioration du revenu des producteurs, d'amélioration de la croissance économique et, en définitive, de réduction de la pauvreté.

92 Sur le long terme, les solutions pour une amélioration des productions agricoles relèvent de mesures visant à assurer une durabilité à l'amélioration des productions, des productivités et des revenus: sécurisation de la propriété foncière, accès au crédit, maîtrise et gestion de l'eau, gestion de la fertilité des sols, pérennisation de l'approvisionnement en semences, lutte intégrée contre les ennemis des cultures, optimisation des techniques culturales et de l'utilisation des fertilisants et autres intrants pour réduire les coûts de production et la dépendance aux intrants importés (engrais chimiques, pesticides, herbicides), transformation et commercialisation des produits, etc. De nombreux programmes et projets travaillent déjà dans ce sens, y compris avec l'appui de la FAO et du PAM.

93 Les producteurs vulnérables apparaissent très mal outillés pour tirer profit de l'opportunité offerte par l'augmentation des prix aux producteurs: (i) faible utilisation d'intrants et de moyens de production; (ii) faible maîtrise de l'eau et dépendance aux fluctuations climatiques; (iii) transformation et commercialisation des produits réduites; (iv) agriculture de consommation faiblement orientée vers les cultures de rente; (v) accès déficitaire aux connaissances et à la formation et, par conséquent aux techniques et technologies améliorées de production.

94 Ainsi, l'opportunité qu'offre l'augmentation des prix de développer le secteur agricole et de réduire la pauvreté ne pourra se concrétiser pour les petits producteurs que dans la mesure où un environnement politique favorable est mis en place et que des aides conséquentes sont apportées rapidement en complément de celles qui existent déjà.

### **Objectifs et bénéficiaires**

95 **Objectifs.** Le plan d'actions proposé à moyen terme en réponse à la flambée des prix a pour double objectif: (i) de poursuivre les efforts engagés à court terme pour limiter l'impact négatif de l'augmentation des prix sur les populations les plus vulnérables, et (ii) de contribuer à réduire la pauvreté en permettant aux ménages agricoles de saisir l'opportunité de l'augmentation des prix pour accroître leurs revenus. Il s'agira ainsi de :

- (i) permettre et encourager une amélioration des productivités et productions agricoles et une meilleure valorisation des produits afin (a) de dégager des excédents commercialisables et permettre aux groupes vulnérables de bénéficier au maximum des prix aux producteurs plus élevés, et (b) d'accroître l'offre domestique en produit agricole en vue de réduire la dépendance du pays face aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux;
- (ii) améliorer les conditions de commercialisation de certains produits clés ainsi que les capacités de suivi des marchés et de prévention/anticipation des crises économiques;
- (iii) relancer les investissements dans les biens et services publics (infrastructures, irrigation, conseil, formation) ainsi que des investissements privés (accès aux services financiers);
- (iv) poursuivre les actions de renforcement des filets de sécurité sociaux en vue de réduire l'impact de l'augmentation des prix sur les ménages et groupes sociaux les plus vulnérables.

96 **Durée, bénéficiaires cibles et objectifs spécifiques.** Le plan d'actions est proposé pour être conduit sur une durée d'environ deux à trois ans. Certaines mesures (notamment les actions sur les aménagements hydroagricoles et la formation structurante des producteurs) nécessiteront toutefois une durée d'intervention plus longue.

97 Le plan d'actions cible de manière prioritaire les ménages vulnérables. Ce ciblage prioritaire ne doit toutefois pas être exclusif. Un certain nombre de mesures et d'actions proposées s'adressent en effet à l'ensemble des producteurs agricoles, y compris les producteurs en situation d'excédents agricoles.

### **Principes généraux, contexte opérationnel et priorités d'intervention**

98 Dans sa conception actuelle, le plan d'actions proposé n'est pas un nouveau projet ou programme s'ajoutant à ceux existants mais, au contraire, une série d'actions s'inscrivant au sein du cadre stratégique national et sectoriel et du contexte institutionnel et opérationnel existants.

99 **Contexte sectoriel.** Les actions proposées ont été élaborées en cohérence avec les principaux documents de politiques nationales et sectorielles, en particulier:

- Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 et révisé en 2005 qui définit les principales orientations en matière de développement et de réduction de la pauvreté à

travers notamment la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, l'intensification et la diversification des productions et la gestion durable des ressources naturelles.

- La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD). Elle définit, dans une perspective multisectorielle, les principes et les modalités des interventions dans le domaine du développement rural. Elle repose sur quatre (i) la responsabilisation du développement au niveau local; (ii) la promotion de l'accès aux services sociaux de base ; (iii) le recentrage des actions publiques sur ses fonctions régaliennes (formulation et suivi des politiques sectorielles, respect de la réglementation et mise en place des investissements structurants); (iv) la contractualisation des opérateurs privés, ONG et structures associatives pour la mise en œuvre des plans locaux de développement ; et (v) l'amélioration des revenus des populations rurales et de la sécurité.
- La Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015: Adoptée en décembre 2003, elle résulte du processus d'amélioration de la cohérence interne et externe des politiques sectorielles agricoles avec le CSLP et la LPDRD. La SDR vise à vaincre l'insécurité alimentaire et à réduire la pauvreté à travers notamment le développement du potentiel productif, la promotion d'un développement durable et le développement des infrastructures rurales.
- Le Programme sectoriel de développement rural productif (PROSEDERP). En cours de préparation, ce programme se propose de concrétiser la vision politique de la SDR en offrant un cadre consensuel de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation dans lequel peuvent s'insérer les différents acteurs en utilisant leurs avantages comparatifs. Il repose sur une approche programme et un développement sectoriel et devrait aboutir à la mise en place: (a) d'un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), (b) d'un système de gestion financière; (c) de systèmes de coordination des PTF; (d) d'un système de planification et de suivi des performances; et (e) de mécanismes de consultation des usagers. Le PROSEDERP résulte de la mise en cohérence des programmes d'investissements sectoriels qui ont été formulés ou qui sont en train d'être formulés au niveau des Ministères en charge de l'agriculture (PISA), des ressources animales (PAPISE) et de l'environnement (PDA) et de l'exercice de régionalisation des actions de la SDR qui doit aboutir à des programmes de spécialisation régionales (PROSPER). La préparation du PROSEDERP est pilotée par le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA). Elle a fait l'objet d'une feuille de route convenue avec le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR).
- Les stratégies sectorielles spécifiques et, en particulier: (i) La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et le Programme National de sécurité alimentaire (PNISA); (ii) la Stratégie nationale, plan d'action et plan d'investissement de développement durable de l'agriculture irriguée; et (iii) le Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT).

100 **Contexte opérationnel et principes d'exécution.** L'aide publique destinée au financement du secteur agricole qui inclut les activités d'élevage, de foresterie et de recherche-développement au financement du secteur agricole est relativement stable et représente environ 8 pour cent de l'aide totale au développement (PNIMT, 2005). Le nombre total de projets et programme intervenant dans le pays est important. Selon le répertoire des projets et programmes du MAHRH (mars 2005), on compterait, rien que pour ce ministère et hors interventions des ONG, près de 70 projets oeuvrant dans tous les domaines du développement agricole depuis et l'intensification et la diversification des cultures jusqu'à l'amélioration de la commercialisation des produits en passant par le développement des filières, la promotion de techniques et technologies d'irrigation, le développement des associations de professionnels, la fourniture de services d'appui, la conservation et la transformation des productions agricoles.

101 Comme indiqué antérieurement et conformément à la volonté du Gouvernement et des PTF, le plan d'actions proposé n'est pas un nouveau projet ou programme. Il viserait à intensifier, compléter ou étendre les efforts déjà engagés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers et interviendrait à travers la mise en œuvre d'actions et de mesures précises et ciblées qui, conduites à grande échelle, permettraient de faire la différence sur les objectifs poursuivis par le plan. Chaque action

ou mesure spécifique relèvera de mécanismes d'exécution particuliers. Ces mécanismes sont abordés dans la description détaillée des actions et mesures proposées. Ils devront être précisés en collaboration avec le CCPDR et le SP/CPSA au cours du processus de préparation détaillée du plan d'actions. Les principes généraux suivants sont proposés pour orienter la définition future des mécanismes d'exécution:

- (i) Principe des avantages comparatifs. L'exécution des actions sera conduite à travers les projets, programmes et structures publiques ou ONG existantes et sur la base d'accords de partenariat qui seront signés entre ces structures et le SP/CPSA. Les structures et mécanismes les plus appropriées pour mettre en œuvre les actions seront précisées au moment de la formulation détaillée du plan d'actions.
- (ii) Contribution des bénéficiaires. A l'instar de nombreux projets et programmes au Burkina Faso, les actions, et notamment celles visant à améliorer l'accès aux intrants et aux moyens de production, seront mises en place en respectant le principe d'une contribution minimale des bénéficiaires. Elles seront ainsi «à coûts partagés». Les termes «contribution des bénéficiaires» ou «à coûts partagés» permettent, de manière élégante, d'éviter le terme de «subventionnement». Les contributions des bénéficiaires devraient en outre pouvoir être modulables et évolutives afin d'une part, de tenir compte du niveau de pauvreté et, d'autre part être augmentées ou réduites en fonction de l'évolution de la situation.
- (iii) Durabilité. Même si elles restent ciblées et limitées dans la durée, les actions proposées doivent s'inscrire dans le concept d'amélioration durable en suscitant et stimulant la participation du secteur privé. La mise à disposition aux producteurs d'intrants et de moyens de production devrait ainsi, dans toute la mesure du possible, impliquer le secteur privé (voucher) et/ou encourager/faciliter la mise en relation des fournisseurs et des producteurs (foires agricoles).
- (iv) Synergie des actions et mesures proposées. Le plan d'actions propose différentes interventions réparties en trois volets: (i) les mesures politiques et de commercialisation; (ii) les actions d'amélioration de l'offre en produit; et (iii) le renforcement des filets de sécurité (besoins en aide humanitaire identifiés par le PAM). La mise en œuvre de ces volets nécessitera une forte coordination des actions notamment entre les actions d'aide humanitaire et celles d'amélioration de l'offre en produit. Il s'agira notamment d'éviter que les achats d'aide humanitaire (qui devraient être effectués principalement localement) ne viennent influencer les marchés. Ce risque aura à être évalué dans toutes ses dimensions au cours de la préparation détaillée du plan d'actions. Au besoin, des mesures d'atténuation des risques devront être mises en place.

**102 Cultures et spéculations prioritaires.** Au stade actuel des réflexions, deux groupes de cultures répondant aux orientations stratégiques prioritaires du gouvernement (voir notamment la SNSA et le PNSA) ont été retenues comme prioritaires au regard des objectifs d'appui aux ménages vulnérables poursuivis et des résultats attendus du plan d'actions:

- (i) Les cultures sèches (mil, sorgho, niébé, riz pluvial et maïs): Ces cultures sont hautement stratégiques en raison de leur importance dans le bilan céréalier national et sous-régional. Cumulées, elles représentent tant en volume de volumes totaux qu'en superficies cultivées plus de 75% des superficies et productions totales. Bien que, à l'exception du riz pluvial, les cultures sèches soient moins directement exposées aux variations des prix des marchés internationaux, une augmentation de leur production permettrait de dégager des excédents qui, commercialisés, pourrait apporter une amélioration de revenus, notamment au niveau des producteurs pauvres les plus défavorisés. Cultivées le plus souvent sans intrant, elles ne sont pas affectées par l'augmentation du coût des engrais. Un accroissement de leur productivité/production à travers la mise à disposition de semences améliorées et de faibles doses d'engrais permettrait aux ménages de mieux résister à l'augmentation du prix sur les denrées alimentaires de base (filets de sécurité productifs), de tirer profit de l'augmentation observée du prix de ces cultures, et de limiter les besoins en aide directe (filet de sécurité sociaux).
- (ii) Le riz irrigué et le riz de bas-fonds: bien qu'il ne représente que 12% de la consommation en céréales, le riz est également un produit stratégique. Il constitue dans le contexte actuel une

priorité du gouvernement. Sa consommation est essentiellement urbaine et assurée à 70% par les importations. Son prix sur le marché domestique est directement exposé aux variations sur le marché international. Ses potentiels d'amélioration et de réponse rapide à un accroissement en intrants sont prometteurs. Un accroissement de la production locale permettrait d'améliorer la balance commerciale du pays tout en réduisant sa dépendance face aux fluctuations du marché international.

103 En complément aux cultures prioritaires ci-dessus, des actions et mesures devraient être également prises dans le secteur de l'élevage. Ce secteur n'a pas pu être analysé de manière détaillée au cours de la mission. L'élevage est souvent le seul moyen de capitalisation (épargne rémunérée par les naissances) et d'épargne mobilisable en tant de crise. Pour de nombreux ménages, l'élevage constitue le premier filet de sécurité productif. Le prix des animaux ayant augmenté d'environ 20%, ce filet de sécurité se trouve renforcé. Cette augmentation reste cependant inférieure à l'accroissement estimé des dépenses alimentaires (35%). Selon les données du Système d'information sur les marchés (SIM, MRA), aucune augmentation significative des ventes sur les marchés n'est à signaler pour le moment. Cette situation pourrait cependant évoluer avec l'avancement de la période de soudure avec comme risque d'entraîner certains ménages dans un processus de décapitalisation<sup>31</sup> dont il est impossible de s'extraire sans assistance extérieure.

104 D'un autre côté, la flambée des prix des denrées alimentaires s'est traduite également par une augmentation du coût des aliments pour animaux (près de 100% sur le tourteau de coton, 60% sur le son de maïs). Sortant à peine de la crise de la grippe aviaire, l'aviculture périurbaine est particulièrement affectée.

105 Enfin, si elle persiste, l'augmentation du prix du lait en poudre importé constitue pour les filières laitières périurbaines une réelle opportunité d'amélioration de leur compétitivité.

#### **Résumé des actions et besoins en financement à moyen terme**

106 Les actions et mesures proposées à la page suivante (Tableau 14) ont été identifiées pour être menées sur le moyen terme afin d'induire un accroissement rapide de la production agricole. Elles sont synthétisées sous forme de matrices en Annexe 1

---

<sup>31</sup> Exploitation du troupeau en dessous du taux de croissance.

**Tableau 14. Résumé des besoins en financement pour les actions à moyen terme**

<b>PLAN D' ACTIONS A MOYEN TERME</b>	
<b>VOLET 1: Mesures politiques et de commercialisation</b>	
1. Réduction taxes à l'importation d'intrants	Coûts non évalués:
2. Système de bons d'achat à long terme	Besoins d'évaluer la mise en œuvre durable et impacts pour décider des mécanismes
3. Prix minimum garanti négociés pour certains produits	Coûts non évalués
4. Améliorer l'efficacité de la filière des céréales	
Circulation des informations aux producteurs sur les prix	
Gestion des stocks publics (régionalisation, volumes, ...)	
Organisation de l'interprofession	Coûts non évalués:
Zone de libre échange sous-régionale et TEC	
Appui au secteur privé de distribution des intrants	
Accès aux finances rurales	Coûts non évalués
Relance des investissements publics dans l'agriculture	Coûts non évalués
<b>VOLET 2: Amélioration de l'offre en produits</b>	<b>92,5</b>
1. Actions sur les semences et approvisionnement en semences	
Etude filière semencière	0,15
Production de semences (production et distribution)	11,7
Renforcement services de contrôle	A déterminer
2. Actions sur les engrais et la gestion durable de la fertilité	
Amélioration fosses fumières	1,2
Etude de faisabilité économique de l'exploitation du BP	0,12
Bons d'achat semences	37,7
3. Actions sur les aménagements hydroagricoles et la gestion de l'eau	
Aménagements de bas-fonds	7,0
Aménagement / réhabilitation de moyens et grands périmètres	6,7
Mini forage	0,4
4. Actions sur le stockage et la transformation des produits	
Magasins communautaires	1,8
Unités de transformation (Ligne de crédit)	3,7
5. Renforcement des capacités et formations producteurs	22
6. Actions sur le secteur de l'élevage	
Facilitation des exportations	Coûts non évalués
Développement des cultures fourragères et utilisation des résidus	Coûts non évalués
Développement des systèmes peu consommateurs de céréales	Coûts non évalués
Développement de la compétitivité de la filière laitière locale	Coûts non évalués
<b>VOLET 3: Filets de sécurité sociaux (Besoins PAM)</b>	<b>106.3</b>
1. Assistance alimentaire aux groupes vulnérables modérément malnutris	12
2. Assistance alimentaire (enfants sévèrement malnutris)	A déterminer
3. Assistance alimentaire aux écoles (cantines scolaires)	36.2
4. Distribution alimentaire (ménages urbains et ruraux les plus démunis)	18.2
5. Coupons Subventionnés (ménages urbains et ruraux pauvres)	32.6
6. Food for Work (ménages urbains et ruraux pauvres)	7.3

## Volet 1: Mesures politiques et de commercialisation

### Diagnostic selon les acteurs rencontrés

107 Pour beaucoup (Gouvernement, inter profession, syndicats), la récente flambée des prix met en évidence la dépendance du Burkina Faso mais également des autres pays de la zone UEMOA aux importations de denrées alimentaires et donc la vulnérabilité de ces pays. On estime qu'alors que l'ensemble des pays de la zone UEMOA était globalement excédentaire en produits vivriers jusqu'en 2000, cette situation s'est alors inversée, les pays étant devenu net importateurs et donc vulnérables. Jusqu'avant 2007, les importations de riz, dont le prix mondial restait bas et stable, permettaient de réguler les variations de production (donc de prix) au niveau de la sous-région et de combler ce déficit. La crise récente vient remettre en question ce fonctionnement et inverse en partie certains mécanismes : alors que certains consommateurs substituaient les céréales locales par le riz, en 2008, certains consommateurs urbains substituent le riz (dont le prix flambe) par des céréales locales, contribuant à accentuer la tension sur leurs marchés.

108 Du côté de l'offre (production alimentaire dans la sous-région), de nombreux acteurs (professionnels, Gouvernement) dénoncent la façon dont le secteur agricole a été négligé depuis trop longtemps. Ils en attribuent la cause aux politiques d'ajustement structurel qui ont imposé une baisse drastique des dépenses dans les services publics en soutien à l'agriculture. En particulier, les syndicats de producteurs dénoncent l'absence presque totale d'appui conseil comme une des causes de la stagnation depuis des années de la productivité dans le pays (en dehors du coton).

109 D'après les différents partenaires consultés lors de la mission, les causes de ces difficultés de l'agriculture locale à assurer les besoins nationaux ont été : (i) une stagnation de l'agriculture vivrière et de sa productivité depuis au moins 10 ans ; (ii) les prix très bas payés aux producteurs n'incitant pas à la production de surplus ; (iii) une diminution importante des dépenses publiques et privées en soutien au secteur agricole (avec les exceptions du coton et des grands réseaux d'irrigation) ; (iv) l'ouverture des frontières qui a permis au BF et autres pays de s'approvisionner à bas prix sur le marché mondial du riz, blé, lait et autres denrées provenant en partie des surplus des grands pays producteurs ; (v) le fait que la filière coton ait été fortement appuyée (parfois au dépens des autres) par les gouvernement et partenaires du pays en vue d'augmenter les recettes à l'exportation mais aux dépens des cultures vivrières locales.

110 Beaucoup d'interlocuteurs de la société civile pensent que la flambée des prix constitue une importante opportunité pour remettre à plat les futures politiques agricoles. En contraste, les interlocuteurs institutionnels (Gouvernement, partenaires techniques et financiers) insistent sur le fait que les mesures politiques et stratégiques à prendre face à la flambée des prix alimentaires doivent l'être dans le cadre des politiques et stratégies existantes, en particulier le Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté (CSR) et la stratégie de développement rural du Gouvernement.

### Objectifs possibles

111 Une synthèse entre ces deux points de vue est possible. Il y a consensus dans le pays sur le fait que l'augmentation récente des prix ne devrait pas aboutir à la formulation de nouveaux programmes ou stratégies avec leur lot de lourdeur. Les réponses à cette flambée doivent s'inscrire dans les stratégies existantes. Cependant, la crise a mis en évidence certains besoins de changements et certains axes prioritaires. En résumé, les politiques à moyen et long terme pourraient s'infléchir en intégrant les deux objectifs suivants :

- (i) le besoin pour le pays (et la sous région) d'assurer une certaine souveraineté alimentaire. Cela ne signifie pas l'auto suffisance absolue mais le développement d'objectifs en termes d'approvisionnement au sein du pays et de la sous-région. Cela signifie également la possibilité de protéger (au moins temporairement) l'espace sous-régional en vue d'y développer certaines productions jugées stratégiques (comme le riz) afin de ne pas dépendre entièrement de pays exportateurs qui, comme l'expérience l'a montrés, interrompent leurs exportations en temps de

crise, mettant en péril l'approvisionnement des pays importateurs. Cela peut également signifier que dans certaines conditions, des prix garantis pour des produits contribuant à la sécurité alimentaire nationale peuvent être proposés aux producteurs afin de les sécuriser (prolongement du mécanisme décrit dans les mesures à court terme). Enfin, cela signifie également que le pays devrait disposer de la possibilité d'intervenir avec des stocks alimentaires plus importants et plus disponibles qu'actuellement. Certains interlocuteurs font remarquer que l'OMC prône l'ouverture des frontières aux importations mais n'a trouvé aucun moyen d'empêcher certains pays de bloquer leurs exportations durant cette crise ;

- (ii) saisir l'opportunité de l'augmentation des prix agricoles pour améliorer le revenu des agriculteurs et ainsi contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale. Cela implique le besoin d'améliorer les filières de commercialisation afin que la valeur ajoutée soit transmise en grande partie aux producteurs. Cela nécessite également le besoin de relancer les investissements publics (services, appui conseil, infrastructures) et privés (accès aux finances rurales) dans le secteur agricole. Enfin, cela signifie également le besoin pragmatique de mettre en œuvre des mécanismes d'assistance (au moins temporaires) aux producteurs vulnérables sans lesquels ces derniers ne seraient pas en mesure de tirer bénéfice de l'augmentation des prix.

112 Enfin, de nombreuses personnes rencontrées soulignent la nécessité d'entreprendre des changements politiques dans le cadre sous-régional et donc au sein des organisations sous-régionales. C'est le cas notamment des politiques aux frontières, de la libre circulation des produits alimentaires au sein de la sous région (les décisions de certains pays de l'UEMOA de limiter la circulation des céréales en temps de crise interpelle les membres sur la réalité de l'union), de la gestion des stocks de sécurité, des subventions possibles aux intrants, dans le cadre sous-régional, protection aux frontières.

### **Axes prioritaires possibles**

113 Quatre axes ont été retenus: (i) la première priorité est d'inverser la tendance des 20-30 dernières années de sous investissement dans le secteur agricole et de relancer les investissements publics en soutien au secteur agricole et au développement rural; (ii) améliorer l'efficacité des filières et en particulier la filière des céréales aux niveaux du pays et de la sous région afin d'accroître la sécurité alimentaire et transférer le plus possible l'augmentation des prix alimentaires en revenus supplémentaires pour les producteurs locaux; (iii) favoriser les investissements privés et l'accès aux finances rurales afin de permettre aux producteurs locaux de saisir l'opportunité offerte par la hausse des prix; (iv) l'extension, sous certaines conditions, de certaines mesures politiques à court terme exposées ci-dessus destinées à accroître la production locale en vue d'une meilleure souveraineté alimentaire.

- (i) Relancer les investissements publics dans l'agriculture (mesure 6)

114 Il ne s'agit pas ici de formuler un nouveau programme d'investissement à moyen et long terme mais de saisir l'opportunité offerte par l'augmentation des prix agricoles pour mobiliser des financements afin d'accélérer la mise en œuvre de programmes existants. Le Burkina Faso possède déjà un cadre stratégique et des programmes d'investissement répondant au besoin de définir les axes d'investissement. Dans le contexte du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le pays a formulé une stratégie de développement rural en 2004 ainsi qu'un Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) en 2005 appuyé par le NEPAD. Le pays finalise également en 2008 son Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) qui allie déjà la nécessité d'améliorer l'accès à l'alimentation et d'investir dans la productivité et diversification agricole. Enfin, le Burkina Faso s'est doté de plusieurs outils visant à développer son agriculture irriguée sous la forme d'une Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée et de différents projets d'investissement, le dernier en date étant le Projet d'Irrigation et de Gestion de l'Eau à petite échelle (PIGEPE) financé par le FIDA et dont la mise en œuvre débute en 2008.

115 Il s'agirait d'accélérer la mise en œuvre de ces politiques et programmes et de mobiliser des financements supplémentaires afin notamment de développer à nouveau certains services publics jugés indispensables par la profession. Il s'agit principalement d'améliorer la productivité à travers l'appui

conseil, la recherche appliquée et la formation (des techniciens et agriculteurs). Il s'agit d'investir dans des infrastructures rurales comme les routes ou les infrastructures hydrauliques. Ces investissements nécessiteraient la mobilisation de ressources locales et internationales ainsi que la participation des populations rurales. Alors que différentes interventions travaillent dans ces domaines depuis des années, il s'agirait de les amplifier après avoir entrepris un diagnostic de ces expériences passés dans le pays et d'autres pays de la région afin de savoir ce qui fonctionne, dans quelles conditions avec quels résultats possibles. Il s'agirait également d'incorporer des méthodologies qui se sont montrées particulièrement efficaces (par exemple les "Farmer Field Schools", la lutte intégrée contre les maladies, etc.).

116 A noter enfin, que le PAM est en cours de formulation du projet 'Purchase for Progress' qui vise à renforcer les capacités de commercialisation de la filière agricole et notamment céréales à partir de l'année 2008 sur cinq ans. Il s'agira de renforcer les capacités des organisations paysannes et des petits producteurs à mieux se positionner sur le circuit des marchés pour tirer davantage de revenus de leur production et renforcer la sécurité alimentaire de leur ménage. Les activités se focaliseront essentiellement sur de l'appui conseil et des formations techniques (stockage, conditionnement, accès au crédit, contractualisation, accès aux marchés, etc...). Ce projet et ses objectifs s'inscrivent dans le positionnement stratégique des PTF et de la Banque Mondiale au Burkina d'accentuer les politiques agricoles sur le renforcement des capacités de commercialisation des producteurs.

(ii) Améliorer l'efficacité des filières (mesure 7)

117 Il s'agirait principalement d'améliorer l'efficacité de la filière des céréales produites localement et commercialisées au niveau de la sous région. L'appui aux filières est la première priorité du programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) formulé en 2005 dans le cadre du NEPAD. La situation de flambée des cours des céréales milite pour cette priorité, en particulier pour la filière céréalière. Sans pour autant suivre la filière coton qui a bénéficié d'un important soutien et est très structurées, les filières céréalières pourraient profiter:

- D'une meilleure circulation des informations aux producteurs sur les prix des différents marchés du pays et de la sous région afin de commercialiser leurs céréales en connaissance de cause. Certaines associations comme Afrique verte récoltent des informations sur certains marchés mais cette récolte doit être systématisée, faite en temps réel et diffusée au plus grand nombre.
- La gestion des stocks publics pourrait être améliorée d'une part en l'intégrant dans une gestion sous-régionale et d'autre part en augmentant les volumes concernés, accroissant ainsi la capacité d'intervention en case de crise. En effet, les volumes actuels sont de 35.000 tonnes physiques plus l'équivalent de 35.000 tonnes en numéraire. Le total (70.000) correspond à 2,5% des besoins annuels du pays, soit 9 jours d'approvisionnement. C'est peu, d'autant plus qu'en 2008, une partie du stock physique (10.000 tonnes) a été « emprunté » afin de servir de stock d'intervention comme expliqué ci-dessus ce qui n'aurait pas du se produire si la disponibilité budgétaire pour le financement du stock d'intervention avait été suffisante. Enfin, si les volumes augmentent, les règles d'utilisation pourraient être moins strictes : elles imposent actuellement un déficit avéré de plus de 5% comme condition nécessaire à l'utilisation du Stock national de sécurité (SNS).
- L'organisation de(s) l'interprofession(s) afin de faciliter les transactions et échanges entre les différents acteurs de la filière;
- Le coordination dans le cadre des organisations sous-régionales existantes (CEDEAO et en particulier UEMOA) de la politique des échanges de produits alimentaires à prendre face à la flambée des prix. Alors que les accords au sein de l'UEMOA prévoient un tarif extérieur commun, il semble que dans l'urgence, les mesures de suppression des taxes à l'importation, par le Burkina Faso, sur le riz, sel, lait et autres produits importé de première nécessité afin d'atténuer pour le consommateur l'impact de la flambée sur les marchés mondiaux aient été pris au niveau national. Une concertation est nécessaire, en particulier à plus long terme, pour le rétablissement des tarifs devant permettre de consolider les productions nationales et sous-

régionales de produits comme le riz ou le lait qui ont un potentiel dans le pays. De même, alors que les accords prévoient une libre circulation des produits de base au sein de l'UEMOA, ces mesures pourraient être étendues à d'autres pays de la sous-région. Enfin, d'autres barrières moins officielles devraient être supprimées afin de faciliter et réduire le coût des échanges entre zones excédentaires et déficitaires de la sous-région.

- Enfin, le secteur privé de distribution des intrants peut être appuyé afin d'augmenter son efficacité. En effet, en raison à la fois de la faiblesse de la demande solvable pour les intrants (notamment pour les productions vivrières) et de la concurrence avec d'autres systèmes gouvernementaux de distribution (Sofitex, KR2), les importateurs et grossistes d'intrants sont insuffisamment implantés dans les zones rurales où ils fonctionnent à travers un réseau de magasins qui entreposent leurs marchandises. Outre les subventions mentionnées ci-dessus qui augmenteraient leur volume d'affaire, un appui au développement de la filière des intrants pourrait inclure un soutien à la construction de dépôts dans les régions rurales ainsi qu'une assistance à l'interprofession afin d'améliorer la capacité d'importations groupées, ce qui réduirait leurs coûts.

(iii) Accès aux finances rurales (mesure 8)

118 Une condition essentielle devant permettre aux producteurs de saisir les opportunités liées à l'augmentation des prix des produits agricoles est l'accès aux finances rurales devant leur permettre un accès aux intrants annuels (crédits court terme) et des investissements à plus long terme. Dans la situation actuelle et malgré les efforts fournis, les producteurs n'ont quasiment pas accès au crédit pour diverses raisons incluant : les risques associés au secteur agricole, le manque d'intégration des producteurs individuels au marché, le prix excessif du crédit (taux d'intérêt élevés), le manque de garanties pouvant être offertes par des producteurs individuels ; les difficultés et le coût de mise en œuvre de systèmes de finance rurale accessibles aux producteurs ruraux.

119 Cependant, l'amélioration durable de la productivité agricole nécessitera de compléter la relance des investissements publics (mesure 6) par l'accès aux moyens de développer l'investissement privé, notamment au niveau des producteurs. Si l'objectif est de se concentrer sur la souveraineté alimentaire, la perspective d'une augmentation du prix des produits agricoles est peut-être l'occasion de briser certains tabous attachés aux finances rurales afin de permettre l'accès au plus grand nombre en réduisant le coût et en couvrant une partie des risques qui lui sont associés. Ainsi, dans le cadre des interventions existantes, il s'agirait de revoir les expériences passées relatives aux aspects suivants et de développer certains d'entre eux :

- La possibilité de crédits à taux bonifiés (subventionnés), réduisant ainsi les intérêts sur les emprunts destinés au financement des intrants ou à l'investissement dans le secteur agricole. Il s'agirait d'éviter que ces crédits ne bénéficient pas uniquement aux producteurs les plus privilégiés ;
- La suppression de la TVA sur les prêts bancaires associés au secteur agricole;
- L'élaboration de fonds de garantie privés ou publics destinés à couvrir une partie des risques associés aux emprunts par les producteurs vulnérables (risques que ne veulent pas couvrir les banques de manière générale);
- Le développement, sur la base des tentatives existantes, de systèmes de crédit / épargne mutuel.

120 Bien entendu, la formulation de telles actions nécessiterait un travail approfondi de revue des expériences passées et de consultation avec les différents intervenants dans le secteur de la finance rurale.

(iv) Extension des mesures politiques à court terme (mesure 9)

121 Enfin, il s'agira d'évaluer l'impact, la faisabilité et la reproductibilité/durabilité des mesures politiques d'urgence décrites pour le court terme afin de prolonger en les adaptant celles qui auront produit les effets positifs escomptés. La mesure 1 destinée à protéger les consommateurs est

certainement nécessaire à court terme mais n'est pas souhaitable à plus long terme pour 2 raisons majeures: (i) son coût en terme de manque à gagner pour le budget; (ii) le fait qu'une exemption de taxes à l'importation sur les produits agricoles défavorise la production locale qui pourrait se substituer aux importations.

122 Par contre, les mesures (3, 4 et 5) destinées à relancer la production locale peuvent être prolongées au-delà du court terme suivant les besoins. Les partenaires techniques et financiers sont d'avis de limiter au court terme ces mesures. Cependant, la mission est d'avis d'évaluer leur mise en œuvre et impacts afin de prendre une décision sur le plus long terme. Des mécanismes pérennes devraient alors être élaborés afin d'assurer la durabilité de ces politiques de soutien à la production. Ils pourraient inclure:

- La décision d'annuler ou baisser les taxes à l'importation de certains intrants spécifiques à cibler en fonction de leur coûts et importance pour leur utilisation par les agriculteurs locaux ;
- Un système à long terme de bons d'achat définissant : les pourcentages financés par les programmes suivant le type d'intrants et de culture ; les montants maximum par famille afin de toucher, par ce mécanisme d'auto ciblage, les familles vulnérables ; une définition du nombre d'année de ce système pouvant être considéré comme une contribution à un investissement à long terme, les producteurs établissant durant cette période un fond de roulement permanent destiné à financer leur intrants ;
- Un système de prix garantis pour certains produits clef (par exemple le riz ou le maïs) négociés avec l'inter profession et dont la mise en oeuvre dépendrait des cours mondiaux avec un système de cliquet et déclenchement quand ces cours mondiaux atteignent certains seuils.

### **Volet 2: Amélioration de l'offre en produits**

123 En agissant sur les principaux facteurs de production, ce volet aura pour objectif de permettre et encourager une amélioration durable des productivités et productions agricoles ainsi qu'une meilleure valorisation des produits.

124 En complément des mesures politiques et de commercialisation et de la poursuite des interventions d'assistance humanitaire identifiées par le PAM, cinq leviers prioritaires sont proposés: (i) les semences et l'approvisionnement durable en semences améliorées; (ii) les engrais et la gestion de la fertilité; (iii) les aménagements hydroagricoles et la gestion de l'eau; (iv) le stockage et la transformation des produits; (v) le renforcement des capacités et la formation structurante des producteurs. En complément à ces cinq leviers, des actions sont également proposées dans le secteur de l'élevage.

125 Bien que décrites de manière séparée, les leviers proposés sont interdépendants et complémentaires. Les actions sur les semences ne peuvent être conduites sans agir également sur la fertilité des sols. Les aménagements hydroagricoles demandent plus de temps à être réalisés mais permettent de réduire la dépendance vis-à-vis de la pluviométrie. L'amélioration du stockage et de la transformation des produits vise à accroître la valeur ajoutée qui peut être dégagée. Enfin, le renforcement de la capacité des producteurs inscrira les actions dans la durabilité. Les formations porteront sur des techniques et des technologies durables: autoproduction de semences, gestion de la fertilité des sols, lutte intégrée contre les ravageurs de cultures, gestion de l'eau, agriculture de conservation, etc.

#### **1. Actions sur les semences et approvisionnement durable en semences améliorées**

126 Alors que la contribution des semences dans l'accroissement des rendements est estimée à environ 40% (Rapport de réunion technique FAO, Abidjan 1998), le taux actuel d'utilisation de semences certifiées stagne depuis plusieurs années autour de 6-7% (5.400 tonnes en 2006 pour des besoins nationaux estimés à environ 79.000 tonnes). Par ailleurs, même si une demande solvable

existait, les productions de la recherche et de l'Union nationale des producteurs semenciers du Burkina (UNPSB) sont actuellement insuffisantes pour faire face aux besoins nationaux.

127 Plusieurs raisons expliquent la situation actuelle:

- (i) Le dispositif semencier actuel est pour l'essentiel bâti suivant le schéma «linéaire» ou «centralisé» qui est régi directement par le MAHRH. Il ne prend pas en compte les besoins de l'agriculture traditionnelle notamment les variétés traditionnelles qui, dans le cas de l'agriculture familiale constituent l'essentiel du matériel végétal exploité. Ceci est particulièrement notoire pour des cultures comme le mil, le sorgho, le riz pluvial, le fonio et le voandzou.
- (ii) Des coûts de production élevés qui reflètent un problème d'efficacité de la filière semencière: (a) dispositif de production de semences pré-bases et de bases lourd et coûteux<sup>32</sup>; (b) coûts de production élevés pour les semences commerciales: maïs pluvial: 273 FCFA/kg<sup>33</sup>; maïs de contre-saison: 257 FCFA/kg; niébé: 314 FCFA/kg; arachide: 305 FCFA/kg (ferme semencière de Lombila).
- (iii) Des coûts de cession aux producteurs hors de portée de ceux-ci: 550 FCFA pour le maïs contre 240 FCFA au Mali et 300 FCFA au Sénégal. L'Etat est quasiment le seul acquéreur. Il aurait tout intérêt à engager des négociations avec les professionnels de la filière et les organisations de producteurs en vue de rendre le prix de cession aux producteurs plus abordables et incitatifs.
- (iv) Un manque d'information sur les disponibilités en semences;
- (v) Un manque d'équipements et de moyens des services de contrôle: déficit d'équipements du laboratoire semences (étuves, autoclaves, germinoirs, balances de précision, microscopes, humidimètres, etc.); manque de moyens logistiques pour les contrôles de routine et les échantillonnages qui ne sont pratiquement pas conduits;

128 Enfin, à l'exception des opérations d'urgence, il n'existe peu de programmes qui travaillent sur la promotion de la semence de qualité.

129 **Objectifs et description de l'intervention.** L'objectif général de l'intervention est d'accroître le taux d'utilisation des semences. Elle viserait plus spécifiquement à: (i) améliorer la production et la disponibilité de semences certifiées de qualité; et (ii) favoriser leur accessibilité par les producteurs. Il s'agirait d'engager un dialogue politique entre Etat, professionnels des semences et utilisateurs afin de convenir ensemble des améliorations à apporter en vue de rationaliser et restructurer la filière semencière. Une étude détaillée de celle-ci (de type «Value Chain Analysis» [analyse fonctionnelle, organisationnelle, économique et financière, compte d'exploitation des opérateurs, etc.]) sera nécessaire afin de proposer un modèle de dispositif semencier et définir actions à conduire. Plusieurs modèles pourraient être considérés: (i) le système de qualité déclarée développé par le FAO; (ii) le label de confiance; (iii) le système de production communautaire; et (iv) le système semencier communautaire.

130 Sans préjuger du système qui pourrait être retenu en définitive, le dispositif semencier actuel pourrait reposer sur un modèle incluant:

- (i) Une production de semences de pré-bases réalisée par les institutions de recherche. La recherche bénéficierait d'un financement estimé à 50 millions FCFA pour remettre sur pied un dispositif de production de pré-bases et constituer un fonds de roulement qui serait alimenté par la vente des semences pré-bases aux fermes semencières.
- (ii) Une production de semences de base réalisée au niveau des fermes semencières avec une spécialisation des fermes sur des cultures bien précises. Le pays compte au total 17 fermes

---

<sup>32</sup> Hors charges d'intervention du personnel les prébases reviennent par exemple à 1 500 FCFA par Kg pour le maïs et le niébé.

<sup>33</sup> Pour comparaison, les coûts de production de semences commerciales de maïs sont de 127 FCFA par kilogramme.

semencières localisées dans 13 provinces. Elles bénéficieraient d'un financement de 250 millions FCFA pour s'équiper à hauteur de 50 millions FCFA, le reste étant destiné à servir de fonds de roulement qui serait alimenté par la vente des semences de base aux groupements semenciers.

- (iii) La production de semences commerciales au niveau des groupements semenciers. Au total 250 groupements semenciers pourraient être sélectionnés pour produire chacun 100 tonnes de semences commerciales. Une ligne de crédit de 2,5 milliards FCFA serait dégagée et logée dans une institution bancaire. Chaque groupement semencier pourrait bénéficier d'un crédit de 10 millions FCFA remboursable en deux annuités. Chaque groupement semencier, bénéficierait d'un magasin de stockage des semences et produits agricoles. Ces magasins seraient installés avec la participation des paysans. Ils seraient gérés par des gestionnaires de stocks qui seront en même temps formés comme agents de qualité.
- (iv) Des contrats de production établis à tous les niveaux entre les acteurs de la filière semencière (Recherche > Fermes semencières > Groupements semenciers);
- (v) Une renégociation des prix des semences à travers un dialogue politique entre les producteurs et utilisateurs et après une étude détaillée des coûts, marges et bénéfices de la filière. Sur la base d'estimation préliminaire faites par la mission on devrait pouvoir atteindre, par exemple pour le riz: 1.000 FCFA pour les pré-bases 500 FCFA pour les bases, et environ 250 FCFA pour les semences commerciales, soit deux fois inférieur à ceux pratiqués aujourd'hui
- (vi) Une distribution aux producteurs à travers l'utilisation de bons d'achat (vouchers) et l'organisation de foires semencières. Il s'agirait dans un premier temps d'intervenir pour que le prix soit égal au prix du produit de consommation. En considérant un prix à la consommation de 150 FCFA/Kg et un prix de la semence à 250 FCFA/Kg, le montant total de la contribution extérieure s'élèverait, pour une production annuelle d'environ 16.9 tonnes à 1,7 milliards de FCFA. La distribution des vouchers s'appuierait sur les Organisations de producteurs qui seraient également responsable du ciblage des bénéficiaires. Les bons d'achat seraient utilisés par les producteurs pendant les foires semencières. Ils seraient ensuite échangés en espèces par les fournisseurs auprès de l'organisme émetteur. Un système de remboursement des bons d'achat aux OP devrait compléter le montage afin de permettre la constitution d'un fonds de roulement pouvant être utilisés par ces structures pour d'autres actions de développement de la production.  
  
Une fois élaboré dans tous ses détails le système qui serait retenu après négociation avec toutes les parties devrait être testé sur une petite échelle pour repérer les fraudes qui auraient échappées aux concepteurs. Le système pourrait alors être étendu à d'autres intrants et moyens de production (engrais, outils,...). Le choix de l'utilisation des bons d'achat serait alors soit laissé entièrement laissé aux producteurs (coupons «libres»), soit être conditionnel pour répondre aux exigences techniques (par exemple, obligation de prendre de l'engrais avec des semences améliorées).
- (vii) Le renforcement des capacités de contrôle: Les besoins de renforcement des capacités des services de contrôle devront être précisés au cours de la formulation détaillée (laboratoires, moyens logistiques).

131 **Résultats attendus et estimations des coûts.** Les actions cibleraient en priorité les cultures identifiées précédemment comme prioritaires au regard des objectifs d'appui aux producteurs vulnérables (cultures sèches et riziculture). Les productions présentées dans le Tableau 15 permettront d'augmenter le taux actuel d'utilisation de semences certifiées à environ 25%. Conduites sur deux ou plusieurs années, l'intervention aura à prendre en compte le fait que les producteurs ne doivent pas obligatoirement renouveler leur s semences (cas du riz par exemple).

**Tableau 15. Estimation des besoins annuels en semences pour amener le taux moyen d'utilisation à environ 25%**

	Superficies cultivées (moyenne 2000-2006)	Objectif de couverture des interventions		Densité des semis	Quantités de semences à produire
		(%)	ha	Kg/Ha	Tonnes
Riz pluvial	27.846	30%	8.354	80	668
Riz de bas-fonds	7.200	100%	7.200	50	360
Riz irrigué	11.158	100%	11.158	50	558
Maïs	626.835	30%	188.050	30	5,642
Sorgho	1.398.398	30%	419.519	15	6,293
Mil	1.285.186	30%	385.556	8	3,084
Niébé	46.790	30%	14.037	20	281
<b>Total</b>	<b>3.403.413</b>		<b>1.203.127</b>		<b>16.886</b>

132 Pour aboutir à une production de semences commerciales de 16.886 tonnes, l'intervention impliquerait et viserait une production annuelle de 14,4 (15 Ha environ) et de 470 tonnes de semences de base (484 Ha). La répartition par culture de ces semences est donnée dans le Tableau 16.

**Tableau 16. Actions sur les semences: répartition par culture des besoins en semences de base et pré-bases**

	Taux de multiplication (semences)	Semences bases (tonnes)	Surfaces nécessaires (ha)	Semences prébases (kg)	Surfaces nécessaires (ha)
Riz pluvial	13,16	63,46	60,26	4.820	4,6
Riz de bas-fonds	41,60	10,82	5,20	260	0,13
Riz irrigué	84,00	8,30	1,98	99	0,02
Maïs	33,33	211,56	211,56	6347	6,35
Sorgho	64,06	122,80	127,81	1917	2
Mil	98,67	39,08	49,51	396	0,5
Niébé	25,00	14,04	28,07	561	1,12
<b>Total</b>		<b>470</b>	<b>484</b>	<b>14,4</b>	<b>14,7</b>

133 Les résultats attendus de l'intervention sur la production agricole ont été analysés de manière cumulée avec l'impact des actions sur les engrais et la gestion durable de la fertilité. Ils sont présentés dans le Tableau 20 page 45. Les actions seront complétées par un renforcement de la capacité des producteurs, y compris des producteurs semenciers (voir actions de renforcement des capacités des producteurs). Le Tableau 17 ci-dessous résume les coûts estimatifs de l'intervention qui devront être précisés au cours de la phase de formulation.

**Tableau 17. Actions sur les semences: estimations des coûts**

	<b>FCFA (millions)</b>
Production de pré-bases et fonds de roulement:	50
Réhabilitation/équipement	50
Fonds de roulement des fermes semencières	200
Ligne de crédit groupements semenciers	2.500
Magasins stockage / vente semences (grpt. semenciers)	250
Foires semencières	40
Bons d'achat (contribution extérieure)	1.689
Renforcement des services de contrôle	pm
<b>Total</b>	<b>4.779</b>
	<b>(11,7 millions \$EU)</b>

## **2. Actions sur les engrais et la gestion durable de la fertilité**

134 **Justification.** Par le passé, la pratique d'agriculture itinérante et de jachères permettait une reconstitution de la fertilité des sols. L'accroissement des populations et la pression foncière qu'il occasionne et l'expansion des cultures commerciales comme le coton ont entraîné une pression foncière qui a conduit à la réduction ou à l'abandon des jachères sans restitution de la fertilité des sols. Cette situation se traduit par une baisse de la fertilité des sols déjà naturellement pauvres et fragiles. Le constat est alarmant quand on sait que les rendements ne cessent de baisser. A titre indicatif, les rendements moyens des céréales traditionnelles ont évolué en 30 ans de 1.000 à 600 kg/ha pour le mil et le fonio et de 1.300 à 800 kg pour le sorgho. Dans ces conditions, l'apport extérieur de fertilisants (engrais chimique, matière organique, engrais vert) pour compenser les exportations et stimuler la production s'avère de plus en plus indispensable. Le seul recours aux engrais chimiques n'est pas conseillé, surtout en période de flambée des prix des engrais. L'utilisation de l'approche intégrée apparaît être une meilleure option avec trois pistes principales: (i) l'amélioration du statut organique des sols s'appuyant sur l'intégration agriculture - élevage avec la production de fumier et de compost et l'agroforesterie; (ii) la correction des principales carences en éléments nutritifs, notamment en phosphore par le recours à des amendements au Burkina-phosphate ou à la dolomite; (iii) la réduction des pertes dues à des phénomènes d'érosion hydrique et éolienne grâce notamment à des actions de CES/DRS.

135 De nos jours, l'utilisation moyenne des engrais est au Burkina Faso est estimée à approximativement 6 kg d'engrais/ha/an<sup>34</sup>. A titre de comparaison elle est de 30 kg/ha en Asie, 68 kg/ha en Amérique Latine, 92 kg/ha en Asie du Sud et 202 kg/ha en Europe (IFPRI, 2006). Plus de 80% des engrais importés sont destinés au système coton/maïs. Les reste est principalement utilisé par les cultures maraîchères et la riziculture (irriguée et, dans une moindre mesure de bas-fonds). L'utilisation d'engrais est principalement freinée par le faible pouvoir d'achat des producteurs ainsi que par les distributions par l'Etat (KR2 et SOFITEX) qui viennent concurrencer leur activité. Avec la flambée du prix des engrais, cette demande risque de baisser de 40%.

136 Concernant l'apport de matière organique et la gestion durable de la fertilité des sols, plusieurs initiatives ont été initiées par l'Etat Burkinabé et ses partenaires. Le Programme d'investissement communautaire pour la fertilité agricole (PICOFA) engagé par le Gouvernement dans la région de l'Est du Burkina Faso, avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), du Fonds Africain de Développement (FAD), et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) vise ainsi à augmenter la productivité agricole à travers l'utilisation de techniques de conservation des sols et de l'eau, de restauration de la fertilité des sols, ainsi que par l'agroforesterie et la création de couloirs de passages pour le bétail. L'utilisation d'engrais vert et les techniques culturales de gestion des eaux et des sols parmi lesquelles le «zaï» connaissent également depuis quelques années de réelles avancées. Le Gouvernement a également lancé une opération «Fosses fumières» visant à généraliser l'apport de matière organique comme le fumier et le compost, la fumure obtenue étant dans certains cas enrichie

<sup>34</sup>

au phosphate naturel «Burkina-phosphate». La promotion des fosses fumières constitue une option intéressante surtout en cette période où les engrais coûtent de plus en plus cher et ne sont pas toujours disponibles sur le marché. En 2007, les quantités de compost produit par cette opération se seraient élevées à 15 076 970 tonnes. Si l'opération connaît un succès indéniable, la qualité de la fumure n'est pas toujours bonne. Les exigences en travail et la faiblesse des équipements ne permettent pas une bonne valorisation, ce qui se répercute sur la qualité et les quantités produites.

137 **Objectif et activités.** L'objectif de l'action sur les engrais et la fertilité des sols sera en premier lieu d'augmenter la production des compostières déjà existantes et d'améliorer la qualité du produit final afin d'améliorer les superficies cultivées tout en préservant les ressources naturelles.

138 En complément à cette première action, il est également proposé de faciliter pendant une durée déterminée l'accès des producteurs aux engrais à travers un système de bons d'achat afin de réduire l'impact de l'accroissement des prix des engrais en vue de limiter les pertes de productions qui seront générées par une réduction de l'utilisation d'engrais et d'accroître les productivités et productions des cultures identifiées comme prioritaires.

139 Les deux actions ci-dessus seraient complétées par un renforcement de la capacité des producteurs en gestion durable de la fertilité (voir actions de renforcement des capacités des producteurs). Le travail de formulation détaillée aura à identifier les thèmes précis qui seront proposés aux producteurs.

140 Le Burkina Faso possède trois mines de phosphates situées dans l'Est du Burkina Faso avec un potentiel en réserves confirmées d'environ 100 millions de tonnes<sup>35</sup>. Jusqu'à ce jour, la rentabilité économique du BP a constitué un frein à son développement. L'augmentation du prix des engrais pourrait améliorer son avantage comparatif. Il serait donc utile de réaliser une étude de faisabilité économique de l'exploitation du BP qui comprendrait une analyse de la réhabilitation de l'unité de production de phosphate naturel de Kodjari (principale mine du pays).

141 Les actions sur les engrais devraient être conduites en synergie avec celles sur les semences. Les variétés améliorées étant généralement plus exigeantes en engrais, elles pourraient, en cas de manque de fertilisants, présenter des difficultés d'adaptation et donner des rendements inférieurs à ceux des variétés traditionnelles. Aussi, le binôme semences sélectionnées – engrais devrait toujours être préservé.

#### Amélioration de la production et de la qualité du compost

142 **Activités et coûts estimatifs.** Le compostage est une opération relativement simple à réaliser. Elle nécessite cependant des investissements que le paysan n'est pas toujours capable de faire. Les difficultés de gestion des fosses enregistrées dans le cadre de l'opération compost amènent à proposer d'accompagner la dynamique par la fourniture d'équipements agricoles supplémentaires (charrettes, brouettes, râteliers, pelles, pioches, seaux) et de phosphate naturel (dans la mesure des disponibilités). La démarche vise à rendre moins pénible et surtout plus efficient le travail de compostage notamment: le ramassage des résidus de récoltes, des ordures ménagères, des déjections des animaux et de la cendre, le puisage d'eau, le retournement des matériaux, etc. L'approche consiste également à améliorer la qualité du compost par l'épandage de phosphates naturels et la bonne gestion de la fermentation en introduisant un catalyseur. L'intervention assurera la mise à disposition des équipements agricoles supplémentaires nécessaires (Tableau 18).

---

<sup>35</sup> Issa Marin Bikienga, Stratégie d'utilisation à grande échelle du Burkina Phosphate, Atelier international sur l'Elaboration des Stratégies Nationales pour la Recapitalisation de la Fertilité des Sols en Afrique Sub-Saharienne, Lomé 1997.

**Tableau 18. Equipements et estimation préliminaire des coûts pour l'intervention en amélioration des fosses fumières/compostières**

	Nombre	Coût unitaire (FCFA)	Total (Millions FCFA)
Catalyseur	20.000	6.000	120
Phosphates (tonnes)	1.500	10.000	15
Charrettes	1.500	75.000	113
Brouettes	2.500	20.000	50
Ciment (sacs de 50 kg)	30.000	5.000	150
Râteaux et pelles	20.000	1.500	30
Sceaux	30.000	1.000	30
Etude éco. exploitation BP	1	50.000.000	50
<b>Total</b>			<b>558</b>
			<b>(1,36 million SEU)</b>

143 **Résultats attendus.** L'action devrait permettre un accroissement de la quantité et de la qualité du compost produit: 150.000 tonnes de compost pourraient être produits à partir de 20.000 fosses existantes en utilisant le catalyseur (Activateur compost<sup>36</sup>) et, selon les disponibilités (à estimer au cours de la formulation détaillée), un enrichissement avec du BP.

144 **Mécanismes d'exécution.** L'exécution de l'intervention devrait idéalement être conduite dans le cadre de l'opération «fosse fumière» déjà engagée par le Gouvernement. Il reviendra à la mission de formulation de proposer les mécanismes appropriés de financement à coût partagé des équipements qui seront distribués (voir options déjà proposées pour les semences).

#### Facilitation de l'accès des producteurs aux engrais

145 **Activités et coûts estimatifs.** L'intervention porterait sur la mise à disposition aux producteurs d'engrais à travers la distribution de bons d'achat. Dans le cas des engrais (comme dans le cas des équipements), l'option s'appuyant sur la distribution de bons d'achat par les OP et sur les fournisseurs privés et/ou l'organisation de foires agricoles devrait être privilégiée afin de stimuler le secteur privé existant. Le dispositif pourrait être complété par un renforcement des réseaux de distribution qui seraient élaborés au cours de la formulation conjointement avec le secteur privé et les OP. Des boutiques d'intrants pourraient ainsi être financées à travers une ligne de crédit et gérées à travers un système de warrantage (à l'image de l'approche développée par le Projet Intrants au Niger [mécanismes à détailler au cours de la phase de formulation]).

146 A l'instar des semences, l'action porterait en priorité sur les cultures vivrières retenues comme prioritaires et ciblerait les ménages ruraux vulnérables. En considérant une intervention sur la totalité des superficies bénéficiant des semences améliorées et les contributions extérieures à coûts partagés indiquées dans le Tableau 19 ci-dessous, le coût total de l'intervention est estimé à environ 15,5 milliards de FCFA, soit approximativement 37,7 millions de \$EU. Les valeurs indiquées pour la contribution de l'aide extérieure (et par conséquent des bénéficiaires) ne sont qu'indicatives. Elles devront être précisées lors de la préparation détaillée du plan d'actions. Les valeurs indicatives du Tableau 19 ont été estimées en donnant la priorité aux ménages vulnérables (mil, sorgho, niébé et riz pluvial). Pour le riz et le maïs, il est proposé une contribution extérieure moins importante. Ces cultures devraient bénéficier le plus de l'augmentation des prix aux producteurs.

<sup>36</sup> Celui-ci permet d'accélérer le compostage et d'obtenir 2 rotations en 6 mois au lieu d'une.

**Tableau 19. Estimations des coûts pour une intervention sur les engrais**

	Doses recommandées		Coûts totaux		Intervention extérieure		
	NPK	Urée	Millions FCFA	Million \$EU	%	Million FCFA	Million \$EU
Riz pluvial	0	50	125	0,3	80%	100	0,2
Riz de bas-fonds	150	100	540	1,3	35%	189	0,5
Riz irrigué	200	150	1.172	2,9	35%	410	1,0
Maïs	150	100	14.104	34,4	35%	4.936	12
Sorgho	50		6.293	15,3	80%	5.034	12,3
Mil	50		5.783	14,1	80%	4.627	11,3
Niébé	50		211	0,5	80%	168	0,4
Boutique intrants	50		50	0,1		50	0,1
<b>Total</b>			<b>28.277</b>	<b>69</b>		<b>15.515</b>	<b>37,7</b>

147 **Impact cumulé des actions «semences et engrais» sur la production.** Le Tableau 20 synthétise l'impact cumulé des actions «semences et engrais» sur la production. Pour tenir compte des fluctuations interannuelles, la situation attendue sans intervention a été estimée à partir de la moyenne de superficies, productions et rendements observés au cours de la période 2000-2006 (DGPSA). Les superficies estimées «couvertes par les actions» ont été définies en fonction des quantités de semences améliorées certifiées produites par l'action sur les semences. Les productions attendues sans intervention tiennent compte d'une réduction estimée à 17% sur le riz de bas-fonds et le riz irrigué du fait de la réduction d'utilisation d'engrais escomptée du fait de la flambée des prix.

148 Dans les hypothèses ci-dessus, la production additionnelle totale résultant des interventions est estimée à près de 779.000 Tonnes, soit un accroissement de 25% par rapport à la production attendue. En considérant une superficie moyenne de 1,7 ha de cultures vivrières par ménages vulnérables (Etude VCA/PAM), les actions bénéficieraient à environ 608.000 ménages, soit 84% de l'ensemble des ménages vulnérables face à l'insécurité alimentaire identifiés par l'étude ACV du PAM.

**Tableau 20. Estimations de l'impact cumulé des actions «semences et engrais» sur la production**

	Couverture des interventions		Rendements avec actions semences et engrais	Production attendue sans intervention	Production avec intervention	Production additionnelle générée
	(%)	(Ha)	T/Ha	Tonne	Tonne	Tonne
Riz pluvial	30%	8.354	1,5	29.326	33.059	3.733
Riz de bas-fonds	100%	7.200	3,0	12.430	21.600	9.170
Riz irrigué	100%	11.158	5	38.897	55.790	16.893
Maïs	30%	188.050	4,0	626.835	1.190.986	564.151
Sorgho	30%	419.519	1,2	1.343.621	1.443.958	100.337
Mil	30%	385.556	1	1.014.437	1.095.662	81.225
Niébé	30%	14.037	0,8	23.395	27.606	4.211
<b>Total</b>		<b>1.033.875</b>		<b>3.088.942</b>	<b>3.868.662</b>	<b>779.720</b>

### **3. Actions sur les aménagements hydroagricoles et la gestion de l'eau**

149 Le potentiel en terre irrigable du Burkina a été globalement estimé à 233.500 ha avec une concentration de 76% du potentiel d'irrigation dans les régions de l'Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, du Centre-Est et du Centre. De ce potentiel, seuls 32.258 ha, soit 13,8%, ont été aménagés.

150 A la suite d'un diagnostic approfondi du développement de l'irrigation au Burkina Faso, le Gouvernement a élaboré et validé en janvier 2006 avec ses partenaires techniques et financiers une

stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée. Cette stratégie définit les orientations stratégiques pour le développement de l'irrigation, y compris en terme de type d'aménagement recommandé et de stratégie pour leur réalisation. Elle précise également un plan d'actions à moyen terme ainsi qu'un plan d'investissement sur 12 ans. La Table ronde des donateurs organisée fin janvier 2006 a abouti à des engagements importants des partenaires<sup>37</sup>. Ce plan prévoit d'aménager 60.000 ha en 12 ans, dont 25.000 ha de grands et moyens aménagements publics, 30.000 ha de petits périmètres collectifs et privés, ainsi que l'aménagement participatifs de 5.000 ha de bas-fonds.

**151 Objectifs, activités et mécanismes d'intervention.** Les interventions contribueront à la mise en œuvre de la stratégie de développement et du plan d'investissement de l'irrigation définis en janvier 2006. Elles suivront les recommandations de la stratégie nationale en terme de réalisation des aménagements (critères techniques, études préliminaires, participation communautaire, d'études environnementales et sociales). Les interventions porteront sur l'aménagement d'environ 2.000 ha dont 1.500 ha de bas-fonds et 500 ha de grands et moyens périmètres. De manière plus spécifique, les actions sur les aménagements porteront sur:

- (i) L'aménagement de 1.500 ha bas-fonds;
- (ii) La réalisation de 150 petits forages manuels en PVC pour assurer le maraîchage en contre-saison dans bas-fonds disposant d'une nappe phréatique suffisamment productive;
- (iii) L'aménagement / réhabilitation de 500 ha au niveau des moyens et grands périmètres.
- (iv) La réhabilitation des périmètres détruits par les inondations (voir para 77).

152 Les actions ci-dessus seront complétées par un renforcement de la capacité des producteurs qui ciblera l'ensemble des aspects liés aux techniques de production, de transformation et de stockage. Un accent particulier sera mis sur la gestion de l'eau (voir actions de renforcement des capacités des producteurs).

**153 Coûts et productions attendues.** Les Tableau 21 et Tableau 22 ci-dessous résument les coûts estimés de l'intervention ainsi que les productions additionnelles attendues. Les coûts ont été estimés à partir des coûts indiqués dans la stratégie de développement durable de l'irrigation majorés de 20% pour tenir compte des augmentations. Ils comprennent les coûts des études préalables. Les productions additionnelles attendues ont été estimées en considérant des rendements améliorés (du fait des actions sur les semences et les engrais).

**Tableau 21. Estimation du coût des actions sur les aménagements hydroagricoles**

	Superficies aménagées Ha	Coût unitaire (M FCFA/Ha)	Total (M FCFA)
Bas-fonds:	1.500	1,9	2.850
Moyens et grands périmètres:	500	5,5	2.750
Mini forage	150	1	150
Réhabilitation des périmètres détruits	pm	pm	pm
			<b>5.750</b>
			<b>(14 millions \$EU)</b>

<sup>37</sup> Les contributions annoncées ont été de F.CFA 88 milliards, permettant de financer la première phase du plan d'investissement et une partie de la seconde phase.

**Tableau 22 Estimation des productions additionnelles attendues du fait des actions sur les aménagements hydroagricoles**

	Productions attendues (Tonnes)	
	Hivernage	Contre saison
<b>Bas-fonds</b>		
Riz	4.500	1.575
Maraîchage		3.750
<b>Grands et moyens aménagements</b>		
Riz	2.500	1.875
Maraîchage		3.125

#### **4. Actions sur le stockage et la transformation des produits**

154 **Objectifs et activités et coûts.** L'intervention visera à (i) réduire les pertes après récoltes, et (ii) accroître la valeur ajoutée au niveau producteur à travers la mise en place d'unités de transformation et une meilleure organisation de la commercialisation des produits agricoles à travers des formations structurantes (voir actions de renforcement des capacités des producteurs). L'intervention porterait sur l'installation de 150 magasins communautaires (à coûts partagés / participation communautaire) ainsi que sur la mise en place d'une ligne de crédit (et/ou fonds de roulement) pour le développement de 150 unités modernes de transformation des produits agricoles. Le choix des équipements de transformation dépendra de la demande des promoteurs. Ils pourraient comprendre: égreneuses, batteuses, décortiqueuses et moulins, équipements de conditionnement et de conservation des fruits et légumes, équipements de transformation des tubercules.

**Tableau 23. Estimation du coût des actions sur le stockage et la transformation des produits agricoles**

	Nombre d'unités	Coût unitaire (M FCFA/Ha)	Total (M FCFA)
Magasins communautaires	150	5	750
Unités de transformation	150	15	1.500
			<b>2.250</b>
			<b>(5,5 millions \$EU)</b>

#### **5. Renforcement des capacités et formations structurantes des producteurs.**

155 **Justification, objectifs et coûts.** Avec l'adoption du Programme d'ajustement structurel (PAS) au début des années 1990, les recrutements des agents d'encadrement ont été gelés dans le secteur du développement rural (agriculture, environnement, élevage). Ces recrutements ont repris depuis 2002 au titre des mesures exceptionnelles mais restent très insuffisants. Le secteur du développement rural souffre d'une insuffisance de plus en plus grande d'effectifs et de moyens d'actions pour assurer un appui-conseil rapproché des acteurs des filières. Le MAHRH a ainsi pour priorité d'accroître le ratio d'encadrement pour aboutir à un agent d'encadrement de base pour huit villages, soit approximativement 800 agents<sup>38</sup>.

156 Les interventions en renforcement des capacités proposées viseront à assurer la formation intensive d'environ 190.000 producteurs (soit approximativement 1 CEP par village) suivant l'approche des Champs écoles paysans (CEP/FFS<sup>39</sup>) déjà connue au Burkina Faso. Le budget présenté dans le Tableau 24 prévoit également la formation des facilitateurs (agents d'encadrement du secteur public, de projets, d'ONG ou d'organisations faîtières de producteurs qui assureront la facilitation des CEP), la formation des formateurs qui assureront la formation des facilitateurs des CEP, la fourniture

<sup>38</sup> Sur la base de 6.419 villages ruraux.

<sup>39</sup> Farmer Field School

de véhicules aux facilitateurs et formateurs, et la préparation et la diffusion de matériel pédagogique technique (fiches de bonnes pratiques, matériel et équipements de formation pour les CEP). Les coûts ne comprennent pas les frais de déplacement et de fonctionnement des agents. Ces derniers pourraient être pris en charge sur le budget de l'Etat et/ou par les projets qui accueilleront les formations.

**Tableau 24. Estimation du coût des actions de renforcement des capacités des producteurs**

	Nombre	Coût unitaire (\$EU)	Coût total (M \$EU)	Coût total (M FCFA)
Formations des formateurs	134	3.500	0,5	192
Formation des facilitateurs	1.070	1.500	1,6	658
Formations des producteurs	192.570	45	8,7	3.553
Equipements pédagogiques CEP	7.703	250	1,9	790
Equipements facilitateurs	1.070	4.500	4,8	1.974
Equipements formateurs	134	35.000	4,7	1.919
			<b>22,2</b>	<b>9.085</b>

157 **Approche méthodologique et mécanismes d'intervention et.** L'organisation générale des formations, y compris des mécanismes de ciblage des bénéficiaires, sera développée au cours de la phase de formulation du plan d'actions. Les CEP proposés viendraient en complément des formations déjà dispensées dans le cadre des projets et programmes de développement. Ils seront conduits à la demande des producteurs et en étroite collaboration avec ceux-ci. Les thèmes de formation qui pourraient être proposés aux CEP, s'inscriront en complément des autres interventions conduites dans le cadre du plan d'actions. Elles pourraient comprendre notamment: le choix des variétés et les techniques agricoles de production, l'approvisionnement en intrants, la gestion de la fertilité des sols, la multiplication et la conservation des semences, la gestion de l'eau, la gestion intégrée des ennemis et des ravageurs des cultures, les activités post-récoltes, l'organisation du stockage et de la commercialisation des produits agricoles, les mécanismes de warrantage, l'intégration agriculture-élevage, les techniques de semis sur couverture végétale, d'agriculture de conservation, etc. Des thèmes spécifiques devraient également être considérés dans le secteur de l'élevage (voir ci-dessous).

158 De manière générale, chaque CEP serait constitué de 25 à 35 agriculteurs et/ou éleveurs qui se regrouperaient selon leur centre d'intérêt commun. Chaque groupe se réunira de manière régulière (toutes les deux ou trois semaines) pendant une année entière. Il sera appuyé par un animateur dont le rôle sera avant tout de faciliter et d'appuyer le travail du groupe. Chaque groupe CEP se verra attribuer un budget de formation (estimé à 45 \$EU/participant). Au démarrage du CEP, le groupe élaborera avec l'appui de l'animateur son programme de formation et son budget. Une partie de ce budget (maximum 50%) servira à couvrir les frais de l'animateur (prime de formation). Chaque groupe nommera en son sein un porte parole qui aura comme mandat de suivre la bonne exécution du budget de l'école considérée comme une entité autonome qui rémunère les services extérieurs, et de signer les autorisations de paiement des indemnités de l'animateur après avoir consulté le groupe sur les performances de celui-ci. En fonction des demandes, le programme de formation pourra sortir du cadre des activités agricoles et porter par exemple sur l'organisation communautaire, la nutrition, la lutte contre le SIDA, etc. En cas de nécessité, les CEP pourraient organiser des séances d'alphabétisation fonctionnelle.

159 Dans le cadre de l'approche CEP, l'enseignement est fondé sur l'apprentissage par la pratique, la participation aux travaux, la transmission par l'exemple. L'animateur a pour fonction de faciliter ce processus. L'enseignement ne comporte des parties théoriques que dans la mesure où elles viennent en appui aux connaissances pratiques. Au cours des réunions, le groupe s'efforce, avec l'aide de l'animateur, d'apporter collectivement des réponses aux questions «pourquoi» et «comment», de sorte que rapidement, les producteurs deviennent des experts des problèmes techniques pour lesquels ils ont reçu une assistance. Chaque séance ou rencontre du groupe comporte une partie d'observation de terrain qui se fait généralement au niveau de l'exploitation d'un des membres du groupe ou sur un

autre lieu selon les nécessités de l'enseignement (unités de transformation, comptoirs d'intrants, etc.). À l'issue de la séance d'observation sur le terrain les participants se rassemblent pour discuter et échanger leurs observations et donner leurs réponses aux «pourquoi» et «comment» de ces observations. A l'issue de ces discussions, les aspects théoriques sont alors abordés pour une meilleure compréhension des participants.

## **6. Actions dans le secteur de l'élevage**

160 **Justification et activités.** Ainsi qu'indiqué antérieurement, l'accroissement des prix offre également des opportunités pour un développement du secteur de l'élevage. Il s'agirait d'appuyer l'élevage extensif en améliorant ses performances, la santé des animaux et l'accès aux marchés, l'élevage intensif étant quant à lui susceptible d'accroître la demande et, par conséquent, le prix de certains produits alimentaires en particulier les céréales (maïs en particulier).

161 La mission d'identification n'a pas pu traiter en profondeur le secteur de l'élevage. Plusieurs interventions mériteraient toutefois d'être analysées et validées au cours de la phase de préparation du plan d'actions:

- (i) Intensifier le commerce du bétail en provenance des systèmes extensifs en facilitant les exportations dans la sous-région, en particulier vers le Nigéria et la Côte d'Ivoire. Une facilitation des échanges devrait permettre aux producteurs de mieux profiter de l'accroissement des prix des animaux tout en ayant un impact sur le taux d'exploitation des troupeaux et, par conséquent sur les ressources naturelles;
- (ii) Stimuler et diversifier les cultures fourragères et l'utilisation des résidus de cultures en vue d'une part de réduire l'impact de l'augmentation du prix des aliments pour animaux (en particulier du tourteau de coton) et réduire la consommation de céréales par les animaux dans les systèmes d'embouche bovine et laitier périurbains;
- (iii) D'encourager les systèmes locaux de production de viande et protéines animales les moins consommateurs ou meilleurs transformateurs de céréales, en particulier l'aviculture;
- (iv) De profiter de l'amélioration de la compétitivité du lait local par rapport au lait en poudre importé dont les prix ont flambé pour développer une filière laitière locale dans les zones périurbaines.

### **Volet 3: Filets de sécurité sociaux**

162 **Besoins d'assistance identifiés par le PAM pour 2009.** Les besoins en assistance humanitaire pour l'année 2009 dépendront de l'évolution future de la situation dans le pays qui est liée au contexte international des prix des denrées importées et à la qualité de la prochaine récolte 2008-2009 pour la disponibilité et les prix des céréales locales.

163 Pour l'année 2009, les besoins en assistance humanitaire provisoirement estimés par le PAM s'élèvent à 106.483.000 \$EU dont 73.836.000 \$EU à mobiliser pour l'aide alimentaire et 32.647.000 \$EU à mobiliser pour les coupons subventionnés. Ces montants permettront d'assister un nombre total de bénéficiaires de 3.210.000 dont 1.613.000 bénéficiaires de l'aide alimentaire et 1.597.000 bénéficiaires des coupons subventionnés. Les besoins sont synthétisés dans le Tableau 25. Ils comprennent:

- (i) Assistance alimentaire aux groupes vulnérables modérément malnutris dans les provinces déficitaires en céréales et touchées par la hausse des prix. Environ 322.000 personnes pourraient être concernées sur 12 mois (187.000 enfants et 135.000 femmes). Le budget à mobiliser est de 12 millions \$EU.
- (ii) Assistance alimentaire aux groupes vulnérables sévèrement malnutris dans les provinces déficitaires en céréales et touchées par la hausse des prix. Environ 42.500 enfants pourraient être concernés pendant 12 mois. Le budget à mobiliser reste à calculer.

- (iii) Assistance alimentaire dans les écoles primaires (cantines scolaires) pour les enfants âgés de 6 à 2 ans scolarisés dans les provinces déficitaires en céréales et touchées par la hausse des prix. Environ 640.000 enfants pourraient être concernés sur 12 mois. Le budget à mobiliser est de 36,2 millions \$EU.
- (iv) Distribution alimentaire ciblée pour les ménages urbains et ruraux les plus démunis pendant 6 mois. Environ 93.000 personnes dans 18.000 ménages urbains pourraient être concernées. Environ 341.000 personnes dans 53.000 ménages ruraux pourraient être concernées dans les provinces déficitaires en céréales et touchées par la hausse des prix. Le budget à mobiliser est de 18,2 millions de \$EU, dont 14,3 millions de \$EU pour l'assistance alimentaire aux ménages ruraux les plus démunis.
- (v) Coupons Subventionnés (Vouchers) pour les ménages urbains dans l'ensemble du pays et les ménages ruraux pauvres dans les provinces déficitaires et touchées par la hausse des prix pendant 6 mois (les ménages les plus démunis ne sont pas pris en compte). Environ 464.000 personnes dans 91.500 ménages urbains pourraient être concernées. Environ 1,1 million de personnes dans 175.000 ménages ruraux pourraient être concernées dans les quinze provinces déficitaires. Le calcul de la valeur monétaire des coupons subventionnés dépendra de la sévérité de la situation et de l'évolution du coût du panier de la ménagère. Le budget à mobiliser est de 32,6 millions de \$EU dont 22,6 millions de \$EU pour les ménages ruraux.
- (vi) Food for Work pour les ménages ruraux pauvres dans les provinces déficitaires en céréales et touchées par la hausse des prix pendant 6 mois (pour environ un tiers des ménages, les autres deux tiers bénéficient des coupons subventionnés). Environ 87.500 ménages pourraient bénéficier de cette activité. Le budget à mobiliser est de 7,3 millions de \$EU.

**Tableau 25. Besoins estimatifs additionnels en assistance humanitaire: filets de sécurité sociaux pour 2009 (Estimation du PAM)**

	Bénéficiaires et/ou bénéfices	Montant (Millions \$EU)
<b>Filets de sécurité sociaux (Besoins identifiés par le PAM pour 2009)</b>		
• Distribution alimentaire en faveur des ménages urbains et ruraux les plus vulnérables, groupes vulnérables malnutris modérés et cantines scolaires.	1.396.000 bénéficiaires	66.486.000 \$
• Assistance alimentaire aux enfants sévèrement malnutris	42.500 enfants	A déterminer
• Coupons Subventionnés en faveur des ménages urbains et ruraux pauvres	1.597.000 bénéficiaires	32.647.000 \$
• Food for Work en faveur des ménages urbains et ruraux pauvres	87.500 ménages	7.350.000 \$

### Arrangements institutionnels et mécanismes de coordination

164 **Arrangements institutionnels et mécanismes de coordination.** A la suite de la Déclaration de Paris (mars 2005), le Burkina Faso a mis en place (31 mai 2006) un Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR). Celui constitue un cadre d'échange d'informations qui vise à favoriser la mise en cohérence des interventions des partenaires du développement rural en vue de leur alignement sur les politiques et stratégies gouvernementales du développement rural. Il comprend des représentants de l'état, des PTF, du secteur privé, des ONG et des organisations professionnelles agricoles.

165 Dans le cadre du plan d'actions proposé, il est suggéré que la coordination de son exécution soit assurée par le SP/CPSA avec l'appui technique du Comité Interministériel pour l'élaboration des politiques agricoles (CI/CPSA). Le SP/CPSA assurerait la coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions. Il travaillerait en étroite collaboration avec le CCPDR qui jouera le rôle de comité de pilotage. Structure présidée par le Secrétaire Permanent du SP/CPSA, le CI/CPSA serait responsable de l'élaboration de l'ensemble des documents techniques nécessaires à l'exécution du plan d'actions. Sa composition actuelle comprend des techniciens des Ministères en charge de l'Agriculture, des Ressources Animales, du Commerce et de l'Economie et des Finances. Elle serait étendue au Ministère en charge de l'action de l'Action Sociale pour les aspects liés aux filets de sécurité sociaux. Un renforcement du SP/CPSA serait nécessaire: appui administratif, suivi-évaluation et suivi financier. Au besoin, le CI/CPSA pourrait être appuyé ponctuellement par des experts (nationaux ou internationaux). Les besoins précis de renforcement des SP/CPSA et CI/CPSA devront être précisés au cours du processus de préparation détaillée du plan d'actions.

### **Réflexion sur les stratégies et priorités du développement agricole**

166 La crise mondiale actuelle sur les prix agricoles offre une occasion unique pour conduire avec l'ensemble des acteurs du monde agricole une réflexion approfondie sur les orientations prioritaires du secteur agricole. Certaines réflexions ont déjà été abordées antérieurement (para 111): (i) le besoin pour le pays (et la sous région) d'assurer une certaine souveraineté alimentaire et la possibilité de protéger l'espace sous-régional en vue d'y développer certaines productions jugées stratégiques (comme le riz, le lait ou les volailles); (ii) le besoin de relancer les investissements publics et privés dans le secteur agricole et le besoin pragmatique de mettre en œuvre des mécanismes d'assistance de type «filets de sécurité productifs» en parlant sans tabous des questions de subventionnement équitable.

167 En complément à ces deux points des réflexions mériteraient d'être conduites sur:

- (v) La promotion de techniques agricoles réduisant la dépendance aux engrais chimiques, herbicides et pesticides. Le programme Gestion intégrée de la production et des déprédateurs des cultures (GIPD) mis en œuvre au Burkina Faso depuis 2001 a ainsi démontré la possibilité de produire en appliquant des techniques relativement simples et naturelles permettant d'éviter l'utilisation de coûteuses de pesticides ou d'herbicides de synthèse.
- (vi) L'utilisation et la production d'énergie en agriculture: une réflexion approfondie dans ce domaine mériterait d'être engagée en raison notamment de la forte dépendance énergétique du Burkina Faso vis-à-vis de l'importation des produits pétroliers et des implications de l'augmentation de ces derniers sur le prix des produits alimentaires. Il s'agirait notamment d'analyser les opportunités offertes par notamment: (a) la production de bois de feu et la culture de la *Jatropha Curcas*, produits qui deviennent de plus en plus intéressants du fait de l'augmentation du prix de l'énergie; (b) les techniques agricoles et agro-alimentaires à coûts énergétiques réduits; et (c) de l'amélioration de la compétitivité relative des productions agro-alimentaires domestiques de substitution. La phase de formulation aura ainsi à identifier et analyser les mesures de politique pouvant être mises en œuvre en vue de: (a) réduire de façon efficace la consommation d'énergie par unité dans les processus productifs agricoles; (b) promouvoir la production d'énergie durable en milieu rural compatible avec la sécurité alimentaire du pays (formation, incitations, règlements, investissements et/ou autres mesures); (c) développer les possibilités de substitution des produits et des techniques agro-alimentaires à haute intensité énergétique.

### **F. SUITE À DONNER**

168 Le plan d'actions proposé à moyen terme dans le rapport constitue une première ébauche qui devra encore être discutée, amendée et complétée avec le MAHRH pour être ensuite proposée et discutée par ce dernier avec les partenaires techniques et financiers présents au Burkina Faso.

169 Le présent rapport sera ainsi transmis aux Autorités du Burkina Faso à travers la Représentation de la FAO. Après étude du rapport et consultation avec les différents partenaires au développement, il

reviendra au Gouvernement de décider d'engager la phase de formulation et, le cas échéant, de discuter avec la Représentation de la FAO au Burkina Faso pour convenir des modalités pratiques d'organisation et de financement de cette phase.

**Burkina Faso**  
**Initiative sur la flambée des prix agricoles**  
**(ISFP)**

**Annexe 1**

**Plans d'actions à Moyen Terme: Matrice des actions proposées: (1a) Politiques, (1b) Accroissement de l'Offre, et (1c) filets sociaux de sécurité**

**Annexe 1a. Matrice des actions à moyen terme pour l'accroissement de l'offre en produits**

Mesures	Bénéfices attendus/ Bénéficiaires	Conditions d'application	Risques; effets négatifs possibles (en dehors du coût)	Atténuation des risques	Coût annuel / manque à gagner fiscal
<b>Mesures à court terme (urgence) visant à protéger les consommateurs et avoir un impact rapide sur le production locale</b>					
1. <b>Réduction des taxes d'importation sur le riz, lait et autres produits.</b> Déjà engagé par le Gouvernement. Rétablir à plus long terme..	Consommateurs urbains (réduction de 10% du prix du riz et autres produits) A long terme : producteurs locaux peuvent être négativement affectés	La mesure est déjà prise par le Gouvernement. Peut être maintenue tant que le prix mondial du riz dépasse un plafond élevé, par exemple US\$ 500/tonne. Réexamen si les cours recendent en dessous d'un seuil précis	Réduction de la motivation pour la production locale. Les importateurs ne répercutent pas la réduction aux consommateurs Pas de ciblage des populations vulnérables	Application seulement si les prix sont très élevés (critères précis) Négociation avec les importateurs/contrôles; transparence du système. Suivi des prix sur le marché	13,4 milliards FCFA (US\$ 31,6 million) de recettes fiscales en moins
2. <b>Négociation avec les importateurs</b> pour une réduction de leurs marges	Consommateurs principalement urbains. Baisse attendue des prix à la consommation	Permanent ou du moins tant que le prix local dépasse un plafond élevé, par exemple 400 FCFA/kg	Démotivation des commerçants, réduction des volumes d'achat, rétention des stocks par les importateurs si les réductions sont imposées.	Ne pas imposer par loi et contrôles excessifs mais négocier avec les importateurs. Ne pas « diaboliser » les importateurs	Pas de coût fiscal Manque à gagner pour importateurs
3. <b>Réduction partielle des taxes à l'importation des engrais</b>	Producteurs de riz, sorgho, mil et autres productions locales ; Réduction des coûts de production	Immédiat afin de bénéficier la prochaine saison agricole Application possible à plus long terme après évaluation de l'impact	Les suppressions de taxes pourraient ne pas se répercuter sur le prix au producteur	Négocier avec les importateurs privés qui sont organisés en association ; suivre les prix ; prendre des mesures contre ceux qui ne respectent pas	5,4 milliards FCFA (US\$ 12,7 million) par an au début; en augmentation si la consommation d'engrais augmente
4. <b>Subventionner les engrais</b> (et produits phyto adaptés) commercialisés par le secteur privé (bons d'achat) pour des population cibles et sur une durée limitée	Petits producteurs (sauf de coton/maïs qui bénéficient déjà)	- Le plus rapidement possible : commencer par essayer durant la prochaine saison de riz - Auto-ciblage: quantité fixe par famille correspondant à une certaine surface (1ha). - Mesures limitées dans le temps pour des producteurs spécifiques.	Organisation difficile et détournements possibles Seuls les plus aisés pourraient bénéficier  Manque de durabilité à long terme Disponibilités en intrants en zones rurales	Impliquer les OP et les projets existants, le PAM et importateurs Auto-ciblage par quantité fixe par famille (décourageant les gros) Mécanismes de remboursement pour fond de roulement permanent Renforcer le secteur privé de distribution	3 milliards FCFA (US\$ 7 million) par an dans une première phase
5. Négocier avec l'interprofession et proposer un <b>prix minimum garanti</b> d'achat de certains produits (notamment riz) suffisamment élevé	Assurer une rémunération minimale et sécurisante aux producteurs Réduire pour eux les risques de retombée des prix volatiles	Commencer avec les producteurs de riz irrigué dès la prochaine saison Calculer un prix suffisant pour motiver les producteurs (voir rapport principal) Payer le prix garanti ou plus si les cours mondiaux sont supérieurs	1. prix fixé trop bas ne motivant pas le producteur 2. Risque élevé pour l'institution garantissant le prix  3. éviter que le prix soit contrôlé / imposé par l'état	Prix est négocié et c'est un minimum Travailler avec le PAM (notamment avec nouveaux outils comme « Purchase for progress ») Impliquer inter profession, partenaires privés et publics.	0 à 3 milliards FCFA (US\$ 7 million) suivant cours mondial

Mesures à moyen et long terme visant à relancer les investissements et améliorer les échanges et commerce des denrées agricoles					
6. Relancer les investissements dans les biens et services publics (infrastructures, irrigation, conseil, formation)	Tous les producteurs	Dans le cadre des stratégies et programmes existants (CSLP, PNIMT/NEPAD, PNSA) Financer et amplifier ces programmes, tirer les leçons du passé et introduire des outils de développement nouveaux	Durabilité de certains services publics comme le conseil, infrastructures hydrauliques Cela demande une remise en cause des modèles de désengagement public	Leçons tirées du passé de ce qui fonctionne, dans quelles conditions ; Besoin de financement public permanent	A calculer. Certainement important à terme
6. Améliorer l'efficacité des filières de certains produits clef : (i) organiser la filière ; (ii) renforcer système d'information (incluant, système de prévision des crises, gestion des stocks) ; (iii) faciliter échanges régionaux.	producteurs (accès au marché et meilleur rémunération) commerçants (facilitation des achats et exportations) ; Consommateurs.	(i) Organiser les conditions contractuelles et d'accès au marché (ii) Diffuser prix des céréales et légumineuses afin d'informer les producteurs et autres acteurs de la filière (iii) Travailler dans le cadre des organisations et systèmes sous- régionaux	(i) Manque de volonté des commerçants de collaborer (ii) prix obtenus inutile, obsolète et inaccessible aux intéressés (problème habituel des SIM) ; (iii)_manque de cohérence entre les pays de la sous-région	(i) Négociations facilitées par les organisations inter-professionnelles (ii) limiter à peu de productions ; diffuser en temps réel par radio/tel ; (iii) renforcer les organisations sous-régionales comme lieu de négociations.	A calculer : certainement peu élevé
8. Améliorer durablement l'accès aux services financiers aux producteurs, transformateurs et autres acteurs en réduisant le coût d'accès et les risques associés au crédit	producteurs, transformateurs Cibler les plus vulnérables, certaines zones ou certains secteurs et activités prioritaires?	S'intégrer dans les systèmes de finance rurale existants. Viser des produits clef et/ou des producteurs et acteurs particuliers (producteurs, magasins de stockage, petite transformation e.g. pour le riz)	1. Distorsion des marchés financiers  2. Difficultés de mise en oeuvre  3. Non remboursement ; défaut	1. ciblé sur le secteur agricole dont les besoins ne sont de toute façon pas couverts maintenant 2. évaluer les outils existants afin de choisir 3. micro-finance – crédit mutuel	A calculer. Certainement important à terme
9. Extension des mesures politiques à court terme	Principalement producteurs	Evaluer les impacts et difficultés afin d'élaborer des conditions de mise en œuvre à long terme.	1. Coût élevé 2. Manque de durabilité / dépendance	1. Financement extérieur ; rétablissement des taxes (mesure 1) ; 2. subventions limitées dans le temps pour bénéficiaires spécifiques	A déterminer

### Annexe 1b. Matrice des actions à moyen terme pour l'accroissement de l'offre en produits

		Actions prévues	Acteurs	Résultats attendus à moyen terme	Estimation des coûts (M FCFA)
<b>ACTIONS SUR LES SEMENCES</b>					
<b>Objectif:</b>					
Augmenter le taux d'utilisation des semences améliorées certifiées de 6% à 25%					
Contribuer à assurer un approvisionnement durable en semences certifiées améliorées					
	1. Production de semences Pré-base	Mise en production Réhabilitation équipements Fonds de roulement	Recherche	15 Tonnes	100
	2. Production de semences Base	Mise en production Fonds de roulement	Fermes semencières	470 tonnes	200
	3. Production de semences commerciales	Mise en production Magasins de stockage Ligne de crédit	Groupements semenciers	17.000 tonnes	2.750
	4. Contractualisation des productions	Facilitation	DGPV Recherche Fermes semencières Groupements semenciers	Sécurisation des approvisionnements	pm
	5. Distribution de semences (coûts partagés)	Bons d'achat Foires semencières	DGPV; ONG	25% des superficies totales emblavées avec des semences améliorées certifiées	1.729
	6. Analyse de la filière (Value Chain Analysis)	Etude et Dialogue politique	MAHRH Experts Facilitateurs	Rationalisation de la filière; Amélioration des capacités de contrôle; Réduction du prix de cession des semences commerciales	50

<b>ACTIONS SUR LES ENGRAIS ET LA GESTION DE LA FERTILITÉ</b>					
<b>Objectif:</b> Améliorer l'utilisation d'amendements organiques et faciliter l'accès aux engrais minéraux Augmenter le taux moyen d'utilisation d'engrais dans les superficies cultivées ciblées à 25Kg/ha Contribuer à l'amélioration durable de la fertilité des sols					
	1. Accroître la productivité des fosses fumières existantes et améliorer la qualité du compost produit	Fosses compostières: Appui à la valorisation des fosses existantes	MAHRH Opération "fosse fumière"	Rendement doublé et qualité améliorée de 20.000 fosses	508
	2. Etude de faisabilité de l'exploitation du Burkina Phosphate	Etude de faisabilité	MAHRH Experts	Plan d'investissement	50
	3. Distribution d'engrais (coûts partagés)	Bons d'achat Foires semencières	DGPV; ONG	94.000 Tonnes d'engrais Taux moyen d'utilisation d'engrais de 25Kg/ha	15.515
<b>Effets cumulés des actions semences et engrais sur riz, maïs, mil, sorgho et niébé:</b>				<b>+ 780.000 Tonnes; + 25 % production 608.000 ménages bénéficiaires</b>	
<b>AMÉNAGEMENTS HYDROAGRICOLES</b>					
<b>Objectifs:</b> 2.000 ha de superficies irriguées supplémentaires					
	1. Aménagements de 1.500 ha de bas-fonds et de 150 Mini-Forages	Etudes; Aménagements	MAHRH	1500 ha aménagés et 150 Mini-Forages + 6.075 Tonnes de riz + 3.750 Tonnes de maraîchage	3.000
	2. Aménagements de 500 ha de Moyens et Grands périmètres	Etudes; Aménagements	MAHRH	500 ha aménagés + 4.375 Tonnes de riz + 3.125 Tonnes de maraîchage	2.750
	3. Réhabilitation des périmètres détruits pendant la dernière campagne	Etudes; Aménagements	MAHRH	55 périmètres (barages) réhabilités	pm

<b>ACTIVITÉS POST-RÉCOLTE (Conservation - transformation)</b>					
<b>Objectifs:</b> Améliorer la valeur ajoutée au producteurs					
	1. Construction de 150 magasins de stockage		MAHRH Groupement paysans Secteur privé	500 magasins communautaires; Fonctionnement en warrantage	150
	2. Installation de 150 unités de transformation (Décortiqueuses, Egreneuses, Moulins,...)		MAHRH Groupement paysans Secteur privé	150 unités modernes de transformation	3.750
<b>RENFORCEMENT CAPACITÉS DES PRODUCTEURS (Formations structurantes)</b>					
<b>Objectifs:</b> <u>190.000 producteurs formés à travers CEP;</u> <u>Renforcement des capacités publiques de formation</u>					
	1. Formation et équipements de formateurs	Formation + véhicules	Spécialistes FFS	134 formateurs	2100
	2. Formation et équipements des animateurs CEP	Formation + véhicules	Formateurs	1070 animateurs	2.630
	2. Formation des producteurs	Formation CEP/FFS	Animateurs	190.000 producteurs	4.350
<b>ACTIONS DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE</b>					
<b>Objectifs:</b> <u>Accroissement revenus issus de la vente du bétail ;</u> <u>Accroissement du taux d'exploitation des élevages bovins extensifs et réduction de la pression sur les ressources</u>		Intensifier le commerce du bétail en provenance des systèmes extensifs			
<b>Objectifs:</b> <u>Réduire la consommation de céréales dans les systèmes intensifs et semi-intensifs</u>		Intensifier la production de fourrages et l'utilisation des résidus; Optimiser l'alimentation			
<b>Objectifs:</b> <u>Privilégier les animaux à indice de consommation (Kg céréales/Kg de viande produite [ou protéine animale produite] faible</u>		Appui et soutien à l'aviculture périurbaine			
<b>Objectifs:</b> <u>Réduire la consommation de lait en poudre importé en augmentant la production locale</u>		Appui et soutien au développement de l'élevage laitier et de la filière laitière périurbaine			

**Annexe 1c. Matrice des actions à moyen terme – Filets sociaux de sécurité (Proposition d’actions sur le moyen terme par le PAM ( année 2009)**  
**Actions par ordre de priorité pour les populations les plus vulnérables**

<b>Actions</b>	<b>Population cible</b>	<b>Zones ciblées</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Aliments à distribuer /Tonnage</b>	<b>Budget</b>	<b>Commentaires</b>
1 - Assistance alimentaire aux groupes vulnérables <b>modérément malnutris</b> pour éviter qu'ils ne basculent dans la malnutrition sévère	Enfants de moins de trois ans, mères allaitantes et femmes enceintes modérément malnutris	Provinces déficitaires en production céréalière et touchées par la hausse des prix	322,000 bénéficiaires dont 187,000 enfants de moins de trois ans, 67,500 mères allaitantes et 67,500 femmes enceintes  Calcul sur la base des taux de malnutrition globaux (EDS 2003) et la taille de la population cible (RGPH 2006)	- Ration alimentaire complémentaire individuelle de 1,250 kcal/j sur 5 mois pour les enfants, de 1,300 kcal/j sur 6 mois pour les mères allaitantes et 3 mois pour les femmes enceintes  Durée de l'opération 12 mois	12, 009,000 \$ 7, 626,000 euros	
2 - Assistance alimentaire aux groupes vulnérables <b>sévèrement malnutris</b> fortement à risque de mortalité	Enfants de moins de trois ans	Provinces déficitaires en production céréalière et touchées par la hausse des prix	42,500 enfants de moins de trois ans  Calcul sur la base des taux de malnutrition sévère (EDS 2003) et la taille de la population cible (RGPH 2006)	- Tonnage en produits thérapeutiques (lait F75, F100, plumpy nut) à déterminer par UNICEF  Durée de l'opération 12 mois	A déterminer avec l'UNICEF	
3 - Assistance alimentaire dans les écoles primaires ( <b>cantines scolaires</b> )	Enfants d'âge scolaire 6-12 ans	Provinces déficitaires en production céréalière et touchées par la hausse des prix	640, 000 enfants 6-12 ans scolarisés  Calcul sur la base du taux net de scolarisation estimé à 33,8% (EP 2003) et la taille de la population cible (RGPH 2006)	- Au moins un repas équilibré de 715 kcal par enfant par jour (petit déjeuner et/ou déjeuner)  Durée de l'opération 12 mois	36, 250,000 \$ 23, 019,000 euros	

4 - Distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis en milieu urbain et rural	<b>Ménages urbains</b> les plus vulnérables (ménages dépendant de l'action sociale, chômeurs, ...)	Milieu urbain	Environ 18,000 ménages correspondant à 93,000 bénéficiaires.  A identifier en collaboration avec le Ministère de l'Action Sociale	- Ration alimentaire individuelle de 1,300 kcal par jour.	3, 906,000 \$ 2, 480, 000 euros	Selon les statistiques au niveau mondial les « ultra poor » correspondent à 16.7% des pauvres. Ce pourcentage a été utilisé pour estimer le nombre des personnes démunies en milieu urbain et rural au Burkina.
	<b>Ménages ruraux</b> les plus vulnérables (stocks céréaliers épuisés, ménages affectés par les inondations, ménages dépendant des dons, ménages avec des enfants ou femmes malnutris modérés ou sévères, ménages ayant mis en place des mécanismes de survie néfastes...)	Milieu rural dans les provinces déficitaires en production céréalière et touchées par la hausse des prix	Environ 53,000 ménages correspondant à 341,000 bénéficiaires  A identifier en collaboration avec le Ministère de l'Action Sociale, la DGPSA et les PTF	Durée de l'opération 6 mois	14, 322,000 \$ 9, 094,000 euros	
5 - Coupons subventionnés (vouchers) pour les ménages urbains pauvres et les 2/3 des ménages ruraux pauvres	Ménages <b>urbains</b> pauvres	Milieu urbain	Environ 91,500 ménages correspondant à 464,000 bénéficiaires  Calcul sur la base du taux de pauvreté en milieu urbain déduit du nombre des « ultra poor »	-Le calcul de la valeur monétaire des coupons subventionnés dépendra de la sévérité de la situation et de l'évolution du coût du panier de la ménagère de base. Actuellement, la hausse du coût du panier est estimée à 18% correspondant respectivement à environ 1500 FCFA et 1400 FCFA d'augmentation du coût du panier par personne par mois dans le milieu urbain et rural.  Durée de l'opération 6 mois	9, 960,000 \$ 6, 325,000 euros	Une analyse des marchés, de la disponibilité alimentaire régulière et de l'impact d'une demande additionnelle devra être menée avant le lancement de cette opération
	Ménages <b>ruraux</b> pauvres	Milieu rural dans les provinces déficitaires en production céréalière et touchées par la hausse des prix	Environ 175,000 ménages correspondant à 1, 334, 000 bénéficiaires  Calcul sur la base du taux de pauvreté en milieu rural déduit du nombre des « ultra poor »		22, 687,000 \$ 14, 406,000 euros	
6- Food for Work pour les 1/3 des ménages ruraux pauvres	Ménages <b>ruraux</b> pauvres	Milieu rural dans les provinces déficitaires en production céréalière et touchées par la hausse des prix	Environ 87,500 ménages	- Deux rations alimentaires individuelles chacune de 1,300 kcal par jour par ménage.  Durée de l'opération 6 mois	7, 350,000 \$ 4, 667,000 euros	Ce groupe de bénéficiaires pourra être intégré à ceux assistés à travers le voucher contre travail si les résultats de l'analyse des marchés le recommande.

## Burkina Faso

### Initiative sur la flambée des prix agricoles Initiative on Food Soaring Prices (ISFP)

#### Annexe 2

#### Liste des variétés améliorées faisant l'objet de production semencière

Culture	Nombre total de variétés	Nom des variétés
Sorgho	23	S 29, Sariasso 03, Sariasso 04, Sariasso 05, Sariasso 01, Sariasso 02, Sariasso 06, Sariasso 07, Sariasso 08, Sariasso 09, Sariasso 10, B D F, Nongomsoba. Gnofing, Ouedzouré, ICSV 1049, Irat 204, Saouga IV Makki, Kazoukwessé, Kanfiagui, Tioadi, Kalsaka
Mil	7	Ikmv 8201, IKMP-1, Zalla, SRM Dori, Irat P88, CIVT, Local Doumam
Maïs	11	SR22, Maka, Maka SR ; JFS, KPB, FBC 6, FBH 33, KEJ, KEB, IRAT 80
Arachide	10	TS-32-1, CN 94c, TE 3, 59 426, RMP 12, RMP 91, KH 149 A, KH 241D, QH 243 C, 69101
Niébé	12	KN1, Local Gorum, K VX 396 396-4-4, K VX 396-4-5, K VX 396-4-5-2 D, K VX 61-1, K VX 309-6G, K VX 14-2, IAR-7, IT 81D, TVX 32-36, TN-78
Riz paddy	7	<u>Riz irrigué</u> : TCS 10, FKR 62 N, <u>Riz de bas-fond</u> : FKR 14, FKR 19, TS 2, <u>Riz pluvial</u> : FKR 43, FKR 45 N44 18, 44 56, ITA 123, FKR-19, FKR 33, Irat 144
Sésame	03	38-1-7, S 42, 32-15
Soja	03	G-121, G-115, G-196

**Noms des variétés de riz régulièrement utilisées au Burkina Faso  
(Source INERA)**

Nom	Synonyme	Nom	Synonyme
Variétés de plateau et de nappe		Variétés de bas-fonds et de riz irrigué	
<u>FKR 1</u>	<u>DOURADO</u>	FKR 2	GAMBIAKA
<u>FKR 3</u>	<u>IRAT 10</u>	FKR 4	SINTANE DIOFOR
<u>FKR 5</u>	<u>IRAT 144</u>	FKR 6	IR 20
FKR 7	IRAT 112	FKR 8	IR 8
FKR 9	IRAT 146 R	<u>FKR 10</u>	<u>IR 1529-680-3</u>
FKR 11	IRAT 146 B	FKR 12	VIJAYA
FKR 13	IRAT 147	FKR 14	4418
FKR 15	ROK 16	FKR 16	4456
FKR 17	ITA 150	FKR 18	SC 27
<u>FKR 19</u>	<u>TOX 728-1</u>	FKR 20	IET 2885
<u>FKR 21</u>	<u>ITA 257</u>	FKR 22	IET 1996
<u>FKR 23</u>	<u>DJ 12-359-9</u>	<u>FKR 24</u>	<u>BR 51-319-9</u>
<u>FKR 25</u>	<u>DJ 11-509</u>	FKR 26	C 74
FKR 27	1212-5-5	<u>FKR 28</u>	<u>ITA 123</u>
FKR 29	1215-1-5	FKR 30	IR 21015-80-3-3
FKR 31	1083-1-1	FKR 32	ITA 222
FKR 33	1195-5-2	FKR 34	RP 1125-1526-2
FKR 35	WAB 56-39	<u>FKR 36</u>	<u>ITA 304</u>
<u>FKR 37</u>	<u>WAB 56-50</u>	FKR 38	BW 295-5-7
<u>FKR 39</u>	<u>TOX 1011-4-A2</u>	FKR 42	IR 64
<u>FKR 41</u>	<u>WAB 56-125</u>	FKR 44	IR 13240-108-2-2-3
FKR 43	CNA 6675	FKR 46	RP 1125-156-1-1
		FKR 48	4418 X IR 6115-1-1
		FKR 50	4456 X IR 1529-680-3
		<u>FKR 52</u>	<u>BW 348-1</u>
		FKR 54	WABIR 12979